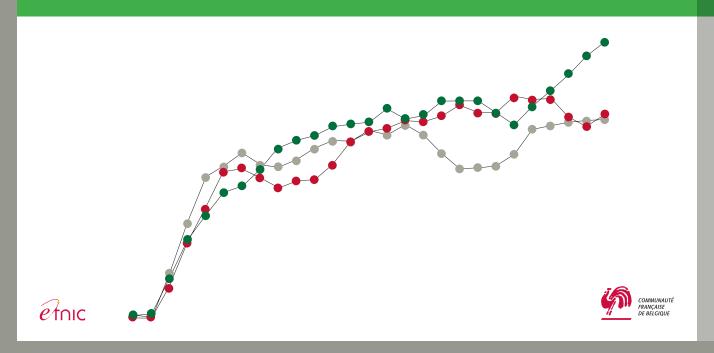
Les indicateurs de l'enseignement



Les indicateurs de l'enseignement

Préface

La cinquième édition des Indicateurs de l'enseignement, fruit, d'une étroite collaboration entre le Service général du pilotage du système éducatif, l'Entreprise des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC) et plusieurs experts et chercheurs universitaires, constitue un apport indispensable au pilotage de notre enseignement.

Au fil des publications, l'enrichissement des données statistiques favorise toujours plus le suivi des parcours et continue à mettre en lumière les indicateurs liés au taux de redoublement, au retard scolaire, au changement d'établissement, au choix d'orientation, à la sanction des études, sans négliger les différences de cursus entre filles et garcons.

Les nouveaux Indicateurs de l'enseignement apportent aussi un éclairage intéressant sur les conditions de financement des écoles, par niveau et en tenant compte des couts importants entrainés par le retard scolaire.

Je rappellerai que, s'il faut conserver à l'analyse qui est formulée dans le document les nuances qu'elle réclame et se garder de toute interprétation rapide, les indicateurs établissent d'indéniables constats qu'il convient de placer en corrélation avec ceux posés annuellement par le rapport du Service général de l'inspection, particulièrement lorsque ce dernier document s'attache à la prise en compte des mécanismes susceptibles d'aider à la différenciation des apprentissages.

La permanence des constats observés année après année par les Indicateurs de l'enseignement plaide en faveur d'un ajustement dans l'organisation de l'enseignement en faisant intervenir la remédiation la plus adéquate le plus tôt possible dans le cursus scolaire, afin de lutter contre tout déterminisme académique et d'éviter l'accroissement des inégalités dues à un taux de redoublement ou à une discrimination fondée sur l'appartenance socioéconomique ou socioculturelle.

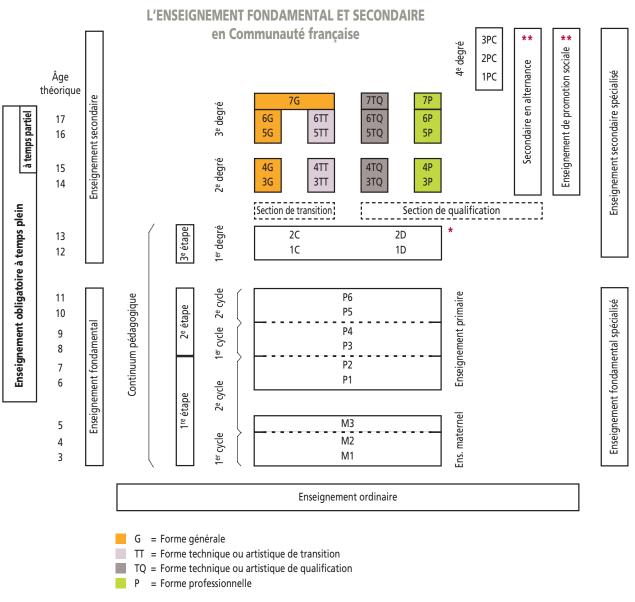
Comme je le soulignais déjà lors de la précédente édition, bien plus qu'une simple succession de données chiffrées, ces nouveaux Indicateurs de l'enseignement ne peuvent qu'enrichir la perception de chacun, qu'il soit un usager, un acteur ou un observateur du système éducatif, sur la capacité qu'a notre enseignement d'offrir aux jeunes les meilleures chances d'acquérir les savoirs et de maitriser les compétences.

Il revient à présent au Gouvernement, dans le cadre strict de l'application de la Déclaration gouvernementale, de contribuer à élargir l'impulsion donnée par cette publication en accroissant la qualité des outils contribuant à l'amélioration du fonctionnement didactique de notre système éducatif : apporter une plus grande précision aux référentiels (référentiels de compétences et programmes), mieux définir les niveaux de maitrise par le biais des modèles proposés par les évaluations externes certificatives et non certificatives, appréhender de façon plus précise les besoins des enseignants en matière de formation continuée, favoriser davantage la construction et le partage des stratégies efficaces permettant d'analyser, d'anticiper, de pallier les erreurs et approximations des élèves.

Les outils du pilotage existent de façon indéniable. La volonté est non seulement de les mettre en lumière, mais aussi de s'inspirer de leurs constats pour améliorer la qualité des gestes que poseront les professionnels de l'enseignement dans le souci d'accroître les savoirs, les savoir-faire et les compétences de nos élèves.

Marie-Dominique SIMONET
Ministre de l'Enseignement obligatoire
et de promotion sociale

STRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT



- * A partir de 2008-2009, le 1er degré de l'enseignement secondaire ordinaire comprend:
 - la 1C et la 2C, 1re et 2e années communes;
 - la 1D et la 2D, 1re et 2e années différenciées.

Durant l'année scolaire 2008-2009 (dont traite cette publication), le 1er degré se présentait comme ci-dessous

2C	2P
1C	1D

où existait encore la 2P (2e professionnelle).

** L'entrée dans l'enseignement en alternance et de promotion sociale est possible à partir de 15 ans.

en Communauté française

L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ en Communauté française

Types d'enseignement	Niveau maternel	Niveau primaire	Niveau secondaire	s'adressent aux élèves atteints
1	non	oui	oui	"d'arriération mentale légère"
2	oui	oui	oui	"d'arriération mentale modérée ou sévère"
3	oui	oui	oui	"de troubles du comportement et/ou de la personnalité"
4	oui	oui	oui	"de déficience physique"
5	oui	oui	oui	"de maladies ou convalescents"
6	oui	oui	oui	"de déficiences visuelles"
7	oui	oui	oui	"de déficiences auditives"
8	non	oui	non	"de troubles des apprentissages"

L'enseignement fondamental

spécialisé est organisé en quatre - maturité l : niveaux d'acquisition de l'autonomie et de la socialisation - maturité II :

degrés de maturité

niveaux d'apprentissages préscolaires - maturité III : éveil des premiers apprentissages scolaires (initiation)

enseignement d'adaptation sociale

(pour l'enseignement de type 2, les degrés de maturité diffèrent) - maturité IV : approfondissements

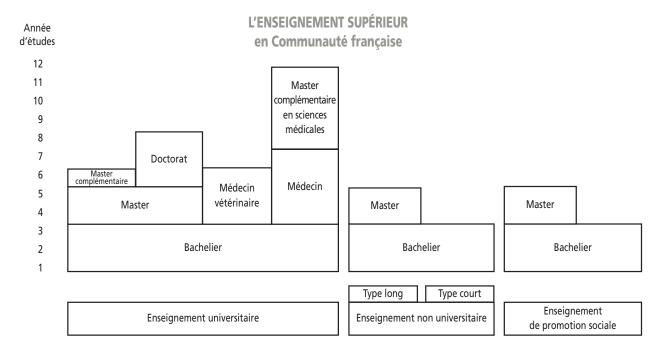
L'enseignement secondaire spécialisé est organisé en quatre

- la forme 2 : enseignement d'adaptation sociale et professionnelle

- la forme 1 :

- la forme 3 : formes, prenant en compte le enseignement professionnel

projet personnel de l'élève - la forme 4 : enseignement général, technique, artistique ou professionnel



GÉNÉRALITÉS

- p. 8 1. Participation des jeunes à l'enseignement et taux de scolarisation
- p. 10 2. Origine géographique des effectifs scolaires de l'enseignement de plein exercice et en alternance
- p. 12 3. Perspectives d'évolution de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire
- p. 14 4. La dépense intérieure d'enseignement francophone
- p. 16 5. Le cout de la scolarité à charge de la Communauté française

PUBLICS

- p. 18 6. Population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire
- p. 20 7. Répartition différenciée des effectifs scolaires entre les différents niveaux, types et formes d'enseignement secondaire
- p. 22 8. Publics de l'enseignement spécialisé
- p. 24 9. Disparités socioéconomiques dans l'enseignement fondamental et secondaire
- p. 26 10. Publics des différentes formes de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice

PARCOURS

- p. 28 11. Retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice
- p. 30 12. Redoublement dans l'enseignement ordinaire de plein exercice
- p. 32 13. Changements d'établissement dans l'enseignement ordinaire de plein exercice
- p. 34 14. Parcours sur 4 ans d'élèves entrant en 1er année primaire ordinaire en 2005-2006
- p. 36 15. Transition de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire
- p. 38 16. Parcours sur 5 ans des élèves entrant en 1er année de l'enseignement secondaire ordinaire
- p. 40 17. Attestations d'orientation délivrées par les Conseils de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice
- p. 42 18. Situations scolaires en 2008-2009 des élèves entrés en 4e année secondaire en 2007-2008
- p. 44 19. Taux d'accès à l'enseignement supérieur

RÉSULTATS

- p. 46 20. Compétences en éveil des élèves de 2e primaire (2009)
- p. 48 21. Compétences en éveil des élèves de 5° primaire (2009)
- p. 50 22. Compétences en éveil des élèves de 2e secondaire (2009)
- p. 52 23. Obtention du Certificat d'Études de Base
- p. 54 24. Rythmes scolaires individuels et types de certification en 6° année de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice
- p. 56 25. Taux de certification en 6° année de l'enseignement secondaire de plein exercice
- p. 58 26. Taux de réussite en première année des étudiants de 1ère génération dans l'enseignement supérieur

PERSONNELS

- p. 60 27. Formation initiale des enseignants de l'enseignement obligatoire
- p. 62 28. Nombre de charges enseignantes de l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire
- p. 64 29. Âge et féminisation du personnel enseignant de l'enseignement obligatoire

ORGANISATIONS

p. 66 30. Population scolaire, par réseau, dans l'enseignement fondamental et secondaire en 2008-2009

Participation des jeunes à l'enseignement et taux de scolarisation

Un peu plus de deux tiers des jeunes de 2 à 29 ans participent à l'enseignement, conséquence de la scolarisation de la presque totalité des jeunes durant 15 ans, de 3 à 17 ans révolus. En outre, les écoles de la Communauté française attirent des élèves de l'étranger mais aussi des Communautés flamande et germanophone.

La mesure des taux de scolarisation par niveau d'enseignement met en évidence l'importance de l'accumulation progressive des retards dans l'enseignement primaire et surtout secondaire.

Avec des taux de scolarisation compris entre 30 % et 50 % pour les jeunes de 18 à 22 ans recensés dans l'enseignement supérieur, la Communauté française occupe une des premières places parmi les pays de l'OCDÉ.

e 1er janvier 2008, la Communauté française comptait un peu moins d'un million et demi de jeunes âgés de 2 à 29 ans¹. Parmi ceux-ci, plus d'un million étaient scolarisés². Par rapport à 1991-1992, on relève une croissance de plus de 7 % de cette population scolaire et une faible réduction de la population totale résidente de 2 à 29 ans. De ce fait, le taux brut de scolarisation³ des jeunes de 2 à 29 ans est passé de 62,67 % à 67,92 % en quinze ans.

On constate cependant au cours de ces trois dernières années une légère tendance à la baisse des taux bruts de scolarisation, qui s'observe à tous les âges (figure 1.2) sauf entre 20 et 23 ans où ils continuent d'augmenter entre 2004-2005 et 2007-2008.

En 2007-2008, les taux bruts sont supérieurs à 100 % entre 8 et 16 ans (figure 1.2). Cette situation met en évidence des migrations d'élèves entre la Communauté française et les autres Communautés et pays limitrophes dont le solde est positif. À partir de 16 ans, et surtout à partir de 18 ans (fin de la scolarité obligatoire), on constate une diminution des taux bruts de scolarisation mais les taux récents sont supérieurs à ceux observés en 1991-1992, indiquant ainsi pour ces âges une augmentation du taux net de scolarisation en Communauté française, augmentation liée à la hausse du taux d'accès à l'enseignement supérieur.

La comparaison avec l'année 1991-1992 montre notamment une forte croissance des taux de participation à l'enseignement des jeunes de 20 ans et plus. À l'âge de 20 ans, le taux brut de scolarisation est ainsi passé de 54 % à 63 % tandis qu'à l'âge de 22 ans, il s'élève encore à 36 % alors qu'en 1991-1992, ce même taux était de 27 %.

Le calcul des taux de scolarisation par âge et par niveau d'enseignement (figure 1.3) permet de comparer la participation des jeunes de chaque classe d'âge aux différents niveaux d'enseignement et de mettre en évidence l'importance relative des groupes d'élèves et d'étudiants qui, par rapport à un cursus normal, sont en avance d'un an, « à l'heure » ou en retard d'une ou plusieurs années.

La figure 1.3 montre à cet égard que la quasi-totalité des enfants sont inscrits à l'école maternelle à partir de 3 ans. À 5 ans, 2% ont déjà commencé des études primaires. À 11 ans, une même proportion d'enfants précoces sont inscrits en première année de l'enseignement secondaire. En revanche, à 12 ans, un enfant sur quatre est toujours en primaire. Un an plus tard, à 13 ans, cette proportion est encore de 4%. À 17 ans révolus, âge normal de fin d'enseignement secondaire et d'obligation scolaire, les étudiants en avance ne représentent plus que 1 % du total de la classe d'âge. Un an plus tard, à 18 ans, âge d'entrée dans l'enseignement supérieur, le taux de scolarisation est de 87 %. Ce taux très élevé n'est cependant que la traduction d'un retard scolaire important puisque plus de la moitié des jeunes sont encore dans l'enseignement secondaire à 18 ans. Le taux d'élèves retardés dans le secondaire se résorbe ensuite lentement mais ne devient négligeable qu'à partir de 24 ans. Notons à ce sujet que 14 % des jeunes de 20 ans sont encore scolarisés dans le secondaire.

Avec des taux de scolarisation compris entre 30 % et 50 % pour les jeunes de 18 à 22 ans recensés dans l'enseignement supérieur, la Communauté française occupe une des premières places parmi les pays de l'OCDÉ. Cette position est due en grande partie au développement de l'enseignement de type court permettant à de nombreux élèves de poursuivre des études supérieures, type d'études qui, dans cette tranche d'âge, absorbe la moitié des étudiants de l'enseignement supérieur.

¹ Voir le tableau de la figure 1.1.

² Élèves scolarisés dans l'enseignement de plein exercice et enseignement en alternance dans les CÉFA. Par manque de données statistiques précises, les élèves en apprentissage (Classes Moyennes par exemple) n'ont pu être recensés.

³ La participation des jeunes à l'enseignement est mesurée par le taux brut de scolarisation. Le taux brut est le résultat, exprimé en pourcentage, du rapport entre la population scolarisée dans une entité territoriale et la population de même âge résidant dans la même entité. Le volume de la population scolaire dépend du nombre de jeunes scolarisables dans l'entité, de leur taux net de scolarisation et, dans une moindre mesure, du solde des migrations d'élèves. Le taux brut de scolarisation intègre ces deux derniers facteurs explicatifs.

L'âge considéré est exprimé en années révolues au 1er janvier. La population totale est celle inscrite au Registre national le 1er janvier. En Région bruxelloise, la population a été répartie linguistiquement selon la clé : 85 % pour la Communauté française, 15 % pour la Communauté flamande.

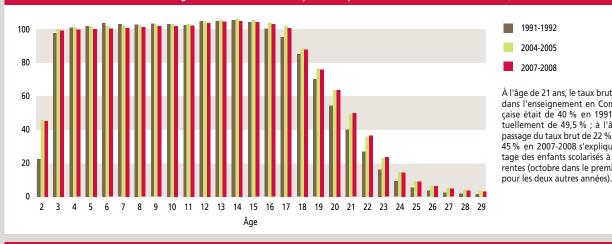
Les données statistiques de janvier 2009 émises par la Direction générale Statistique et Information économique et Bureau fédéral du Plan ne sont pas encore disponibles au moment de la publication. Une version mise à jour de cet indicateur sera déposée sur le site <u>www.enseignement.be</u> dès réception des données.

1.1 Participation à l'enseignement de 1991-1992 à 2007-2008

	i	Population résidente			Population scolaire				
Communauté française	Total	2 à 2	9 ans	Total	2 à 2	9 ans	participation		
	Effectif	Effectif	%	Effectif	Effectif	%	2 à 29 ans		
Année 1991-1992	4 016 273	1 495 923	37,25	942 900	937 465	99,42	62,67		
Indice	100	100		100	100				
Année 1995-1996	4 051 034	1 470 115	36,29	977 519	968 676	99,10	65,89		
Indice	100,87	98,27		103,67	103,33				
Année 1999-2000	4 084 105	1 448 273	35,46	977 317	969 143	99,16	66,92		
Indice	101,69	96,82		103,65	103,38				
Année 2003-2004	4 158 513	1 448 037	34,82	996 179	986 331	99,01	68,12		
Indice	103,54	96,80		105,65	105,21				
Année 2004-2005	4 179 167	1 450 901	34,72	1 011 582	1 000 407	98,9	68,95		
Indice	104,06	96,99		107,28	106,71				
Année 2005-2006	4 206 842	1 460 175	34,71	1 014 314	1 003 492	98,9	68,72		
Indice	104,74	97,61		107,57	107,04				
Année 2006-2007	4 238 737	1 469 861	34,68	1 015 437	1 004 754	98,9	68,36		
Indice	105,54	98,26		107,69	107,18				
Année 2007-2008	4 273 823	1 481 571	34,67	1 016 772	1 006 224	99,0	67,92		
Indice	106,41	99,04		107,83	107,33				

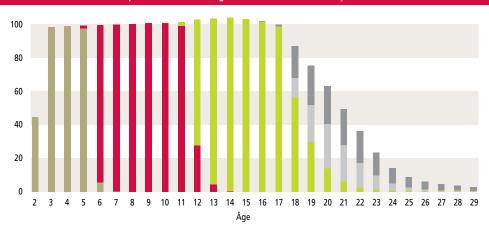
En 2007-2008, 1 006 224 jeunes de 2 à 29 ans ont participé à l'enseignement en Communauté française. Ils représentent 67,92% de la population résidente de la même tranche d'âge. L'augmentation du taux brut de participation, de 68,12 % à 68,95 %, entre 2003-2004 et 2004-2005 s'explique essentiellement par un comptage des enfants scolarisés à des dates différentes (octobre jusqu'en 2003-2004 et janvier par la suite) qui augmente de quelque 10 000 unités le nombre d'élèves âgés de 2 ans scolarisés.

1.2 Taux brut de scolarisation dans l'enseignement en Communauté française – Comparaison des années scolaires 1991-1992, 2004-2005 et 2007-2008



À l'âge de 21 ans, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement en Communauté française était de 40 % en 1991-1992, il est actuellement de 49,5 % ; à l'âge de 2 ans, le passage du taux brut de 22 % en 1991-1992 à 45 % en 2007-2008 s'explique par un comptage des enfants scolarisés à des dates différentes (octobre dans le premier cas et janvier

1.3 Taux brut de scolarisation par niveau dans l'enseignement en Communauté française en 2007-2008



Préscolaire

1991-1992

2004-2005

2007-2008

Primaire

Secondaire

Supérieur de type court

Supérieur de niveau universitaire

À 12 ans, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement en Communauté française est de 103 %, dont 75,3 % correspondent à une inscription dans l'enseignement secondaire et 27,7 % à une inscription dans l'enseignement primaire. Le taux brut supérieur à 100 % indique qu'à cet âge le nombre d'élèves inscrits dans les écoles de la Communauté française est supérieur à la population résidente de cet âge.

Origine géographique des effectifs scolaires de l'enseignement de plein exercice et en alternance

Dans l'enseignement ordinaire obligatoire, les élèves domiciliés à l'étranger représentent 2 % des inscriptions dans les écoles de la Communauté française tandis qu'ils en représentent 13 % dans l'enseignement supérieur.

Un peu moins de 2 % des enfants de 3 à 15 ans domiciliés en Région wallonne fréquentent les écoles de la Communauté flamande tandis que 2,3 % des enfants de cette même tranche d'âge domiciliés en Région flamande fréquentent les écoles de la Communauté française.

Les enfants de 3 à 15 ans domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale fréquentent pour leur part les écoles de la Communauté française à concurrence de 79,4 %.

e financement de la Communauté française est en partie établi en fonction du nombre d'élèves de 6 à 17 ans régulièrement inscrits dans ses établissements scolaires. La construction de scénarios portant sur des perspectives d'évolution des populations scolaires se révèle donc indispensable à l'établissement des perspectives budgétaires. Parmi les facteurs susceptibles d'influencer le nombre d'élèves inscrits dans les écoles de la Communauté française figure en bonne place l'origine géographique des élèves.

À cet égard, la figure 2.1 présente, par forme et niveau d'enseignement, la répartition des élèves selon qu'ils sont domiciliés en Région wallonne, en Région bruxelloise, en Région flamande ou à l'étranger. L'intérêt essentiel de cette figure réside dans l'observation de la part des élèves domiciliés à l'étranger et fréquentant notre système d'enseignement. C'est cette part qui, dans la figure 2.1, varie le plus selon le niveau et la forme d'enseignement : elle ne représente que 1 % de la population scolarisée dans l'enseignement fondamental ordinaire tandis qu'elle en représente 3 % dans le secondaire ordinaire, 8 % dans le spécialisé et 13 % dans le supérieur.

En ce qui concerne les élèves domiciliés en Belgique, les scénarios d'évolution de la population scolarisée dans l'enseignement de la Communauté française doivent plutôt se baser sur les taux de participation présentés à la figure 2.2. Ces taux de participation déterminent la proportion des jeunes d'un âge donné et domiciliés dans une région belge donnée qui se scolarisent dans les écoles de la Communauté française.

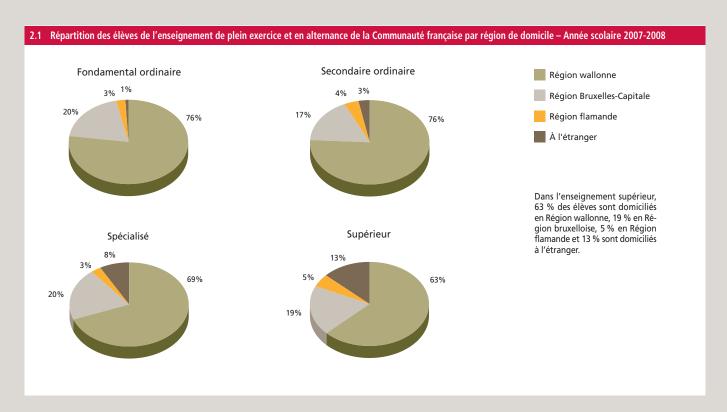
Il apparait ainsi qu'en Région wallonne hors Communauté germanophone, le taux de participation des élèves de 3 à 15 ans dans l'enseignement de la Communauté française est de 98 %. Les 2 % restants correspondent à une part d'enfants scolarisés dans des écoles de la Communauté flamande ou germanophone ou dans des écoles privées ou, encore, non scolarisés. À partir de 16 ans, le taux de participation baisse de plus en plus suite aux sorties du système scolaire (de plein exercice et en alternance). À l'âge de 18 ans, 79 % des jeunes sont encore inscrits dans une école¹ de la Communauté française (50 % dans le secondaire et 29 % dans le supérieur). À 20 ans, ils ne sont plus que 53%, dont 11% toujours inscrits dans le secondaire et 42% inscrits dans le supérieur. C'est à 20 ans que le taux de participation à l'enseignement supérieur est le plus élevé.

En Région de Bruxelles-Capitale, le taux de participation des élèves de 3 à 15 ans dans l'enseignement de la Communauté française se situe entre 76 % (à 3 ans) et 83 % (à 14 ans). Le reste, entre 17 % et 24 % selon l'âge, est scolarisé soit dans les écoles de la Communauté flamande, soit dans des écoles privées, soit dans des formes d'enseignement en alternance autres que les CÉFA ou, soit encore, non scolarisés ou à l'étranger. Comme en Région wallonne, au-delà de l'âge de scolarisation obligatoire, le taux de participation baisse de plus en plus suite aux sorties du système scolaire. À 18 ans, 68 % des jeunes domiciliés en Région bruxelloise sont inscrits dans un établissement de la Communauté française, dont 50 % dans le secondaire et 18 % dans le supérieur. Dans la tranche d'âge des 18 à 21 ans, le rapport secondaire/supérieur est plus élevé que celui observé en Région wallonne, ce qui indique un retard scolaire plus important des jeunes domiciliés en Région bruxelloise. Une autre différence concerne le choix des études supérieures : la population domiciliée en Région de Bruxelles-Capitale choisit proportionnellement davantage l'université que le supérieur hors universités. À l'âge de 18 ans, 48 % des étudiants de l'enseignement supérieur domiciliés en Région wallonne sont inscrits à l'université et 52 % dans le supérieur hors universités alors que 64 % des étudiants de l'enseignement supérieur domiciliés en Région bruxelloise sont inscrits à l'université et 36 % dans le supérieur hors universités ; cet écart entre les deux régions se maintient jusqu'à 21 ans inclus.

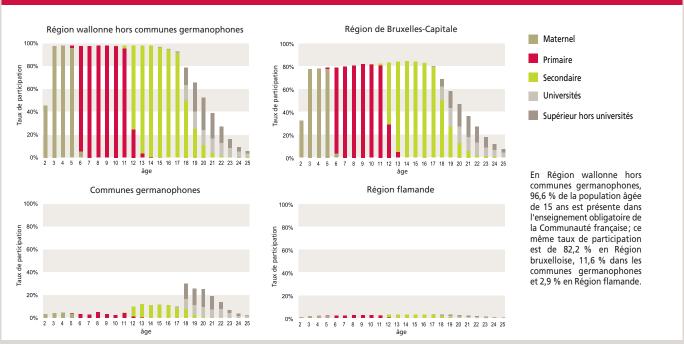
Dans les deux autres communautés, le taux de participation à l'enseignement de la Communauté française est évidemment nettement plus faible. En Région flamande, le taux de participation maximum est de 3 %, dans la tranche d'âge des 12 à 18 ans. En Communauté germanophone, le taux de participation est de l'ordre de 3 à 5 % dans la tranche d'âge des 2 à 11 ans (enseignement fondamental) et de l'ordre de 11 % dans la tranche d'âge des 12 à 17 ans (enseignement secondaire); le taux de participation de la population germanophone à l'enseignement supérieur de la Communauté française s'élève par contre à plus de 20 % dans la tranche d'âge des 18 à 21 ans.

¹ de plein exercice ou de secondaire en alternance.

Les données statistiques de janvier 2009 émises par la Direction générale Statistique et Information économique et Bureau fédéral du Plan ne sont pas encore disponibles au moment de la publication. Une version mise à jour de cet indicateur sera déposée sur le site www.enseignement.be dès réception des données.



2.2 Taux de participation à l'enseignement de plein exercice et en alternance de la Communauté française des élèves domiciliés en Belgique, par région de domicile -Année scolaire 2007-2008



Perspectives d'évolution de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire

Le scénario retenu en matière de perspectives de population scolaire fait apparaître, à l'horizon 2026-2027, une augmentation de 12 % des effectifs scolaires par rapport à 2007-2008. Selon le niveau, la population scolaire augmenterait de 13 % dans le maternel, 14 % dans le primaire et 10 % dans le secondaire.

n appliquant les perspectives démographiques établies dans l'étude de l'Institut National des Statistiques¹ (INS), un scénario d'évolution de population a été appliqué aux élèves recensés en Communauté française. Les perspectives de population ont été étudiées pour l'enseignement maternel, primaire et secondaire (en ce compris le spécialisé et l'alternance).

Le taux de scolarisation, par âge et par région de domiciliation, observé dans les écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française en 2007-2008, a été appliqué sur les perspectives démographiques des 20 prochaines années. Le scénario choisi maintient constants d'une part les flux entrants et sortants d'élèves domiciliés à l'étranger étudiant en Communauté française et d'autre part la migration des élèves entre régions.

Les perspectives démographiques 2007-2060 offrent des résultats nettement différents de ceux qui prévalaient dans la précédente édition (2000-2050) pour les raisons suivantes : une natalité supérieure ayant pour cause « une éventuelle fécondité supérieure et la présence plus importante que prévu de femmes d'origine étrangère [...], des migrations internes de la Région de Bruxelles-Capitale supérieures aux prévisions et davantage dirigées vers la Wallonie [...] et des migrations externes dont les entrées sont beaucoup plus importantes et les sorties moins importantes, ce qui gonfle les soldes nets² ».

Les figures³ 3.1 et 3.2 présentent les effectifs de la population scolaire 1991-1992 à 2007-2008 et les perspectives pour les années 2008-2009 à 2026-2027.

La figure 3.1 présente la rétrospective sur 17 ans et la perspective sur 20 ans calculée en prenant comme référence (base 100) l'année 2007-2008 dans chaque niveau. Elle révèle, pour le niveau maternel, principalement une évolution régulière de la population scolaire qui augmente jusqu'à 12 points en 2017-2018 par rapport à 2007-2008 pour ensuite se stabiliser. Au niveau primaire, l'évolution des effectifs est plus lente et rejoint la proportion du niveau maternel (12 points) en 2019-2020 pour la dépasser en 2020-2021 (13 points) et atteindre 14 points en fin de période. Le secondaire voit lui son effectif décroitre légèrement en début de période et atteindre le niveau 2007-2008 en 2014-2015 pour ensuite progresser régulièrement jusqu'en fin de période (plus 10 points en 2026-2027).

Les figures 3.2 et 3.3 présentent, toujours de manière rétrospective et prospective, d'une part, dans la figure 3.2, les effectifs scolaires en valeurs absolues (ce qui permet de dire qu'il y aura 404 217 élèves dans le secondaire en 2026-2027) et, d'autre part, dans la figure 3.3, les variations d'une année par rapport à la précédente (ce qui permet de dire gu'en 2015-2016 il y aura 4 804 élèves de plus en primaire par rapport à 2014-2015). Cette vision permet d'anticiper les besoins en termes de places à prévoir pour accueillir la population scolaire.

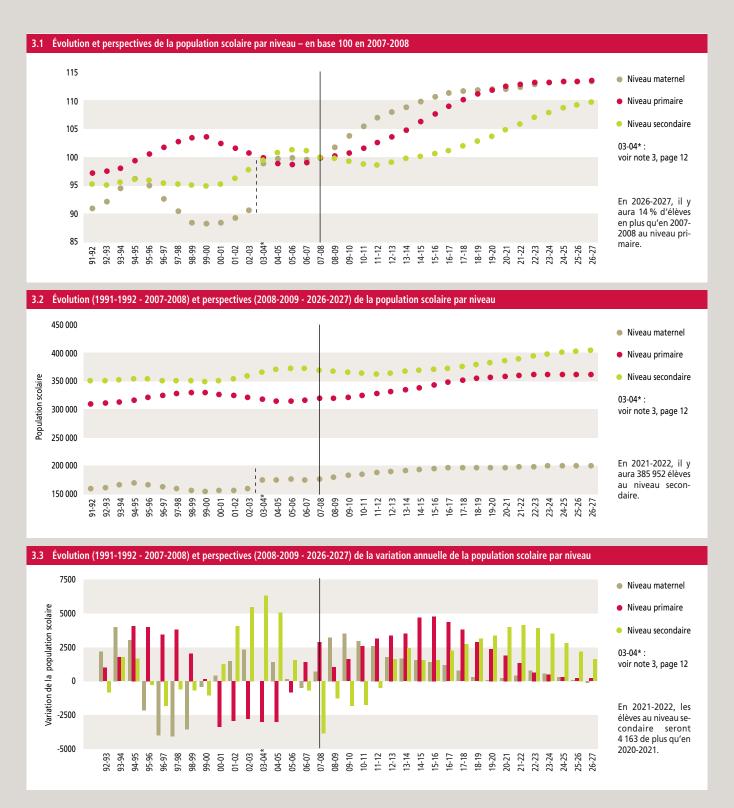
Il est évident que ces perspectives à long terme nécessiteront d'être adaptées périodiquement aux dernières hypothèses démographiques de l'INS.

¹ Planning paper 105 – Perspectives de population 2007-2060 – Direction générale Statistique et Information économique et Bureau fédéral du Plan – Mai 2008 La base de départ de ces perspectives de la population est la situation au 1er janvier 2007. Outre les quatre mouvements démographiques (mortalité, fécondité, migrations internes et externes), ces perspectives tiennent compte de la naturalisation et de la régularisation des sans-papiers. Les calculs sont effectués par sexe, par âge et par arrondissement.

² Ibid. pp 59-60

³ Depuis l'année 2003-2004 le comptage des élèves au niveau maternel est établi au 15 janvier au lieu du 1er octobre de l'année qui précède. Ceci a une incidence sur la représentation graphique des figures 3.1 et 3.2 (où le phénomène est indigué par un trait discontinu) et 3.3 (cette année a été retirée car elle gonflait artificiellement les chiffres de ce niveau où les entrées se font tout au long de l'année).

Les données statistiques de janvier 2009 émises par la Direction générale Statistique et Information économique et Bureau fédéral du Plan ne sont pas encore disponibles au moment de la publication. Une version mise à jour de cet indicateur sera déposée sur le site <u>www.enseignement.be</u> dès réception des données.



La dépense intérieure d'enseignement francophone



En 2007, la dépense intérieure d'éducation tous financeurs confondus représentait environ 8,8 milliards d'euros, soit environ 7 300 euros par élève ou étudiant, environ 2 100 euros par habitant francophone principalement à charge du Pouvoir communautaire, soit une part de 7,0 % du PIB francophone. Les Communes et Provinces injectent environ 8,1 % de moyens supplémentaires aux dépenses d'enseignement de la Communauté française. L'Etat fédéral intervient pour une part supplémentaire de 26,5 % (plus d'1,5 milliards d'euros) au titre de pensions des enseignants du secteur public (tous réseaux confondus).

a dépense intérieure d'enseignement (DIE) francophone représente les dépenses d'enseignement réalisées annuellement par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales, régionales et locales, entreprises et ménages. Les dépenses prises en compte concernent les activités d'enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux (comprenant la recherche et développement de l'enseignement supérieur), les activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, inspection, pilotage) ainsi que les activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports). Le principal financeur, en l'occurrence la Communauté française de Belgique, intervient pour 5 759,9 millions d'euros pour les activités d'enseignement, soit 75,9 % du total de ses propres dépenses (7 590,7 millions d'euros) comme le montre la figure 4.1 pour 2007. Les traitements du personnel consomment 4 873,6 millions d'euros ou 84,6 % des dépenses d'enseignement à charge de la Communauté française. Dans les établissements scolaires hors Universités¹, 84,3 % des dépenses de personnel concernent les enseignants.

En dehors du budget de la Communauté française, les principales dépenses publiques consistent, par ordre d'importance, en :

- dépenses en matière de pensions² des enseignants, d'allocations familiales liées au statut de l'étudiant et de financement des étudiants étrangers universitaires à charge de l'État fédéral,
- dépenses en matière de fonctionnement et d'équipements à charge des Pouvoirs locaux (hors subventions de la Communauté française),
- dépenses en matière de services connexes (transports scolaires), de fonctionnement et d'équipements en lien avec l'enseignement formel (centres de formation) à charge des Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale.

Les aides aux étudiants se composent d'allocations familiales liées au statut de l'étudiant de 18 à 25 ans (environ 350 millions d'euros), d'allocations d'études (45 millions d'euros) et de prêts aux étudiants (0,1 million d'euros). Ainsi le financement public de la DIE se structure avant transferts aux étudiants, selon des dépenses de 23,0% prises en charge par l'État fédéral, de 71,4% par la

Communauté et les Régions et de 5,5 % par les Pouvoirs locaux (figure 4.2).

En ce qui concerne le financement privé pour lequel il y a lieu d'établir des estimations sur base d'enquêtes afin de considérer principalement les frais liés aux études à charge des ménages³ (environ 743 millions d'euros), les moyens affectés aux activités de recherche et de développement de l'enseignement supérieur par les entreprises⁴ (environ 79 millions d'euros) et par les particuliers⁵ (moins de 10 millions d'euros). Les dépenses de fonctionnement sur fonds propres des écoles n'ont elles, pas été identifiées. Dès lors, on peut estimer que la DIE a atteint environ 8 851,8 millions d'euros, soit 7,0 % de son PIB ou 7 298 euros par élève en moyenne par élève/ étudiant tous financeurs confondus en 2007 (figure 4.3). Les aides aux étudiants ont été isolées de la DIE puisqu'elles résultent de transferts vers les ménages. La collectivité francophone réalise ainsi un effort financier à hauteur de 2 105 euros par habitant dont la «capacité de financement» s'évalue à 30 050 euros.

Dans une perspective internationale, les dépenses d'éducation sont élaborées à l'aide de méthodologies communes au sein de la collecte de données statistiques « UOE » de l'Unesco, de l'OCDÉ et d'Eurostat. Elles sont généralement comparées à l'exclusion des services qui ne sont pas directement fournis par les établissements scolaires (restauration, logement...). Ainsi rapportée, la part des dépenses d'enseignement francophone est ramenée à environ 6,6 % de son PIB, soit une part au-dessus de celles de la Belgique (6,1%), des pays de l'OCDÉ (5,7%) et de l'Union européenne (5,3%)⁶. Cet important effort financier doit être interprété par la relative faiblesse du PIB de la Communauté française en décroissance au cours des dernières années. Il ne représentait que 37,7 % du PIB national en 2007 pour une population scolaire de l'enseignement francophone de $42,6\,\%^7$ en Belgique. Enfin, à l'échelle internationale, la dépense moyenne par élève/étudiant est comparée hors enseignement maternel⁸. En équivalents-euros⁹, elle s'élève à 7 275 euros en Communauté française contre 7 838 euros dans l'ensemble de la Belgique, ce qui la situe au-dessus de la moyenne des pays de l'Union européenne (6 854 euros) et de l'Allemagne (7 075 euros) et en-dessous de la France (7 640 euros) et des Pays-Bas (8 454 euros).

¹ La part du personnel enseignant est calculée sur l'ensemble des traitements liquidés par l'ETNIC (hors Universités pour lesquelles ces statistiques ne sont pas disponibles).

² Elles consistent en dépenses de pensions de retraite et de survie, hors retenues 7,5% effectuées sur traitements et destinées au Fonds des pensions de survie. Elles résultent de l'estimation de cotisations sociales qu'il y aurait lieu d'imputer sur les salaires du personnel enseignant (afin de pouvoir les comparer avec les pays dans un régime de pensions à capitalisation) puisque, pour rappel, les pensions de retraite du personnel nommé à titre définitif du secteur public sont octroyées à titre gratuit.

³ Dans l'enseignement obligatoire, le cout scolaire strictement pédagogique a été estimé à partir de l'Enquête de la Ligue de familles («Le cout de la rentrée scolaire 2009»). Il s'élève respectivement à 155, 333 et 502 euros en moyenne par élève du maternel, primaire et secondaire. Il ne tient pas compte des activités liées au rythme scolaire (frais de garderie et d'accueil extra-scolaire, frais de repas, de transports...), des activités sociales et para-commerciales et des activités de remédiation scolaire. Dans l'enseignement supérieur, les frais ont été évalués à 2 779 euros en moyenne par étudiant à partir des données de l'enquête de la Fédération des Étudiants Francophones (2008), en ne prenant en considération que les dépenses liées au logement, droits d'inscription, transports en commun, livres et matériel didactique et de stage ainsi que de connexion internet.

⁴ Les dépenses de recherche et développement de l'enseignement supérieur ont été estimées à partir de l'Enquête statistique du potentiel scientifique du Conseil des Recteurs des Universités Francophones de Belgique (CREF).

⁵ Ils correspondent aux donateurs privés au Fonds de la Recherche Scientifique (Source : FNRS).

⁶ Source: «Regards sur l'éducation 2010 – Les indicateurs de l'OCDÉ». http://www.oecd.org/document/35/0,3343,fr 2649 39263238 45917667 1 1 1 37455,00.html

⁷ Source : Collecte LIOE 2009

⁸ Dans les indicateurs du programme INES de l'OCDÉ publiés dans « Regards sur l'éducation », la dépense par élève/étudiant est comparée hors enseignement maternel, en équivalents-dollars US convertis au moyen des taux de parité de pouvoir d'achat (taux de conversion permettant d'acheter le même panier de biens et services dans tous les pays).

⁹ Tenant compte du taux de parité de pouvoir d'achat des pays de la zone euro.

4.1 Principales dépenses publiques d'enseignement francophone réalisées en 2007

	en millions d'euros	2007
A. DÉPENSES TOTALES D'ENSEIGNEMENT À CHARGE DU BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ FRANCAISE (a) = (b)+(c)		5 759,9
Enseignement' (b)		5 684,4
Services généraux (Cabinets et Administration) ² (c)		75,5
dont Traitements des personnels rémunérés à charge de la Communauté française (d)=(e)+(i)		4 873,6
Traitements / Dépenses totales d'enseignement (d) / (a)		84,6%
Traitements des personnels des établissements scolaires ³ (e) = $(f) + (g) + (h)$		4 805,6
Personnel enseignant ^a , hors Universités (f)		3 714,1
Personnel de support et encadrement ⁵ , hors Universités (g)		692,8
Personnel des Universités ⁶ (h)		398,7
Traitements des personnels des services généraux (Cabinets et Administration) ⁷ (i)		67,9
Dépenses totales de la Communauté française (j)		7 590,7
Dépenses totales d'enseignement / Dépenses totales de la Communauté française (a)/(j)		75,9%
B. DÉPENSES NETTES DE PENSIONS À CHARGE DU FÉDÉRAL® (k) = (l) + (m) - (n)		1 528,4
Dépenses nettes de pensions à charge du Fédéral / Dépenses totales d'enseignement (k) / (a)		26,5%
Pensions de retraite du personnel statutaire de l'enseignement (I)		1 652,8
Pensions de survie du personnel statutaire de l'enseignement (m)		113,9
Retenues personnelles (7,5%) sur traitements du personnel statutaire destinées au Fonds des pensions de survie (n)		238,3
C. DÉPENSES NETTES D'ENSEIGNEMENT À CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX ⁹ (o)		465,0
Dépenses nettes des Pouvoirs locaux / Dépenses totales d'enseignement (o)/(a)		8,1%

En 2007, la Communauté française dépense 5 759,9 millions d'euros pour les activités d'enseignement. L'État fédéral consacre 1 528,4 millions d'euros en matière de dépenses nettes de pensions. Les Pouvoirs locaux injectent 8,1 % de moyens supplémentaires aux dépenses d'enseignement

4.2 Structure* du financement public de la dépense intérieure d'éducation (DIE) en 2007

	2007
État fédéral	23,0%
Communauté française/Régions wallonne et Bruxelles-Capitale	71,4%
Pouvoirs locaux	5,5%

^{*} avant transferts aux étudiants

En 2007, le financement public de la DIE se structure avant transferts aux étudiants, selon des dépenses de 23,0 % prises en charge par l'État fédéral, de 71,4 % par la Communauté et les Régions et de 5,5 % par les Pouvoirs locaux

4.3 La dépense intérieure d'éducation (DIE) en 2007

	2007
Dépense intérieure d'éducation (DIE) (en millions d'euros) ¹⁰ (p)	8 851,8
PIB francophone (en millions d'euros) ¹¹ (q)	126 339,5
DIE / PIB francophone (p)/(q)	7,0%
Population moyenne francophone ¹² (r)	4 204 287
DIE par habitant francophone (en euros) (p)/(r)	2 105
Dépense intérieure d'éducation par élève (DIEE) (en euros) (s)	7 298
PIB par habitant francophone (en euros) (t)	30 050,2
DIEE / PIB par habitant francophone (s)/(t)	24,3%

En 2007, la part des dépenses d'enseignement francophone représente 7,0 % de son PIB. La dépense intérieure d'éducation par élève/étudiant inscrit dans l'enseignement de la Communauté française s'élève à 7 298 euros, tous financeurs confondus.

- 1 correspondent aux dépenses inscrites au chapitre 3 « Éducation, Recherche et Formation» du budget de la Communauté française à l'exlusion des dépenses consacrées à de la formation continue ou à des fins de loisirs. soit hors DO 46 (Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux Arts de Belgique); hors les dépenses non formelles de la DO 56 (enseignement de promotion sociale); hors DO 57 PRG 7 & 8 (Enseignement Artistique à Horaire Réduit); hors DO 58 (Enseignement à distance) (Source: Budget de la Communauté française)
- 2 correspondent à une estimation des dépenses afférentes aux matières de l'enseignement inscrites au chapitre1 «Services généraux» du budget de la Communauté française et au personnel de l'Etnic en charge des matières de l'enseignement (Source: Budget de la Communauté française)
- 3 correspondent aux traitements bruts (et cotisations patronales) directement liquidés par l'Etnic pour compte du Ministère de la Communauté française (y inclus les mises en disponibilité volontaires pour départ précédent la pension de retraite, détachés, en mission, en congé de maternité ...) ainsi que les traitements du personnel des Universités mis à charge des allocations de fonctionnement octroyées par la Communauté française (Source:
- 4 correspondent aux traitements bruts (et cotisations patronales) du personnel enseignant directement liquidés par l'Etnic pour compte du Ministère de la Communauté française (y inclus les mises en disponibilité volontaires pour départ précédent la pension de retraite, détachés, en mission, en congé de maternité ...) (Source: ETNIC)
- 5 correspondent aux traitements bruts (et cotisations patronales) du personnel directeur, inspecteur, administratif, auxiliaire, paramédical, social et psychologique, de maitrise, gens de métier et de service et du personnel technique des centres PMS directement liquidés par l'Etnic pour compte du Ministère de la Communauté française (y inclus les mises en disponibilité volontaires pour départ précédent la pension de retraite, détachés, en mission, en congé de maternité ...) (Source: ETNIC)
- 6 correspondent à des dépenses estimées à 77,6 % de l'ensemble des allocations de fonctionnement octroyées par

- la Communauté française (Source: Regroupements économiques du Budget de la Communauté française)
- 7 correspondent à une estimation des dépenses de personnel du Ministère de la Communauté française, des cabinets ministériels et de l'Etnic en charge des matières de l'enseignement (Source: Budget de la Communauté française/Etnic)
- 8 correspondent aux cotisations sociales supplémentaires qu'il y aurait lieu d'imputer sur salaires du personnel en-seignant statutaire pour financer les pensions en cours (Source : Statistiques budgétaires du Service des Pensions du Secteur Public agrégées par le Service des Statistiques de l'ETNIC)
- 9 correspondent aux moyens «nets» (hors subventions-traitements) alloués par les Communes et les Provinces en matière d'enseignement (Source: Statistiques budgétaires agrégées par Dexia, sur base d'une clé de 80% pour la région bruxelloise)
- 10 correspondent aux dépenses d'enseignement des administrations publiques centrales, régionales et locales ainsi qu'aux dépenses privées estimées des ménages (en matière de dépenses directes d'enseignement) et des entreprises (en matière de recherche et développement de l'enseignement supérieur).
- 11 Le produit intérieur brut de la Communauté française a été estimé comme la somme des richesses produites annuellement en Wallonie (hors population germanophone) et à Bruxelles (80 % du total), à partir des Comptes régionaux (Source: Institut des Comptes Nationaux)

PIB_{CF} = PIB_{RW} + 80% * PIB_{RB} -
$$\left(\frac{pop_{CG}}{pop_{gov}}\right)$$
 * PIB_{RW}

- où « CF, CG, RW, RB et pop » =Communauté française, Communauté germanophone, Région wallonne, Région Bruxelles-Capitale et population
- 12 La population francophone moyenne résulte d'une estimation sur base des observations régionales du 1/1/2007 au 31/12/2007 (Source: Statistiques de population / SPF economie)

Le cout de la scolarité à charge de la Communauté française

En 2009, la Communauté française de Belgique a consacré 6,364 milliards d'euros à son système éducatif. La dépense moyenne par étudiant varie de 2 900 euros à 6 750 euros dans l'enseignement obligatoire ordinaire et de 5 550 euros à 8 200 euros dans l'enseignement supérieur. L'enseignement spécialisé coute quant à lui 13 600 euros par élève.

Ainsi, une scolarité menée sans redoublement de la maternelle au terme de l'enseignement secondaire supérieur s'évalue à 71 200 euros par élève (à charge de la Communauté française). Le cout moyen d'un parcours menant au baccalauréat varie de 87 900 à 95 900 euros tandis qu'un parcours menant au master (en 5 ans) varie de 99 000 à 112 300 euros selon qu'il est effectué hors ou au sein d'une université, sans redoublement depuis la maternelle.

En 2008-2009, l'échec scolaire a généré un surcout d'environ 366,5 millions d'euros dans l'enseignement obligatoire ordinaire de plein exercice.

e budget annuel global de l'enseignement à charge de la Commu-■ nauté française s'élève, en 2009, à 6 364 millions d'euros (figure 5.1). Le coût annuel par élève ou étudiant en 2009 est obtenu en divisant, par les effectifs 2008-2009, la partie du budget global destinée à l'enseignement au sens strict. Sont principalement exclues de ce cout les dépenses des services communs, des affaires générales, de la recherche en éducation, du pilotage de l'enseignement, des bâtiments scolaires, des allocations et prêts d'études, d'inspection médicale et de recherche scientifique (sauf celle consacrée directement à charge des allocations de fonctionnement des établissements supérieurs). Le cout annuel moyen par élève a été calculé globalement par niveau de scolarité indépendamment de la forme d'enseignement (générale, technique ou professionnelle) suivie dans le secondaire et indépendamment du type (court ou long) et du domaine d'études suivies dans le supérieur. Par conséquent, il convient de nuancer les couts globaux ainsi présentés dans la figure 5.2 par le fait que la Communauté française octroiera à l'école des dotations ou subventions de fonctionnement plus importantes pour un élève du secondaire qualifiant (technique ou professionnel), au vu des équipements nécessaires à son apprentissage, tout comme pour le spécialisé qui nécessite un encadrement et une infrastructure plus importants. De la même façon, les dotations ou subventions de fonctionnement attribuées aux établissements d'enseignement supérieur sont pondérées en fonction du type d'enseignement (court ou long) et en fonction du domaine d'études suivies, générant des dépenses annuelles plus importantes pour certains domaines d'études. En 2008-2009, le cout moyen de l'année scolaire à charge de la Communauté française passe de 2 880 euros par élève de l'enseignement maternel à 8 217 euros par étudiant de l'enseignement universitaire (figure 5.2). Le cout annuel moyen le plus important, 13 564 euros par élève, est engendré par l'enseignement spécialisé. En moyenne au cours des 10 années observées depuis 1999-2000, le cout moyen par élève a augmenté de 1,7 % par an à prix constants dans l'enseignement fondamental ordinaire (figure 5.3). Il est resté relativement stable dans l'enseignement secondaire ordinaire ainsi que dans l'enseignement supérieur non universitaire. Dans l'enseignement supérieur universitaire, ce cout n'a cessé de diminuer depuis 10 ans (- 0,8 % en moyenne par an) notamment parce que la population étudiante n'a cessé de croitre (+ 2,1 % en moyenne par an). Dans l'enseignement spécialisé, une augmentation annuelle moyenne de 1,2 % s'est produite au cours de la même période.

Le cumul des dépenses annuelles par niveau d'enseignement permet de calculer (figure 5.4) la dépense théorique totale de plusieurs

scolarités types, sans redoublement sur la base des couts de 2008-2009. Ainsi, par exemple, pour un élève quittant l'enseignement secondaire après 15 ans de scolarité (du maternel à la fin du secondaire), la Communauté française dépense 71 221 euros en moyenne. Le cout de l'enseignement spécialisé sur une durée de 15 ans représente, quant à lui, un montant moyen de 203 463 euros. Dans l'enseignement supérieur, les cursus afférents au baccalauréat et au master génèrent des couts moyens par étudiant différents selon qu'ils sont organisés dans un établissement supérieur hors universités ou à l'université. Les études menant au titre de bachelier (en 3 ans) et de master (en 5 ans) engendrent un cout moyen total de 87 868 et de 98 966 euros si elles sont menées dans un établissement supérieur hors universités. Les mêmes titres obtenus à l'université s'évaluent respectivement à 95 870 et 112 304 euros. Il convient d'interpréter ces divergences de cout en gardant à l'esprit le principe de financement de l'enseignement supérieur par enveloppe fermée avec, pour conséquence, un cout moyen par étudiant principalement influencé par le nombre d'étudiants. Puisque les étudiants sont plus nombreux en établissements supérieurs hors universités (dont les trois quarts suivent du type court), le cout moyen de cet enseignement par étudiant est plus faible, à enveloppe constante.

Au-delà du cout théorique, il y a lieu de prendre en compte les couts supplémentaires engendrés par le redoublement et le retard scolaire qui en découle. En 2008-2009, les élèves de l'enseignement maternel ordinaire ayant atteint l'âge de 6 ans (ou plus) en 2008, soit 2 028 élèves, peuvent être considérés maintenus en troisième maternelle. Le cout annuel moyen de 2 880 euros attribué à ces élèves génère un surcout théorique d'environ 5,8 millions d'euros (figure 5.5). Dans l'enseignement obligatoire ordinaire, le cout engendré par les échecs scolaires peut être approché en imputant le cout moyen d'une année supplémentaire à chaque redoublant. Il s'évalue à environ 49,4 millions d'euros dans le primaire et à 317,0 millions d'euros dans le secondaire (hors CÉFA) en 2008-2009, soit 10,7 % du budget strictement consacré à ces niveaux d'enseignement ordinaire. Ces surcouts théoriques sont probablement sous-estimés au niveau du secondaire par le fait que les taux de redoublement les plus élevés s'observent dans l'enseignement qualifiant (principalement en 3e, 4e et 5e années), plus cher. De 2000 à 2009, le taux de redoublement est passé de 3,5 % à 4,4 % dans le primaire et de 10,4 % à 13,7 % dans le secondaire. Il a cependant diminué pour la première fois en 2008-2009, entrainant une baisse des dépenses liées au redoublement.

5.1 Évolution du budget annuel global «Éducation, Recherche et Formation» de la Communauté française, en milliers d'€ courants, de 2000 à 2009

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
BUDGET GLOBAL	4 633 608	4 817 893	4 955 516	5 034 410	5 178 368	5 472 940	5 688 984	5 865 462	6 180 995	6 363 642
Formation	8 423	7 895	3 967	8 521	8 471	9 471	9 471	9 347	9 471	10 557
Recherche scientifique	86 981	89 465	91 935	93 760	95 147	98 017	106 060	111 870	121 788	130 239
Enseignement	4 331 005	4 473 829	4 570 646	4 677 565	4 854 962	5 115 643	5 291 405	5 472 731	5 709 740	5 880 013
Autres	207 199	246 704	288 968	254 564	219 788	249 809	282 048	271 514	339 996	342 833

En 2009, le budget global de l'enseignement à charge de la Communauté française s'élève à 6 363 642 milliers d'€.

5.2 Évolution du cout annuel moyen par élève/étudiant à charge de la Communauté française, en € courants, de 1999-2000 à 2008-2009

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
FONDAMENTAL ORDINAIRE	2 430	2 543	2 636	2 727	2 842	2 947	3 078	3 189	3 309	3 404
Maternel	2 076	2 158	2 233	2 318	2 502	2 448	2 548	2 669	2 774	2 880
Primaire	2 603	2 733	2 839	2 939	3 023	3 238	3 387	3 490	3 617	3 710
SECONDAIRE ORDINAIRE	5 374	5 483	5 491	5 554	5 645	5 925	6 058	6 249	6 574	6 721
Plein exercice	5 394	5 501	5 507	5 576	5 654	5 953	6 080	6 285	6 612	6 755
En alternance	4 116	4 468	4 596	4 394	5 188	4 653	4 763	4 802	5 131	5 420
SPÉCIALISÉ	10 109	10 502	10 556	10 713	11 352	11 887	12 185	12 590	13 264	13 564
SUPÉRIEUR (hors univ)	4 365	4 596	4 694	4 737	4 772	4 741	4 868	5 096	5 265	5 549
UNIVERSITÉS	7 500	7 739	7 781	7 726	7 761	7 835	8 008	8 053	8 280	8 217

En 2008-2009, le cout annuel moyen à charge de la Communauté française d'un élève de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice s'élève à 6 755 €.

5.3 Évolution du cout annuel moyen par élève/étudiant à charge de la Communauté française, à prix constants (base de 2000)

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
FONDAMENTAL ORDINAIRE	100,0	101,8	103,7	105,8	108,5	110,1	113,0	115,0	114,5	117,1
Maternel	100,0	101,2	102,8	105,2	111,8	107,0	109,5	112,7	112,4	116,0
Primaire	100,0	102,2	104,3	106,4	107,7	112,9	116,1	117,5	116,9	119,1
SECONDAIRE ORDINAIRE	100,0	99,3	97,7	97,4	97,4	100,1	100,6	101,9	102,9	104,6
Plein exercice	100,0	99,3	97,6	97,4	97,2	100,2	100,5	102,1	103,1	104,7
En alternance	100,0	105,6	106,8	100,6	116,9	102,6	103,2	102,3	104,8	110,1
SPÉCIALISÉ	100,0	101,1	99,9	99,9	104,2	106,7	107,5	109,2	110,4	112,2
SUPÉRIEUR (hors univ)	100,0	102,5	102,8	102,3	101,4	98,6	99,5	102,3	101,5	106,3
UNIVERSITÉS	100,0	100,4	99,2	97,1	96,0	94,8	95,2	94,1	92,8	91,6

Le cout annuel moyen à charge de la Communauté française d'un élève de l'enseignement primaire a augmenté de 19% de 1999-2000 à 2008-2009.

5.4 Cout cumulé théorique moyen de scolarités types à charge de la Communauté française, en € courants (2008-2009)

		Obliga	toire			Supérieur			
	Maternel ordinaire	Primaire ordinaire	Secondaire ordinaire	Spécialisé	Baccal hors univ.	lauréat universités	hors univ.	aster universités	
Cout annuel/ élève-étudiant (€)	2 880 €	3 710 €	6 721 €	13 564 €	5 549 €	8 217 €	5 549 €	8 217 €	
SCOLARITÉS TYPES:									COUT TO
Secondaire ordinaire	3 ans	6 ans	6 ans						71 221
Secondaire spécialisé				15 ans					203 463
Baccalauréat hors universités	3 ans	6 ans	6 ans		3 ans				87 868
Master hors universités	3 ans	6 ans	6 ans		3 ans		2 ans		98 966
Baccalauréat universités	3 ans	6 ans	6 ans			3 ans			95 870
Master universités	3 ans	6 ans	6 ans			3 ans		2 ans	112 304

En 2008-2009, le cout cumulé moyen par étudiant à charge de la Communauté française d'un master obtenu dans une université s'élève à 112 304 €.

5.5 Évolution du retard scolaire de l'enseignement maternel ordinaire, du taux de redoublement de l'enseignement primaire et secondaire ordinaires (hors CÉFA) et du cout théorique engendré par le retard scolaire à charge du budget de la Communauté française de 1999-2000 à 2008-2009

			_						_	_	
Taux de maintien et de redoublement		1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-200	7 2007-2008	2008-2009
Maternel ordinaire: élèves de 6 ans ou plus		1,4%	1,3%	1,2%	1,4%	1,5%	1,4%	1,5%	1,5%	1,5%	1,1%
Primaire ordinaire: redoublants		3,5%	3,3%	3,4%	4,0%	4,1%	4,5%	4,4%	4,3%	4,6%	4,4%
Secondaire ordinaire (hors CÉFA): redoublants		10,4%	10,5%	11,4%	12,8%	12,7%	13,2%	13,4%	13,6%	14,0%	13,7%
Cout redoublement (€ courants)	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-200	4 2004-2	005 2005	-2006 2	006-2007	2007-2008	2008-2009
Maternel ordinaire	4 376 339	4 272 840	4 349 085	5 092 254	6 151 72	1 6 058	350 6 65	59 105	7 220 656	7 496 026	5 840 003
Primaire ordinaire	29 178 851	28 808 553	30 325 697	36 534 223	37 572 29	8 44 355	003 44 76	57 262 4	5 505 997	51 439 306	49 425 399
Secondaire ordinaire (hors CÉFA)	184 778 915	191 922 940	210 045 096	242 780 581	249 608 25	5 274 558	290 284 19	96 224 29	8 086 432	318 512 266	317 055 631

En 2008-2009, le cout théorique du redoublement à charge de la Communauté française s'élève à 49 425 399 € dans l'enseignement primaire et à 317 055 631 € dans l'enseignement secondaire (hors CÉFA).

Population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire



Depuis 2000-2001, la population scolaire de l'enseignement primaire ordinaire a globalement diminué, contrairement à celle de l'enseignement primaire spécialisé qui a augmenté. Les effectifs de l'enseignement secondaire et spécialisé croissent. Les 2° et 3° degrés de l'enseignement secondaire se caractérisent généralement par un nombre de filles plus élevé dans la section de transition et un nombre de garçons plus élevé dans la section de qualification. L'enseignement secondaire en alternance a vu ses effectifs augmenter de plus de 50 % en 8 ans.

es figures 6.1 et 6.2 présentent l'évolution de la population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, selon le sexe, de 2000-2001 à 2008-2009. La population scolaire de l'enseignement maternel est en augmentation depuis 2000-2001 ¹. La population scolaire de l'enseignement primaire diminue de 2000-2001 à 2006-2007 (- 4,6 %) et progresse depuis (+ 1,2 %). La population scolaire de l'enseignement secondaire augmente de 2000-2001 à 2005-2006 (+ 5,2 %) et diminue depuis (- 2,4 %)². Dans chaque niveau d'enseignement et pour chaque année scolaire, le nombre de garçons est supérieur à celui des filles. Ces deux populations suivent la même trajectoire dans le temps, l'écart entre elles se réduisant au fil des années scolaires étudiées. En 2008-2009, l'enseignement maternel accueille 177 444 élèves (90 890 garçons et 86 554 filles). L'enseignement primaire en accueille 304 880 (154 754 garçons et 150 126 filles) et l'enseignement secondaire 337 107 élèves (169 904 garçons et 167 203 filles).

La figure 6.3 détaille l'évolution de la population scolaire de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice de 2000-2001 à 2008-2009 selon la filière suivie.

Au 1er degré, en 2008-2009, on compte 95 741 élèves en 1C-2C et 12 965 en 1D-2P³. Le nombre d'élèves présents en 1C-2C augmente jusqu'en 2004-2005 (+ 4,5 %) puis diminue jusqu'en 2008-2009 (- 6,5 %). Le nombre d'élèves en 1B-2P augmente de 2000-2001 à 2004-2005 (+ 8,8 %). Il se réduit ensuite (- 7,0 %). Aux 2e et 3e degrés, les effectifs de la section de transition (enseignement général et technique de transition) dépassent les effectifs de la section de qualification (enseignement technique de qualification et professionnel). Le nombre d'élèves en transition augmente de 2000-2001 à 2006-2007 (+ 6,6 %) et diminue depuis (- 2,9 %). On y compte en 2008-2009 120 237 élèves. Les effectifs de la section de qualification augmentent de 2000-2001 à 2006-2007

(+ 9,3%) et diminuent depuis (- 1,0%) pour atteindre 108 104 élèves en 2008-2009.

La figure 6.4 présente l'évolution de l'indice de parité entre sexes (IPS)⁴ dans l'enseignement secondaire ordinaire selon la filière d'enseignement fréquentée, d'une part au 1^{er} degré, d'autre part aux 2^e et 3^e degrés. En 1A(1C)-2C, le nombre de filles rejoint celui des garçons. l'IPS, de 2000-2001 à 2008-2009, est proche de la valeur 1. Malgré une évolution dans le temps vers la parité entre sexes en 1B(1D)-2P, le nombre de filles reste inférieur à celui des garçons⁵. En 2008-2009, l'IPS est de 0,73: on y compte en moyenne 73 filles pour 100 garçons. Dans l'enseignement de qualification, l'IPS suit la même trajectoire dans le temps que celui du 1^{er} degré « différencié» avec une différence d'environ 20 points. En 2008-2009, il est de 0,93: la parité entre sexes est proche alors qu'en 2000-2001, l'IPS était de 0,85. Un déséquilibre s'observe dans la filière de transition en 2008-2009: on y compte en moyenne 107 filles pour 100 garçons⁴.

L'enseignement en alternance (CÉFA) (figure 6.5) a multiplié ses effectifs par 1,5 en 8 ans, passant de 5 865 élèves à 9 076 élèves. Les garçons y sont majoritaires : en 2008-2009, on comptait 6 133 garçons pour 2 943 filles⁶.

La figure 6.6 présente l'évolution de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé⁷. Contrairement à l'évolution des effectifs du primaire ordinaire (figure 6.1), ceux du primaire spécialisé augmentent (+16,8%). Ils passent de 13 229 en 2000-2001 à 15 469 en 2008-2009. Dans l'enseignement secondaire, on assiste également à une augmentation des effectifs (+15,0%) qui passent de 12 695 à 14 598. La croissance des effectifs n'est pas aussi nette dans l'enseignement secondaire ordinaire.

¹ Depuis l'année 2003-2004, le comptage des élèves au niveau maternel est établi au 15 janvier au lieu du 1er octobre de l'année qui précède. Ceci a une incidence sur la représentation graphique de la figure 6.1.

² Pour connaître les perspectives d'évolution de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire, voir indicateur 3.

³ La 1^{re} année du 1^{er} degré différencié est la 1D depuis 2008-2009 (voir introduction sur les structures de l'enseignement). Auparavant il s'agissait de la classe d'accueil, appelée 1B.

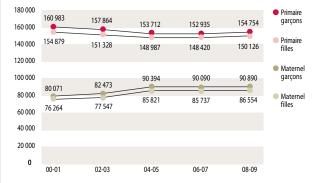
⁴ L'Indice de Parité entre les Sexes (IPS) est le « Rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin pour un indicateur donné. Un IPS de 1 indique une parité entre les sexes » (UNESCO, 2009). Un indice de parité inférieur à 1 signifie que le nombre de filles est inférieur au nombre de garçons. Un indice supérieur à 1 signifie que le nombre de filles est supérieur au nombre de garçons.

⁵ Voir aussi l'indicateur 7 qui illustre la répartition différenciée des effectifs de l'enseignement ordinaire selon le retard scolaire, le sexe et la nationalité en 2008-2009 aux 2° et 3° degrés et l'indicateur 10 qui montre l'évolution des effectifs dans les 2° et 3° degrés du secondaire ordinaire de plein exercice, selon la forme fréquentée, par sexe, de 1990-1991 à 2006-2007.

⁶ Voir aussi l'indicateur 7 qui illustre la répartition différenciée des effectifs de l'enseignement ordinaire selon le retard scolaire, le sexe et la nationalité en 2008-2009 dans l'enseignement en alternance (CÉFA).

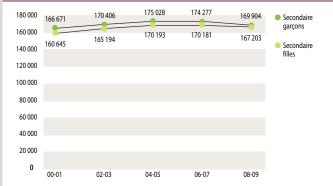
⁷ Voir aussi l'indicateur 8 qui décrit le public de l'enseignement spécialisé.

6.1 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement fondamental ordinaire, selon le sexe (de 2000-2001 à 2008-2009)



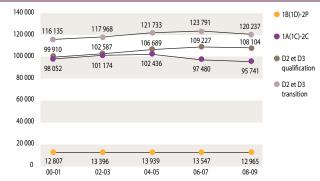
En 2008-2009, 90 890 garçons et 86 554 filles fréquentent l'enseignement maternel ordinaire.

6.2 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire, selon le sexe (de 2000-2001 à 2008-2009)



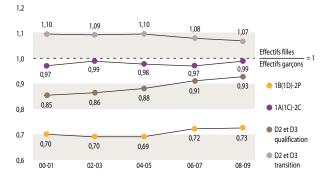
En 2008-2009, 169 904 garçons et 167 203 filles fréquentent l'enseignement secondaire ordinaire.

6.3 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire au 1er degré et aux 2e - 3e degrés, selon la filière d'enseignement (de 2000-2001 à 2008-2009)



En 2008-2009, 12 965 élèves fréquentent la 1D ou la 2P.

6.4 Évolution de l'indice de parité entre sexes (IPS), au 1er degré et aux 2° - 3° degrés, dans l'enseignement secondaire ordinaire, selon la filière d'enseignement (de 2000-2001 à 2008-2009)



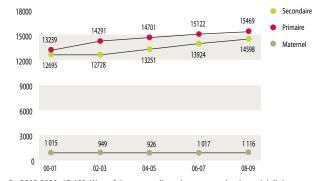
En 2008-2009, l'indice de parité en 1D-2P est de 0,73, cela signifie que, dans l'effectif fréquentant ces 2 années d'études, il y a 73 filles pour 100 garçons.

6.5 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire en alternance, selon le sexe (de 2000-2001 à 2008-2009)



En 2008-2009, 6133 garçons et 2943 filles fréquentent l'enseignement secondaire en alternance (CÉFA).

6.6 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé (de 2000-2001 à 2008-2009)



En 2008-2009, 15 469 élèves fréquentent l'enseignement primaire spécialisé.

7

Répartition différenciée des effectifs scolaires entre les différents niveaux, types et formes d'enseignement secondaire

L'examen simultané de la répartition des élèves selon le retard, le sexe et la nationalité fait apparaitre des discriminations progressives durant le parcours scolaire, principalement à l'entame du secondaire et ensuite lors du choix des formes professionnelle et techniques (de transition et de qualification), au début du deuxième degré. Il s'agit là des deux principaux moments de l'orientation et du développement du phénomène de discrimination rencontrés lors du cheminement scolaire.

e Décret «Missions» prévoit un accès égal à toutes les formations pour les filles et les garçons et une absence de hiérarchie entre établissements, formes et sections d'enseignement¹. Cet indicateur permet de mesurer l'importance et la variation de quelques caractéristiques individuelles des élèves, par forme, section et année d'études. Trois variables ont été retenues : le retard scolaire, le sexe et la nationalité. Pour chacune, un taux a été calculé pour chaque année d'études de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et de l'enseignement en alternance (CÉFA) de l'année scolaire 2008-2009.

L'enseignement ordinaire se caractérise d'abord par un taux de retard scolaire élevé². Ainsi, en 1^{re} primaire (figure 7.1), 11,8 % des élèves ont plus de 6 ans³ et sont donc déjà considérés en retard dès le début de leur parcours dans l'enseignement primaire. Les retards s'additionnant au fil du cursus, les taux augmentent lentement durant le primaire pour atteindre respectivement 23,5 % et 21,7 % en 5e et 6 années. La figure 7.2 montre qu'une différenciation des effectifs se produit ensuite dès le début du secondaire. En 1C et 2C (y compris les années complémentaires), le taux de retard est respectivement de 29,4 % et 29,9 %. Il atteint 27,5 % en 3G (figure 7.3) et se stabilise autour de 30 % jusqu'en 6°, dans la forme générale. La situation est différente dans toutes les autres formes du secondaire où, quelle que soit l'année d'études, les taux sont près de deux fois supérieurs à ceux du général. Une première sélection apparait clairement à l'entame du 1er degré (figure 7.2), puisque le taux de retard en 1D est de 75,7 % et de 70,9 % en 2P. Une seconde sélection s'effectue au début du 2^e degré (figure 7.3)⁴, différenciant de façon permanente les formes d'enseignement jusqu'à la fin du secondaire. En effet, en 3e année, le taux de retard passe de 27,5 % pour le général à 56,3 % en technique de transition, 72,6 % en technique de qualification et 78,9 % en professionnelle.

Si l'on examine la répartition des élèves selon le sexe, on observe d'abord un équilibre entre garçons et filles durant tout le fondamental (figure 7.1). Le 1er degré du secondaire (figure 7.2) montre une différence marquée entre les 1C et 2C comptant 50 % de garçons d'une part, et les 1D et 2P, comptant 58 % de garçons, d'autre part. À partir du 2e degré (figure 7.3), la différenciation augmente : globalement, la forme générale est de plus en plus féminine, comptant de 51,6 % à 55,1 % de filles de la 3e à la 6e année. Les autres formes sont majoritairement masculines. La 7e préparatoire à l'enseignement supérieur (figure 7.4) et les CÉFA (figure 7.5) enregistrent plus de 67 % de garçons et, à l'opposé, le 4e degré professionnel complémentaire (figure 7.6) compte près de 85 % de filles.

La différenciation entre élèves belges et élèves de nationalité étrangère est similaire à celle observée entre filles et garçons et surtout à la différenciation selon le retard scolaire. Si la proportion d'élèves de nationalité étrangère en primaire est proche de 10 % en moyenne, lors du parcours scolaire en secondaire, ce pourcentage se réduit progressivement dans les sections de transition pour se limiter à 5,7 % en 6° générale. À l'opposé, la proportion d'élèves de nationalité étrangère est plus élevée dans les sections de qualification pour atteindre 17,5 % en 6° professionnelle. Au 4° degré, type d'études complémentaires en soins infirmiers, la proportion d'élèves de nationalité étrangère, principalement des étudiants français, atteint 55,8 % en 1re année.

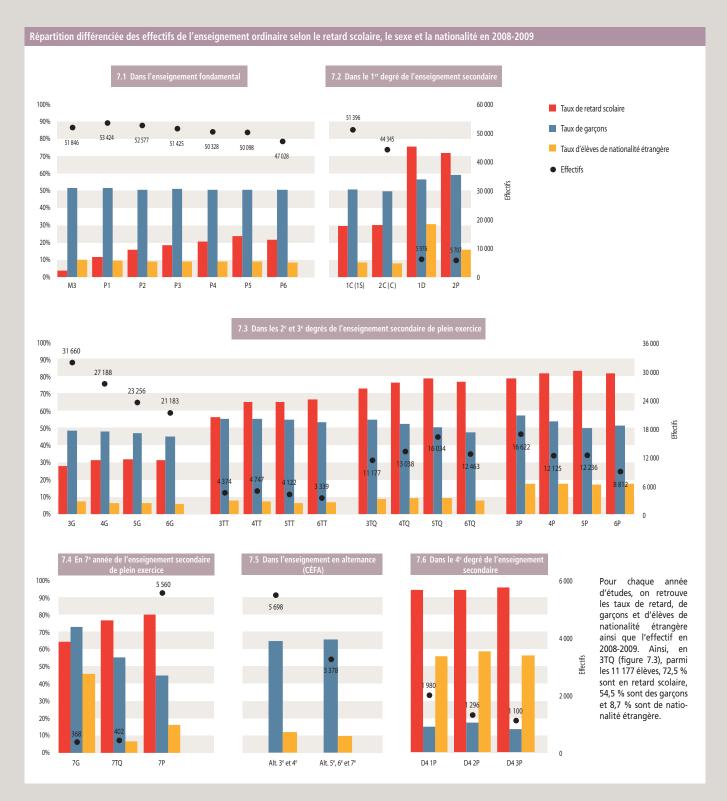
De façon très générale, les formes d'enseignement et les années d'études enregistrant le plus d'élèves en retard scolaire sont aussi les formes et les années les plus masculines et celles enregistrant le plus de jeunes de nationalité étrangère.

¹ Décret du 24 juillet 1997, article 10.

² Voir aussi l'indicateur 11 qui examine le phénomène du retard scolaire et son évolution.

³ Un élève est dit «en retard scolaire» en 1^{re} année primaire en 2008-2009 s'il est né en 2001 ou avant, c'est-à-dire s'il a 6 ans accomplis au 1^{er} janvier 2008.

⁴ Ne sont pas repris ici les 60 élèves inscrits dans une 3° année d'orientation où 97 % des élèves sont en retard scolaire, 50 % sont des garçons et 23 % sont de nationalité étrangère.



Publics de l'enseignement spécialisé

L'enseignement primaire et secondaire spécialisé accueille 4,6 % des élèves scolarisés dans l'enseignement de plein exercice. Cette proportion reste faible avant 6-7 ans, augmente ensuite pour connaitre un maximum à 12 ans pour les deux sexes (4,6 % pour les filles et 7,4 % pour les garçons). Elle se stabilise de 14 à 17 ans autour de 3% pour les filles et 5,5 % pour les garçons. On observe une légère augmentation de la part de l'enseignement spécialisé depuis 10 ans, tant dans l'enseignement primaire que secondaire.

a figure 8.1 présente l'évolution du nombre d'élèves dans l'enseignement spécialisé entre 1993-1994 et 2008-2009, selon le sexe et le niveau d'enseignement. Le nombre de garçons y est systématiquement supérieur à celui des filles : celles-ci ne composent en effet qu'un tiers des effectifs. En 15 ans, le nombre d'élèves, filles et garçons, a augmenté tant au niveau fondamental (+24 %) qu'au niveau secondaire (+20 %), passant, dans le fondamental, de 8 726 à 10 618 garçons et de 4 994 à 6 341 filles et, dans le secondaire, de 8 386 à 9 799 garçons et de 4 373 à 5 450 filles.

Au niveau primaire, à partir de 1999-2000, la croissance des effectifs de l'enseignement spécialisé va de pair avec une diminution des populations de l'enseignement ordinaire. Il en résulte (figure 8.2) une légère augmentation de la part de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement primaire, passant de 4,1 % en 1998-1999 à 4,9 % en 2004-2005. Cette proportion est restée stable depuis. À partir de 2001-2002, on assiste également à une légère augmentation de la part de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement secondaire, passant de 3,7 % en 2000-2001 à 4,3 % en 2008-2009. L'enseignement spécialisé accueille ainsi 4,6 % des élèves scolarisés (4,9% au primaire et 4,3% au secondaire). À titre de comparaison, la majorité des pays européens scolarise moins de 3 % des enfants dans ce type de structure (Eurydice, 2005).

La figure 8.3 détaille, par âge et par sexe, la proportion de jeunes inscrits dans l'enseignement spécialisé par rapport à la population totale de l'enseignement fondamental et secondaire de plein exercice. La prédominance des garçons est constante et les deux sexes présentent des structures par âge relativement similaires. La proportion d'élèves inscrits dans le spécialisé reste faible jusque 6-7 ans et augmente pour atteindre un premier pic à 12 ans, avec 7,3 % chez les garçons et 4,7 % chez les filles. À partir de 13 ans, on assiste à un repli ; chez les garçons, ils ne sont plus que 6,0 % et, chez les filles, 3,5 % à fréquenter cet enseignement. En effet, dès 12-13 ans, une partie des élèves passent du niveau primaire spécialisé au niveau secondaire ordinaire. Le second pic aux âges de 19, 20 et 21 ans n'est pas tant dû à une augmentation de la fréquentation du spécialisé qu'à un repli rapide et important de la fréquentation de l'ordinaire : à partir de 18 ans, les élèves quittent généralement l'enseignement secondaire ordinaire alors que dans le spécialisé, les élèves ont tendance à quitter l'enseignement secondaire à un âge légèrement plus avancé.

La figure 8.4 présente la répartition des élèves dans les différents types de l'enseignement spécialisé, fondamental et secondaire. En 2008-2009, quatre des huit types d'enseignement accueillent près de neuf dixièmes de la population scolaire de l'enseignement fondamental spécialisé. Le type 8 scolarise 35,4 % des élèves du fondamental spécialisé (38,8 % en 2004-2005), le type 1 en scolarise 25,6 % (24,1 % en 2004-2005), le type 2 en scolarise 14,9 % (14,0 % en 2004-2005), et le type 3 en scolarise 11,1 % (10,9 % en 2004-2005). Dans les autres types d'enseignement, le type 4 accueille 5,2 % des élèves du fondamental spécialisé (5,0 % en 2004-2005), le type 5 en accueille 4,4 % (4,1 % en 2004-2005), le type 7, 2,8% (2,4% en 2004-2005), et le type 6, 0,7% (0,6 % en 2004-2005). Entre 1993-1994 et 2008-2009, les parts relatives des huit types d'enseignement de l'enseignement fondamental spécialisé ont légèrement changé. Alors que les parts relatives des types 1 et 2 ont constamment augmenté (respectivement + 3,4 % et + 2,4 % en 15 ans), la part du type 8 est descendue de 3,3 % depuis 2004-2005. L'enseignement secondaire spécialisé se répartit en sept types d'enseignement, le type 8 n'étant pas organisé à ce niveau. La majorité des élèves (53,8 % en 2008-2009 et 54,0 % en 2004-2005) sont scolarisés dans le type 1. Deux autres types d'enseignement comptent également une part importante de la population scolaire : le type 2 (18,6 % en 2008-2009 et 17,8 % en 2004-2005) ainsi que le type 3 (18,0 % en 2008-2009 contre 18,8 % en 2004-2005). Dans les autres types d'enseignement, le type 4 scolarise 5,1 % des élèves du secondaire spécialisé en 2008-2009 (5,5 % en 2004-2005), le type 5 en accueille 1,9 %, le type 7, 1,7 % tandis que le type 6 en scolarise 0,9 %. De 1993-1994 à 2008-2009, la répartition relative des élèves entre les différents types de l'enseignement secondaire spécialisé est restée relativement stable. L'augmentation (+3,5 % en 15 ans) de la part relative du type 2 et la moindre diminution (- 1,5 %) de la part du type 3 peuvent toutefois être soulignées.

Glossaire

Types d'enseignement spécialisé :

Type 1 : Arriération mentale légère

Type 2 : Arriération mentale modérée ou sévère

Type 3 : Troubles caractériels et/ou de personnalité

Type 4 : Déficience physique

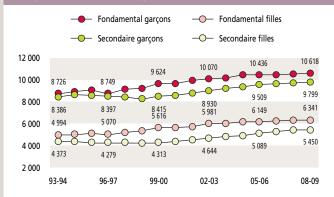
Type 5: Maladies ou convalescence

Type 6 : Déficiences visuelles

Type 7 : Déficiences auditives

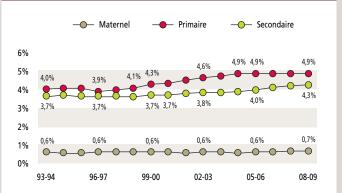
Type 8: Troubles instrumentaux

Effectifs de l'enseignement spécialisé (de 1993-1994 à 2008-2009)



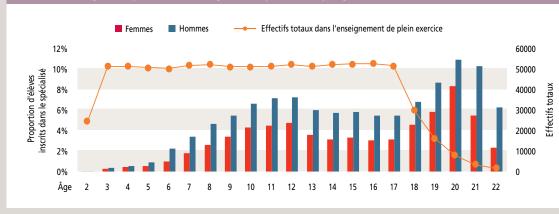
En 2008-2009, l'enseignement fondamental spécialisé compte 10 618 garçons et 6 341 filles.

Part de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement de plein exercice (de 1994-1993 à 2008-2009)



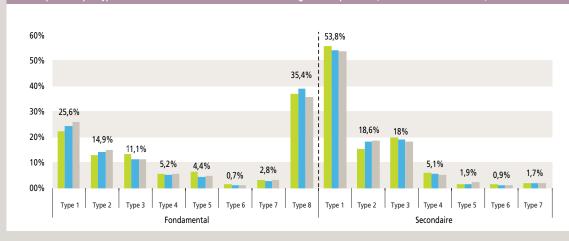
En 2008-2009, 4,9 % des élèves de l'enseignement primaire sont inscrits dans l'enseignement spécialisé.

Part de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement de plein exercice par âge et sexe en 2008-2009



En 2008-2009, 7,3 % des garçons de 12 ans scolarisés dans l'enseignement fondamental et secondaire de plein exercice le sont dans l'enseignement spécialisé contre 4,7 % des filles. La population totale des élèves de cet âge s'élève à 52 019.

Répartition par type des élèves dans chacun des niveaux de l'enseignement spécialisé (de 1993-1994 à 2008-2009)



En 2008-2009, 35,4 % des élèves inscrits dans l'enseignement fondamental spécialisé le sont dans l'enseignement de type 8 et 25,6 % le sont dans l'enseignement de type 1.

1993-1994

2004-2005

2008-2009



Disparités socioéconomiques dans l'enseignement fondamental et secondaire

La répartition différenciée des élèves en fonction de l'indice socioéconomique apparait très tôt dans le parcours scolaire et s'accentue tout au long du parcours dans l'enseignement obligatoire, avec un effet plus marqué pour les garçons.

et indicateur porte sur le public de l'enseignement fondamental et secondaire, en 2008-2009, sur la base des caractéristiques socioéconomiques des quartiers où vivent les élèves.

Le niveau socioéconomique est établi à partir d'un indice socioéconomique (ISE) attribué à chaque élève selon le quartier¹ où il vit.

La figure 9.1 présente les indices socioéconomiques² moyens attribués aux élèves, filles et garçons, en fonction des niveaux et formes d'enseignement fréquentés. Si dans l'enseignement ordinaire, la valeur de l'indice est proche de 0, l'enseignement spécialisé, quant à lui, se positionne, tous niveaux confondus, à l'indice -0,39. Un écart comparable se marque entre l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice (+0,08) et l'enseignement secondaire en alternance (-0,38).

La figure 9.2 présente les indices socioéconomiques moyens des quartiers où résident les élèves, garçons et filles, de l'enseignement secondaire ordinaire en fonction des années d'études et des formes d'enseignement suivies³. Une disparité importante entre les formes de l'enseignement secondaire apparait. Elle commence dès l'entrée dans le secondaire avec un écart de plus de 0,5 entre les indices moyens du 1er degré « commun » (1A-2C) et du 1er degré « différencié » (1D-2P), qui accueille une majorité d'élèves n'ayant pas obtenu de CEB (certificat d'études de base) en primaire. Cette dispersion s'accentue dans les 2e et 3° degrés où le niveau socioéconomique moyen pour les élèves fréquentant la forme professionnelle (de la 3P à la 6P) est de -0,31, pour la forme technique de qualification (de la 3TQ à la 6TQ) de -0,04. Pour la forme technique de transition (de la 3TT à la 6TT), l'indice moyen passe à +0,22 et enfin pour la forme générale (de la 3G à la 6G), il atteint +0,32. Ainsi la 2C, à l'issue de laquelle intervient l'orientation, agit véritablement comme « gare de triage » en fonction du niveau socioéconomique des élèves pour leur choix en 3e année.

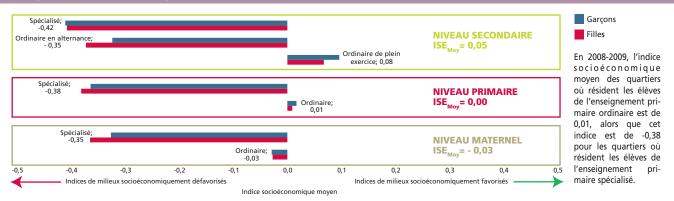
Comme le montre la figure 9.2, dans chaque forme d'enseignement, l'indice socioéconomique moyen progresse avec l'année d'études. Cela peut s'expliquer par la sortie, durant le parcours scolaire, d'élèves socioéconomiquement défavorisés, ou encore par une possible augmentation de la moyenne de l'indice dans d'autres formes d'enseignement, si des élèves socioéconomiquement plus favorisés y sont réorientés. Pour les filles fréquentant l'enseignement secondaire ordinaire, l'ISE moyen est pratiquement toujours plus faible et indique un filtrage progressif moins fort pour cette part du public scolaire.

¹ Un quartier ou secteur statistique est la plus petite entité administrative pour laquelle des données socioéconomiques et administratives sont disponibles.

² En application de l'arrêté du 20 juillet 2005 du Gouvernement de la Communauté française approuvant le choix des variables et la formule de calcul de l'indice socioéconomique de chaque secteur statistique, pour chaque quartier, l'indice composite socioéconomique est calculé sur la base des 11 variables socioéconomiques suivantes (avec indication de la dernière année disponible par variable): (1) revenu moyen par habitant en euros (2001); (2) revenu médian par ménage en euros (2001); (3) part des personnes ayant terminé leurs études qui disposent au moins d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur parmi les personnes ayant achevé leurs études (2001); (4) part des ménages avec enfant dont une personne au moins dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur parmi les ménages avec enfants (2001); (5) taux de chômage : ensemble des demandeurs d'emploi (y compris non rémunérés) parmi les personnes présentes sur le marché du travail (2001); (6) taux d'activité des femmes : ensemble des femmes occupant un emploi / femmes de 18 à 60 ans ayant terminé leurs études (2001); (7) taux de bénéficiaires du revenu mensuel minimum garanti (1998); (8) part des professions de bas standing: personnes exerçant une profession de bas standing / ensemble des personnes actives dont on connait la profession (1991); (9) part des professions de haut standing: personnes exerçant une profession de haut standing / ensemble des personnes actives dont on connait la profession (1991); (10) part des logements disposant du grand confort / total des logements (2001); (11) nombre de pièces pour 100 habitants: (nombre total de pièces x 100)/ population (2001). La formule de calcul prend en compte les dernières données statistiques disponibles, et ce pour les seuls secteurs statistiques de la région bilingue de Bruxelles-Capitale et de la région de langue française, comme le prescrit l'article 4 du décret du 27 mars 2002.

³ Il n'a pas été possible d'inclure les chiffres de population de l'enseignement secondaire spécialisé et en alternance, car ils ne sont pas disponibles par année d'études. De même ne sont pas inclus dans la figure 9.2 les 60 élèves fréquentant une 3e année d'orientation, groupe dont l'ISE est proche de celui de la 3P.





9.2 Indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves des différentes années d'études et formes de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, par sexe – Année scolaire 2008-2009



Publics des différentes formes de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice

L'enseignement général accueille, en 2008-2009, 46 % de la population des 2° et 3° degrés de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, pourcentage très stable dans le temps.

Dans la forme générale, l'option de base «sciences» est la plus fréquentée. Dans les formes technique de transition, technique de qualification et professionnelle, une majorité d'élèves choisissent une option dans le secteur «service aux personnes». Des choix d'option ou de secteur contrastés s'observent entre garçons et filles.

et indicateur dresse un portrait des publics de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice dans les 4 formes d'enseignement : en général, en technique de transition¹, en technique de qualification¹ et en professionnel. La figure 10.1 présente l'évolution des effectifs fréquentant les 4 formes par sexe, de 1990-1991 à 2008-2009. On y observe la part prépondérante de l'enseignement général regroupant près de la moitié des effectifs. Cette forme d'enseignement se caractérise également par une présence majoritaire de filles, contrairement aux autres. En outre, c'est principalement dans l'enseignement de qualification que l'on observe une évolution significative des effectifs : depuis 10 ans, l'enseignement technique de qualification prend le dessus sur l'enseignement professionnel, particulièrement chez les

La figure 10.2 présente les inscriptions dans les options de base de la forme générale². Au 2^e degré (D2), le choix de l'option « sciences » est le plus important : 29 018 élèves sont inscrits dans cette option. Sont également fréquentées, les options «latin» (15 992 élèves) ou sciences économiques (10 441 élèves). Au 3e degré (D3), le choix de l'option «sciences» domine encore (16 898 élèves), suivi de l'option «mathématigues »3 (15 709 élèves), latin (7 729 élèves) et sciences économiques (7 340 élèves). Les options scientifiques sont davantage choisies par les garçons (56 % en sciences et 57 % en mathématiques). Les options plus littéraires, par les filles (60 % en latin et en grec, 59 % en histoire et géographie). Les choix les plus contrastés s'effectuent dans les options où les effectifs sont les plus faibles : 70 % des élèves inscrits dans une option artistique et 71 % des élèves inscrits dans l'option « sciences sociales » ou «sciences humaines » sont des filles ; 70 % des élèves fréquentant l'option « éducation physique » sont des garçons.

Dans la forme technique de transition (figure 10.3), 2 élèves sur 5 choisissent le secteur « service aux personnes » 4 et 1 élève sur 4 fréquente le secteur « sciences appliqués ». Les filles sont plus nombreuses que les garçons dans les domaines artistiques : « arts appliqués » (63 %), « beaux arts » (64%) et « humanités artistiques » (69%). Le secteur « service aux personnes» présente, dans cette forme, une parité filles-gar-

Dans la forme technique de qualification (figure 10.4), le secteur «service aux personnes»⁵ est choisi par 1 élève sur 3 (31,7 % des élèves du 2e degré et 35,1% des élèves du 3e degré) ; 74% de ces élèves sont des filles. On relève également, dans l'enseignement technique de qualification, la fréquentation importante des secteurs « économie » et, dans une moindre mesure, «industrie». Si certains secteurs présentent une mixité presque parfaite (arts appliqués, économie, sciences appliquées), d'autres révèlent des choix contrastés entre filles et garçons : les filles dans les secteurs «habillement » (90 %) et «services aux personnes» (74%), les garçons dans les secteurs «industrie» (98%) et « construction » (97%).

Dans l'enseignement professionnel (figure 10.4), le secteur « service aux personnes »6 est, comme dans l'enseignement technique de qualification, le plus fréquenté : 29,7 % des élèves du 2e degré et 33,0 % des élèves du 3° degré (avec 91 % de filles) choisissent ce secteur. On note la part plus importante prise par les secteurs « industrie », « construction » et «économie» dans l'enseignement professionnel. Les contrastes des choix entre garçons et filles sont très marqués dans les secteurs «industrie », « construction », « habillement », « économie » et « service aux personnes » de l'enseignement professionnel.

¹ Les effectifs de la forme artistique de transition sont inclus dans la forme technique de transition (secteur « beaux arts »); de même pour l'artistique de qualification, inclus dans le technique de qualification.

² Les options prises en considération sont les plus fréquentées : grec (3 heures ou plus), latin (4 heures ou plus), sciences (5 heures ou plus), mathématiques (6 heures ou plus), sciences économiques (4 heures), sciences sociales et humaines (4 heures), les options artistiques (4 heures), éducation physique (4 heures), histoire et géographie (4 heures). Un élève peut être inscrit dans plusieurs options de base, par exemple «latin» (4 heures) et «mathématiques» (6 heures) c'est pourquoi les inscriptions ne correspondent pas au nombre d'élèves. Dans les figures, ne sont pas prises en compte les options suivantes : langues modernes, grec 2h, moyenne générale (option de l'enseignement secondaire de type II, traditionnel), éducation technique et technologique et traitement de texte.

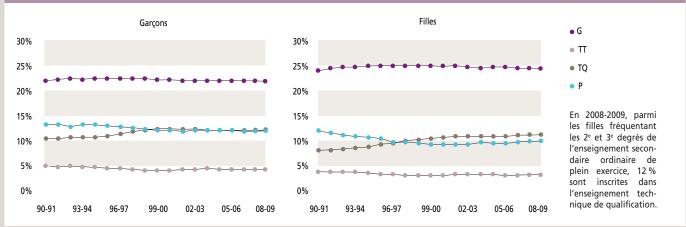
³ Le choix de l'option « mathématiques » s'effectue à partir du 3e degré sauf pour les élèves inscrits dans l'enseignement de type 2 (enseignement traditionnel n'existant plus que dans quelques établissements).

⁴ Parmi les options de ce secteur figurent dans le choix des élèves les options « sciences sociales et éducatives » (57 %) et « éducation physique » (30 %).

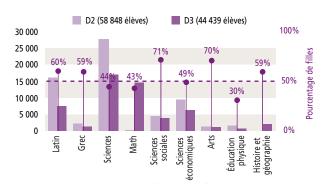
⁵ Parmi les options de ce secteur figurent en bonne place dans le choix des élèves les options « techniques sociales et d'animation » (53 %) et « agent d'éducation » (21%).

⁶ Dans la forme professionnelle, plus de 90 % des élèves ayant choisi ce secteur se retrouvent dans 5 options : « services sociaux », « coiffure », « auxiliaire familial-e et sanitaire », « puériculture » et « soins infirmiers ».

10.1. Évolution des effectifs dans les 2º et 3º degrés du secondaire ordinaire de plein exercice, selon la forme fréquentée, par sexe, de 1990-1991 à 2008-2009

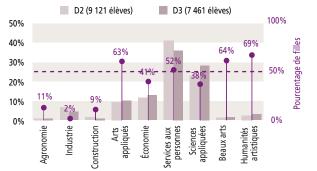


10.2. Inscription (et part des filles) dans les options de base des 2º et 3º degrés de l'enseignement secondaire général - Année scolaire 2008-2009



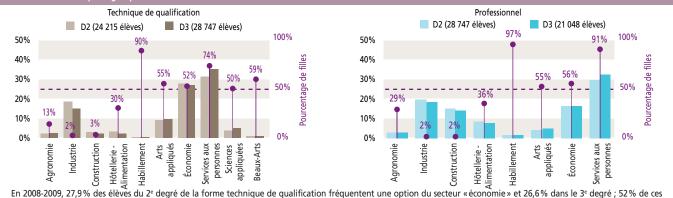
En 2008-2009, 15 992 élèves du 2e degré fréquentant la forme générale sont inscrits dans l'option de base «latin» et 7 729 dans le 3e degré ; 60 % de ces élèves sont des filles.

10.3. Répartition des élèves (et part des filles) dans les 2° et 3° degrés de l'enseignement secondaire technique de transition selon le secteur de l'option groupée suivie - Année scolaire 2008-2009



En 2008-2009, 10,5 % des élèves du 2e degré de la forme technique de transition fréquentent le secteur «arts appliqués» et 10,9% des élèves, le 3e degré ; 63% de ces élèves sont des filles.

10.4. Répartition des élèves (et part des filles) dans les 2° et 3° degrés de l'enseignement secondaire technique de qualification et professionnel de plein exercice selon le secteur de l'option groupée suivie – Année scolaire 2008-2009



élèves sont des filles.

Retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice

En Communauté française, les élèves réalisent «normalement» un parcours de douze ans dans l'enseignement obligatoire. Une proportion importante d'élèves s'écarte de cette norme.

En 2008-2009, en moyenne, près d'un élève sur 5 est en retard scolaire à la fin de l'enseignement primaire et c'est le cas de près d'un élève sur 2 en secondaire.

Ces proportions ont évolué dans le temps, en relation entre autres avec certaines modifications des structures de l'enseignement. Des différences s'observent également selon le sexe et les formes d'enseignement choisies.

n Communauté française, un enfant ayant 6 ans durant l'année civile entre en première année primaire. Après un parcours de douze ans, il doit donc sortir de l'enseignement secondaire l'année de ses 18 ans. Cela n'est pas souvent le cas : sur l'ensemble du parcours, on observe un pourcentage élevé d'élèves présentant un retard scolaire¹.

La figure 11.1 montre en 2008-2009, une progression du retard scolaire quasi linéaire (en lien avec l'accumulation du retard au fil des années) dès la 3^e maternelle² : en 5^e primaire, près d'un élève sur 4 est en retard ; en 3e secondaire, c'est le cas pour plus d'un élève sur 2. Il y a néanmoins deux sauts importants : d'une part entre la 6^e primaire et la 1^{re} secondaire (de 22 % à 34 % de retard), puis d'autre part entre les 2e et 3e années de l'enseignement secondaire (le retard passe de 36 % à 51 %). Dans l'enseignement primaire, on peut réaliser le parcours en 6 ans, voire 7 et exceptionnellement en 8 ans³ et, de ce fait, un certain nombre d'élèves quittent prématurément la 5e ou même la 4^e primaire pour entrer en 1^{re} année secondaire, ce qui peut expliquer le taux de retard moins important en 6e primaire. De même, la diminution du retard scolaire en 6° secondaire de plein exercice peut s'expliquer par les départs vers l'enseignement ou la formation en alternance et les abandons, principalement pour des élèves ayant atteint l'âge de 18 ans, limite de l'obligation scolaire.

La figure 11.2 donne une approche globale des taux de retard scolaire durant les 21 dernières années. En moyenne, un élève sur 5 est en retard scolaire en primaire et près de 1 sur 2 en secondaire. On observe une diminution lente et continue du taux de retard jusqu'en 1998-1999. À partir de l'année suivante, cette tendance s'inverse tant dans le primaire que dans le secondaire. Invariablement, les garçons sont plus en retard que les filles et cette différence se maintient durant le parcours scolaire.

Pour analyser plus finement les moments de production du retard scolaire, la figure 11.3 décrit les taux de retard en début et fin de pri-

maire (en 5^e, vu l'anomalie notée en 6^e) ainsi que, dans l'enseignement secondaire, au 1er degré, qui a connu plusieurs réformes, et au début des 2^e et 3^e degrés, moments d'orientation scolaire. En moyenne, en 1re année primaire, plus d'1 élève sur 10 est en retard scolaire et près d'1 sur 4 en 5e année primaire. En 1e secondaire, on passe de 40 % de retard en 1988-1989 à un minimum de 25 % en 2000-2001. Cette variation se répercute sur les taux observés en 2^e : 52 % en 1988-1989 et un minimum de 31 % en 1999-2000. À partir de 1995-1996, la diminution nette du retard scolaire en début de secondaire (et ses effets sur le reste du parcours) peut s'expliquer comme une conséquence de la réforme instaurée dans le premier degré⁴, lequel doit dorénavant s'effectuer en un maximum de trois ans. Une modification de cette réforme⁵ a, depuis 2001-2002, inversé la tendance en 1^{re} année. Le faible impact de cette réforme sur la fin du secondaire suppose une production simultanée et plus importante de retard scolaire en 4°, 5° et 6e secondaires après 2002.

Pour analyser les lieux de production du retard scolaire, la figure 11.4 présente l'état du retard des élèves en 6° primaire et au début des 2° et 3° degrés en 2008-2009 selon la forme d'enseignement suivie. Les différences dans la structure des retards en fonction des formes choisies sont importantes. Le retard moyen d'un élève en 3° est d'environ 4 mois dans le général ; il passe à 9 mois dans le technique de transition, à plus d'un an dans le technique de qualification et à 1 an et 4 mois dans le professionnel. Les filles sont systématiquement plus à l'heure que les garçons, sauf dans la forme professionnelle. Sur la base de l'étude des retards scolaires, un phénomène de relégation apparait à l'entrée du deuxième degré, moment de l'orientation, et se renforce à l'abord du troisième degré, moment de confirmation de la section et de la forme choisies.

¹ Il ne s'agit pas ici d'une mesure d'un retard par rapport à l'apprentissage mais bien par rapport à l'âge légal de la scolarisation. Ainsi, un enfant maintenu en maternelle à 6 ans et entrant en 1^{re} primaire l'année où il atteint 7 ans est considéré en retard durant toute sa scolarité même si celle-ci se passe sans redoublement. C'est ainsi qu'un élève sera dit « à l'heure » s'il a au plus l'âge légal de scolarisation dans l'année d'études où il se trouve, sinon il sera dit « en retard scolaire »

² En 3º maternelle, le taux de retard est le rapport en pourcentage entre le nombre d'élèves de 6 ans et plus inscrits en maternelle et le nombre d'élèves de maternelle âgés de 5 ans et plus.

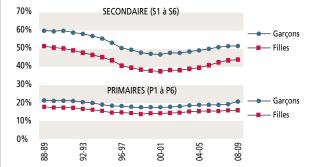
³ Décret relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental du 14/03/1995 (M.B. du 17/08/1995) imposant à terme (2000-2005) une organisation en cycles à l'intérieur desquels l'élève parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement.

⁴ Dans l'enseignement secondaire, depuis 1995-1996, une réforme du premier degré ne permet plus le redoublement tout en permettant de réaliser ce degré en 3 ans maximum. On a donc instauré une année complémentaire en fin de 2°.

⁵ Depuis 2000-2001, il est également possible d'effectuer en fin de 1^{re} cette année complémentaire.

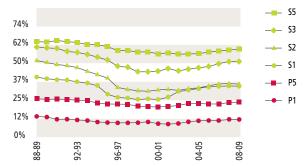
11.1 Rythmes scolaires individuels dans l'enseignement ordinaire - Année scolaire 2008-2009 À l'heure M3 P1 Retard d'un an P2 P3 Retard de 2 ans et plus P4 En 4e année de l'enseignement pri-P5 maire ordinaire (P4), 79 % des P6 élèves sont à l'heure, 17 % en **S1** retard scolaire d'un an, 4 % en **S2** retard de 2 ans et plus: en 4e année du secondaire ordinaire (S4), 45 % **S3** des élèves sont à l'heure, 32 % sont **S4** en retard scolaire d'un an, 23 % de **S5** 2 ans ou plus. S6 0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%

11.2 Évolution du taux de retard scolaire par sexe dans l'enseignement

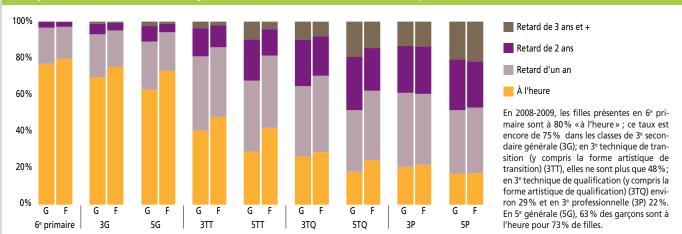


En 2008-2009, dans le primaire, 22 % des garçons et 17 % des filles sont en retard scolaire d'au moins un an ; dans le secondaire, ce sont 52 % des garçons et 45 % des filles qui sont en retard scolaire d'au moins un an.

11.3 Évolution du taux de retard scolaire dans certaines années d'études



En 2008-2009, 12 % des élèves de 1re année primaire (P1) sont en retard et 24 % le sont en 5e primaire (P5); dans le secondaire ordinaire (toutes sections confondues), le taux de retard s'élève à 36% en 2e année (S2) et à 59% en 5e année (S5).



12

Redoublement dans l'enseignement ordinaire de plein exercice

L'étude longitudinale des taux de redoublement montre que dans une classe de l'école primaire, en moyenne, plus d'1 élève sur 25 redouble, alors qu'à l'école secondaire, on dénombre plus de 4 élèves redoublants sur 28.

Le taux de redoublement subit des variations parfois importantes au cours du temps mais aussi selon les années et les formes d'études considérées.

es redoublements¹ dans l'enseignement ordinaire de plein exercice² sont traités ici par une observation de leur évolution de 1992-1993 à 2008-2009, dans l'enseignement primaire d'abord, dans le secondaire ensuite.

Dans l'enseignement primaire, la figure 12.1 montre que le taux de redoublement est le plus élevé en 1^{re} et 2^e années (de l'ordre de 6 %). Ce taux élevé du début du parcours scolaire obligatoire s'observe depuis 1992-1993 et est stable dans le temps. Cela dit, en 1^{re} année, on observe une diminution régulière du taux de redoublement jusqu'en 1999-2000, puis une chute plus forte en 2000-2001 suivie d'une remontée. En 2^e année, le taux de redoublement, relativement stable jusqu'en 1999-2000, remonte ensuite. Le décret « École de la réussite » ³ stipule qu'à partir de 2000 l'élève doit parcourir la 1^{re} étape (de la 3^e maternelle à la 2^e primaire) sans redoublement avec la possibilité de réaliser, durant cette étape, une année complémentaire, pour respecter le rythme d'apprentissage de l'enfant. Il semble donc que cette année complémentaire se soit organisée à partir de 2000-2001 après la 2^e année primaire (pour 5,5 % des élèves) puis, à partir de 2005-2006, majoritairement après la 1^{re} année (pour 6,2 % des élèves).

De la 3° à la 6° primaire, les taux de redoublement varient autour de 3,5 %. Ils varient peu durant la période analysée même si on observe une tendance à la diminution jusqu'en 2000-2001 qui s'inverse à partir de 2001-2002. La 6° présente les taux de redoublement les plus bas. Une explication en serait que, sauf dérogation, les élèves de 13 ans ou ayant déjà redoublé en primaire passent directement en secondaire⁴. En 2008-2009, pour la 1'e fois depuis 10 ans, on observe une légère diminution du taux de redoublement dans toutes les années d'études de l'enseignement primaire.

La figure 12.2 affiche, par année d'études, les taux de redoublement dans l'enseignement secondaire de 1992-1993 à 2008-2009. Le 1^{er} degré présente des caractéristiques particulières. En 1^{re} année, le taux de redoublement bascule à deux moments charnières : en 1995-1996, il chute de 8 à 2 % alors qu'en 2002-2003, après une période de stabilité, il atteint à nouveau les 8 %. Depuis, il a encore progressé

pour atteindre 11,9 % en 2007-2008. En 2e année, le taux de redoublement diminue jusqu'en 1996-1997 où il est de 6,2 %, puis augmente régulièrement pour atteindre 10.4 % en 2002-2003, diminue à nouveau en 2003-2004 (7,4%) et augmente de 2004-2005 à 2007-2008 (7,7% et 8,6 %). Cette dynamique des taux de redoublement est à mettre en lien avec la réforme du 1er degré. Depuis 19954, ce degré doit en effet être parcouru en 3 ans maximum⁷ et une «2CC», année complémentaire après la 2^e, a été instaurée. Depuis 2001⁶, il est également possible d'effectuer l'année complémentaire en fin de 1^{re} (1AC)⁷. La 1^{re} complémentaire semble donc avoir conduit à une augmentation du retard scolaire produit à l'intérieur du degré. Les 3°, 4° et 5° années du secondaire présentent des taux de redoublement proches, avec, en 3°, les taux les plus élevés. Ces taux augmentent régulièrement au fil du temps (jusqu'à 20,8 % pour la 3° en 2007-2008). Toutefois on observe une inversion de la tendance en 5e ces dernières années et, en 2008-2009, une diminution plus marquée du redoublement de la 1^{re} à la 3^e année. Les taux de redoublement plus bas en 6e (6,6 % en 2008-2009) peuvent entre autres être liés aux abandons en fin de parcours (décrochage scolaire, arrivée à l'âge de la majorité et donc fin de l'obligation scolaire, choix de l'enseignement en alternance ou de promotion sociale).

Les taux de redoublement observés en 3° et 5° années de l'enseignement secondaire méritent une analyse plus fine, selon les sections et formes d'enseignement, car ce sont deux moments clés dans l'orientation en secondaire. Dans la figure 12.3, on observe que, selon la forme, les taux de redoublement en 3° se situent ces dernières années autour de 12 % dans la forme générale, de 25 % dans la forme technique de transition, de 33 % dans la forme technique de qualification et de 23 % dans la forme professionnelle. En 5°, les taux de redoublement distinguent à nouveau les formes, avec des taux légèrement plus bas qu'en 3°. En 2008-2009, on observe une diminution du redoublement, principalement dans la section de transition.

Notons enfin la chute significative des taux de redoublement en 1996-1997, qui résulte vraisemblablement des grèves qui se sont déroulées durant le premier semestre 1996.

¹ Est redoublant l'élève qui entame au temps « t » une nouvelle année scolaire dans la même année d'études que celle dans laquelle il se trouvait l'année « t-1 ». Le « taux de redoublement » utilisé dans cet indicateur est alors calculé par rapport à l'effectif de cette année d'études au temps « t ».

² Ne sont pas pris en compte ici les élèves fréquentant l'enseignement en alternance et l'enseignement de promotion sociale.

³ Décret relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental du 14/03/1995 (M.B. du 17/08/1995) imposant à terme (2000-2005) une organisation en cycles à l'intérieur desquels l'élève parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement.

⁴ Voir l'indicateur 15 « Transition de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire ».

⁵ Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire du 29/06/1984 (M.B. du 03/08/1984) tel que modifié par A.Gt du 20/06/1994.

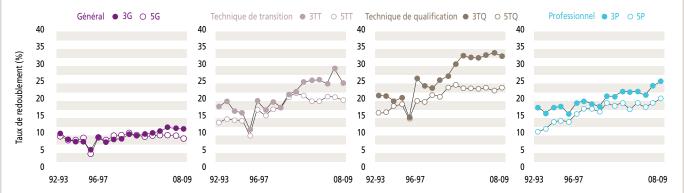
⁶ Décret relatif à l'organisation du premier degré de l'enseignement secondaire du 19/07/2001 (M.B. du 23/08/2001).

⁷ Les données statistiques incluent les effectifs de 1AC dans ceux de 1^{re} année secondaire et les effectifs de 2CC dans ceux de 2^e année secondaire et considèrent donc les élèves de 1AC et 2CC comme redoublants.

12.1 Évolution du taux de redoublement dans l'enseignement primaire ordinaire de 1992-1993 à 2008-2009







En 2008-2009, on observe des taux de redoublement très différents en 3e année secondaire selon la forme d'enseignement suivie : 12,1 % d'élèves redoublants dans la forme générale (3G), 25,3% en technique (et artistique) de transition (3TT), 33,4% en technique (et artistique) de qualification (3TQ) et 26,3% dans la forme professionnelle (3P).

Changements d'établissement dans l'enseignement ordinaire de plein exercice

En Communauté française, durant le parcours du primaire et du secondaire ordinaire, le changement d'établissement est fréquent : en 2007-2008, il touche 9% des élèves au primaire et 16% au secondaire, en plus des 2% concomitants au changement de domicile. Les changements d'établissement sont systématiquement plus fréquents pour les garçons. Ces nombreux changements d'établissement produisent, outre des difficultés d'organisation, une ségrégation des publics tout au long du parcours scolaire. Le redoublement peut expliquer une partie de ces changements d'établissement : il est en moyenne trois fois plus important pour les élèves changeant d'établissement et ce lien est plus particulièrement accentué en début de cycle ou de degré.

iés en partie au libre choix de l'école par les familles, les changements d'établissement en cours de scolarité sont fréquents dans l'enseignement en Communauté française. Les données analysées concernent l'enseignement ordinaire de plein exercice, à l'exception des 6es années du primaire et du secondaire, à l'issue desquelles tous les élèves changent d'établissement.

La figure 13.1 présente, pour les filles et les garçons, les changements d'établissement qui se sont produits entre le 15 janvier 2008 et le 15 janvier 2009 dans l'enseignement ordinaire de plein exercice, qu'ils aient été ou non associés à un changement de domicile¹. Pour l'ensemble de ces élèves, les changements simultanés de domicile et d'école sont de l'ordre de 2 %. Au primaire, en moyenne, 2,6 % d'élèves ont changé à la fois d'établissement et de domicile et 8,8 % des élèves ont changé d'établissement sans changer de domicile, ce taux s'élevant à 8,4 % pour les filles et 9,2 % pour les garçons. Autrement dit, du début de la 1^{re} à la fin de la 5^e primaire, plus d'1 élève sur 10 change d'école. Dans l'enseignement secondaire, les mouvements sont plus marqués. Au 1er degré (S1 et S2), ce sont les élèves qui ont terminé une deuxième année complémentaire (2CC) qui sont les plus nombreux à poursuivre leur scolarité en changeant d'école (40 % pour les filles, 41 % pour les garçons) et les élèves qui ont terminé la 1A qui en changent le moins (10 % pour les filles et 14 % pour les garçons). En moyenne toutefois, le taux de changement au sein du 1er degré est de 24%, et concerne donc près d'un élève sur 4². Dans le 2^e degré (S3 et S4), les taux de changement sont assez proches quelle que soit la forme suivie : 18 % des élèves dans ce degré changent d'établissement, avec le taux le plus bas dans l'enseignement général (15 % pour les filles et 17 % pour les garçons) et le taux le plus élevé (plus de 21 % pour les filles comme pour les garçons) dans l'enseignement professionnel. En 5^e secondaire, ce sont encore 7 % des élèves qui changent d'école. Ces changements d'établissement tout au long du parcours scolaire posent la question de l'effectivité du continuum pédagogique et de l'efficacité des orientations proposées.

La figure 13.2 présente l'écart moyen entre les indices socioéconomiques des établissements³ fréquentés successivement par les élèves qui en ont changé entre le 15 janvier 2008 et le 15 janvier 2009. Un déménagement est généralement l'explication d'un changement d'établissement, c'est pourquoi les données concernent ici les élèves qui ont changé d'établissement sans avoir changé de domicile et pour lesquels l'explication doit être trouvée ailleurs. En moyenne, les élèves ayant changé d'école primaire

après le 15 janvier 2008 se retrouvent le 15 janvier suivant dans une école dont l'indice socioéconomique est plus élevé⁴. On note donc des parcours ascendants dans l'échelle socioéconomique des établissements fréquentés. En revanche, dans l'enseignement secondaire, à l'exception des élèves qui changent d'école à l'issue d'une 1re B, les élèves vont, en moyenne, vers un établissement d'indice socioéconomique plus faible. Dans le 1er degré, l'écart est le plus marqué pour les élèves des années complémentaires (1AC et 2CC) et, dans les années d'études ultérieures, pour les élèves de la section de transition. Au secondaire, les changements d'établissement produisent donc des parcours descendants dans l'échelle socioéconomique des établissements fréquentés. Outre l'impact qu'ils peuvent avoir sur l'organisation des établissements, ces mouvements importants de population scolaire caractérisés par des parcours ascendants au primaire et descendants au secondaire, contribuent à la ségrégation des publics scolaires entre établissements.

La figure 13.3 compare les taux de redoublement⁵ des élèves selon qu'ils changent ou non d'établissement. Sont pris en compte les élèves ayant changé entre deux années de l'enseignement ordinaire de plein exercice, à l'exception des élèves ayant changé de domicile. Entre deux années d'études effectuées au primaire, en moyenne 12 % des élèves changeant d'établissement redoublent pour 4 % des élèves restés dans le même établissement. Pour les élèves terminant la 1re année primaire, ces rapports atteignent respectivement 20 % et 5 %. Dans le 1er degré de l'enseignement secondaire, les taux de redoublement sont assez semblables, que les élèves aient changé d'établissement ou pas, sauf pour les élèves ayant terminé la 1A en 2007-2008 : 22 % de redoublement pour ceux qui ont changé d'établissement en 2007-2008, 9 % pour les autres. Dans le 2e degré, on observe un rapport moyen de 3 à 1 entre les taux de redoublement des élèves selon qu'ils ont changé d'établissement ou pas. En 5^e secondaire, le redoublement d'un élève de 5G est 11 fois plus fréquent s'il change d'établissement, et seulement 5 fois dans les autres formes. Si le redoublement n'est pas la seule cause des changements d'établissement, il semble toutefois en expliquer la plupart, particulièrement aux moments de début de cycle ou de degré (P1, S1, S3 et S5).

De nouvelles dispositions décrétales visant à limiter les changements d'école dans l'enseignement fondamental et au 1^{er} degré du secondaire sont entrées en application le 1er septembre 2008. L'évolution des données de cet indicateur permettra d'apprécier les effets de ces mesures.

¹ Le changement de domicile se base sur le changement de code postal du lieu de résidence de l'élève. En 2007-2008, dans l'enseignement ordinaire de plein exercice (à l'exception des 6es années), on observe que plus d'un élève sur trois qui a changé de domicile a également changé d'établissement.

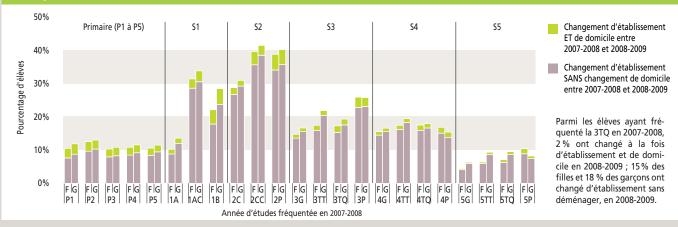
Il faut cependant noter que certains établissements n'organisent que le 1er degré de l'enseignement secondaire (DOA, degré d'observation autonome), ce qui implique un changement d'établissement pour l'élève à l'entrée de la 3^e année.

³ Pour chaque établissement, un indice socioéconomique moyen a été calculé à partir des indices socioéconomiques des élèves qui le fréquentent durant l'année scolaire considérée. Plus d'information sur cet indice socioéconomique dans l'indicateur 9.

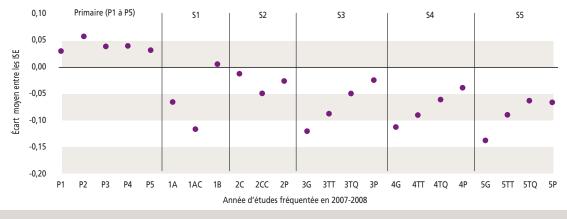
⁴ Même si ces variations moyennes sont faibles, il est remarquable de constater leurs valeurs systématiquement supérieures à 0 en primaire et inférieures à 0 dans le secondaire (sauf en 1B), avec de plus une similarité des variations selon les sections en secondaire.

⁵ Les données statistiques incluent dans les effectifs des redoublants les élèves inscrits dans les années complémentaires d'un cycle ou d'un degré.

fréquentée en 2007-2008

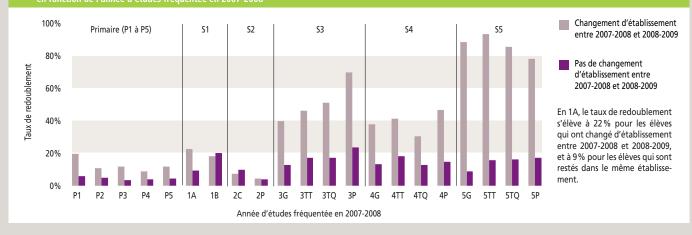


13. 2 Écart moyen entre les indices socioéconomiques (ISE) des établissements fréquentés en 2007-2008 et 2008-2009 en fonction de l'année d'études fréquentée



Un élève fréquentant la 3G en 2007-2008 et changeant d'établissement en 2008-2009 s'inscrit dans un établissement dont l'indice socioéconomique est en movenne inférieur de 0,12 à l'indice socioéconomique de l'établissement fréquenté en 2007-2008.

13. 3 Taux de redoublement des élèves changeant ou non d'établissement en 2008-2009 poursuivant leurs études dans l'enseignement ordinaire de plein exercice, en fonction de l'année d'études fréquentée en 2007-2008



14

Parcours sur 4 ans d'élèves entrant en 1^{re} année primaire ordinaire en 2005-2006

En Communauté française, 83 % des élèves entrés à l'heure en 1^{re} primaire en 2005-2006 se trouvent 3 ans plus tard en 4^e année et plus de 12 % sont inscrits deux ans de suite dans la 1^{re}, la 2^e ou la 3^e année. Les filles progressent mieux que les garçons.

Le retard scolaire se développe dès l'entrée dans l'enseignement primaire : 1 élève sur 8 entré en 1^{re} primaire subit un maintien dans les trois années scolaires suivantes et ce phénomène s'observe plus fréquemment chez les garçons et chez les élèves entrés à 7 ans en primaire.

C et indicateur présente les parcours scolaires sur 4 ans des élèves entrés en 1^{re} année de l'enseignement primaire ordinaire en Communauté française en 2005-2006.

L'entrée en primaire fait généralement suite à une ou plusieurs années passées dans l'enseignement maternel. Les écoles ont la possibilité de maintenir un élève dans une année complémentaire, une fois au maximum par étape. Cette mesure ne peut toutefois être qu'exceptionnelle, ne peut être confondue avec un redoublement¹ et doit s'accompagner de la constitution d'un dossier pédagogique pour chaque élève concerné. L'équipe éducative, en accord avec les parents, choisit le moment le plus opportun pour décider d'y recourir, en fonction de la situation particulière de l'enfant. La mise en place de l'année complémentaire ne doit donc pas nécessairement se situer en fin d'étape. Pendant la première étape (comprenant l'enseignement maternel, la 1^{re} et la 2^e année primaire), un élève peut bénéficier d'une année complémentaire soit en maternelle², soit au terme de la 1^{re} ou de la 2^e primaire.

Pour approcher ces parcours, une cohorte a été étudiée : elle comprend les 47 693 élèves entrés en 1^{re} primaire (P1) en 2005-2006 et ayant fréquenté l'enseignement maternel en Communauté française l'année précédente : 44 741 (93,8 %) ont alors 6 ans, 867 (1,8 %) ont 5 ans, 2 085 (4,4 %) ont 7 ans².

La figure 14.1 précise la répartition des situations scolaires de ces trois catégories d'élèves de la cohorte trois ans plus tard, en 2007-2008. Parmi les enfants entrés « à l'heure », à 6 ans, trois ans plus tard, 82,6 % sont en P4; 12,4 % ont été inscrits deux années de suite dans la même année d'études et sont en P3 ; 2,9 % sont sortis³ et 1,6 % fréquentent l'enseignement spécialisé. Parmi les enfants entrés « en avance », à 5 ans, trois ans plus tard, 88,5 % sont en P4 ; 7,6 % ont été inscrits deux années de suite dans une même année d'études et sont en P3 ; 3,7 % sont sortis³ de l'enseignement en Communauté française. Parmi les enfants entrés « en retard », à 7 ans, trois ans plus tard, seuls 53,1 % sont en P4 ; 22,6 % ont été inscrits deux années de suite dans la même année d'études et sont en P3 ; 2,9 % sont sortis³ et 21,0 % fréquentent l'enseignement spécialisé.

La figure 14.2 détaille les parcours scolaires de la cohorte des filles et des garçons durant 4 années scolaires selon l'âge d'entrée.

Dans la cohorte entrée en P1 à 6 ans, 82,1% des élèves ont un parcours « P1-P2-P3-P4 », 5,3 % sont inscrits deux années de suite en P1, 4,5 % en P2 et 2,5 % en P3. Les filles et les garçons (présents en parts quasi égales) ont des parcours qui se distinguent. Les filles progressent mieux que les garçons. L'indice socioéconomique moyen des élèves (ISE4) est positif pour les seuls parcours « P1-P2-P3-P4 ».

Dans la cohorte entrée en P1 à 5 ans, 87,9% des élèves ont un parcours « P1-P2-P3-P4 », 3,5% sont inscrits deux années de suite en P1, 2,1% en P2 et 2,1% en P3. Les filles constituent près de 60% de cette cohorte et ont ensuite des parcours très semblables à ceux des garçons. L'indice socioéconomique moyen des élèves de cette cohorte (+0,16) est plus élevé que celui de la cohorte des 6 ans et l'ISE du parcours « P1-P2-P3-P4 » est de +0,19.

Dans la cohorte entrée en P1 à 7 ans, moins de 53 % des élèves ont un parcours «P1-P2-P3-P4» alors que 8,9 % sont inscrits deux années de suite en P1, 7,2 % le sont en P2 et 5,6 % le sont en P3. On remarque les transferts vers l'enseignement spécialisé : 10,1 % après une P1, 4,2 % après la P2, 2,3 % après la P3, 1,6 % après le maintien en P1 et 1,5 % après un parcours «P1-P1-P2». Les garçons constituent 61 % de cette cohorte et ont ensuite des parcours très semblables à ceux des filles. L'indice socioéconomique moyen des élèves de cette cohorte (-0,16) est plus bas que celui de la cohorte des 6 ans et l'ISE du parcours «P1-P2-P3-P4» est de -0,06.

En résumé, pour les garçons, l'entrée en primaire se fait plus tardivement et l'écart avec les filles se maintient ou s'accroit encore trois ans après. Les parcours «P1-P2-P3-P4» sont le fait d'élèves dont l'indice socioéconomique moyen est plus élevé que pour les autres parcours, à chaque âge.

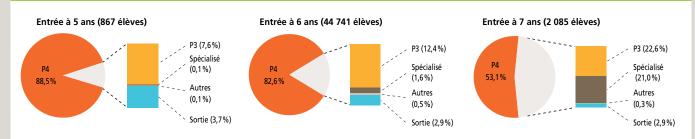
Pour conclure, le retard scolaire se développe dès l'entrée dans l'enseignement primaire : 1 élève sur 8 entré en 1^{re} primaire subit un maintien dans les trois années scolaires suivantes et ce phénomène s'observe plus fréquemment encore chez les garçons et chez les élèves entrés à 7 ans en primaire.

¹ L'année complémentaire impose que l'enfant bénéficie d'un traitement pédagogique adapté. Il faut noter toutefois que, dans les statistiques, l'année complémentaire est assimilée à un redoublement.

² Dans ce cas précis, il sera nécessaire d'obtenir une dérogation pour maintien en maternelle au cours de la 1^{re} année de la scolarité obligatoire.

³ Les élèves comptabilisés comme « sortis » sont les élèves qui ne figurent plus en 2006-2007, 2007-2008 ou 2008-2009 dans la base de données des effectifs de l'enseignement fondamental de la Communauté française.

⁴ L'indice socioéconomique moyen des élèves (ISE) est calculé à partir des indices socioéconomiques attribués aux quartiers de résidence des élèves (voir indicateur 9).



Parmi les 44 741 élèves de 6 ans entrés en 1^{re} primaire en 2005-2006, 82,6 % se retrouvent en 4^e primaire (P4) 3 ans plus tard.

Entrée à 6 ans (44 741 élèves)

93.8 % de la cohorte

En 05-06	En 06-07	En 07-08	En 08-09	TOT	Filles	Garçons	ISE*
	P2	P3	P4	82,1%	83,5 %	80,7 %	+0,07
	P1 P2		P3	5,3 %	4,9 %	5,7 %	
P1	P2	P2	P3	4,5 %	4,1 %	4,9 %	
FI	P2	P3	P3	2,5 %	2,4%	2,6 %	-0,34
	Sortie					1,5 %	
	Autres parcours (p	assant par P1, P2, P	3, P4, spécialisé)	4,1%	3,6 %	4,5 %	
	TO	OTAL		100 %	100 %	100 %	
F-66+:-6		D1	2005 2006	44 741	22 110	22 631	ISE* moyen
Ептестіть с	des élèves de 6 ar	is entrant en Pi ((100%)	(49,4%)	(50,6%)	= 0,00	
Effec	tif total des élèv	es de 6 ans en 20	50 174	24 442	25 732		
F	Part des élèves de	6 ans entrant e	n P1	89,2%	90,5%	87,9%	

Parmi les 44 741 élèves de 6 ans entrés en P1 en 2005-2006, 82.1% arrivent en P4 en 2008-2009 après une P2 et une P3. Ce parcours est le fait de 83,5 % des filles et 80,7 % des garçons de cette cohorte.

Entrée à 5 ans (867 élèves)

> 1.8 % de la cohorte

En 05-06	En 06-07	En 07-08	En 08-09	TOT	Filles	Garçons	ISE*
	P2	P3	P4	87,9 %	87,2 %	88,9 %	+0,19
	P1	P2	P3	3,5 %	3,5 %	3,4 %	
	P2	P2	P3	2,1%	2,3 %	1,7 %	
P1	P2	P3	P3	2,1%	2,3 %	1,7 %	0.04
	P2	P2 Sortie			2,1%	1,1 %	-0,04
	Sortie					2,3 %	
	Autres parcours (p	assant par P1, P2, P	3, P4, spécialisé)	1,3 %	1,5 %	0,9 %	
	TO	OTAL		100 %	100 %	100 %	
Effoctife o	les élèves de 5 ar	s antrant on B1	an 2005 2006	867	517	350	ISE* moyen
Effectifs d	ies eieves de 5 ar	is entrant en Pr	(100%)	(59,6%)	(40,4%)	= +0,16	
Effec	tif total des élèv	es de 5 ans en 20	51 291	25 003	26 288		
H	Part des élèves de	5 ans entrant ei	n P1	1,7%	2,1%	1,3%	

Parmi les 867 élèves de 5 ans entrés en P1 en 2005-2006, 87,9 % arrivent en P4 en 2008-2009 après une P2 et une P3.

Entrée à 7 ans (2 085 élèves)

4,4% de la cohorte

En 05-06	En 06-07	En 07-08	En 08-09	TOT	Filles	Garçons	ISE*
	P2	P3	P4	52,6 %	52,5 %	52,6 %	-0,06
	Spécialisé	Spécialisé	Spécialisé	10,1 %	11,9 %	9,0 %	
	P1	P2	P3	8,9 %	8,3 %	9,3 %	
	P2	P2	P3	7,2 %	6,8 %	7,5 %	
	P2	P3	P3	5,6 %	5,2 %	5,9 %	
P1	P2	Spécialisé	Spécialisé	4,2 %	4,2 %	4,2 %	0.20
	P2	P3	Spécialisé	2,3 %	1,9 %	2,6 %	-0,39
	P1	Spécialisé	Spécialisé	1,6 %	1,4 %	1,8 %	
	P1	P2	Spécialisé	1,5 %	1,7 %	1,3 %	
		Sortie		2,1 %	1,6 %	2,4 %	
	Autres parcours (p	assant par P1, P2, P	3, P4, spécialisé)	3,8 %	4,6 %	3,4 %	
	TO	OTAL		100 %	100 %	100 %	
F.66 - +:61	1 412 1- 7	t t D1	2005 2006	2 085	808	1 277	ISE* moyen
Еттестітѕ а	les élèves de 7 ar	is entrant en Pi	(100%)	(38,8%)	(61,2%)	= -0,22	
Effec	tif total des élèv	es de 7 ans en 20	50 153	24 524	25 629		
F	Part des élèves de	7 ans entrant e	n P1	4,2%	3,3 %	5,0%	

Parmi les 2 085 élèves de 7 ans entrés en P1 en 2005-2006, 52,6% arrivent en P4 en 2008-2009 après une P2 et une P3.

*ISE = indice socioéconomique moyen des élèves

Transition de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire

En Communauté française, 87 % des élèves entrés en 2006-2007 en 5° primaire fréquentent 2 ans plus tard une 1^{re} année commune et plus de 5 % se trouvent encore en 6° primaire ; une différence se marque en faveur des filles et des élèves à l'heure. Les autres parcours sont principalement ceux des élèves orientés dans le «1er degré différencié» (1D et 2P).

et indicateur présente les parcours scolaires observés lors de la transition de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire en Communauté française. Pour approcher cette transition dans l'enseignement ordinaire, une cohorte a été étudiée : elle rassemble 46 286 élèves entrant en 5e primaire (P5) en 2006-2007 (après avoir fréquenté une P4 en 2005-2006 en Communauté française).

La figure 15.1 précise la répartition des situations scolaires de la cohorte deux ans plus tard, en 2008-2009 : si 86,5 % de la cohorte effectuent un parcours « normal » et se retrouvent en 1C, 5,3 % des élèves sont encore en 6e primaire, 4,1 % fréquentent la 1D et 1,8 % la 2P. On note le passage de 0,3 % d'élèves dans l'enseignement spécialisé et la sortie¹ de 1,9 % des élèves de la cohorte.

La figure 15.2 détaille les parcours scolaires de la cohorte durant trois années scolaires.

On observe que 86,2 % des élèves entrant en 5e primaire en 2006-2007 poursuivent en P6 puis en 1C et que 5,3 % de la cohorte fréquentent une P6 en 2008-2009 à la suite d'un redoublement effectué soit en P5 (pour 3,7 %), soit en P6 (pour 1,6 %). Ce sont 4,1 % de la cohorte qui fréquentent une 1D en 2008-2009, à la sortie d'une P6 (pour 3,2 %) ou d'une P5 (pour 0,9 %).

La figure 15.2 détaille également les parcours selon le retard scolaire. Il faut d'abord noter que 18,4 % des élèves (8 515 sur 46 286) entrant en P5 en 2006-2007 sont en retard scolaire. Parmi les élèves à I'heure en P5, 91,4% ont un parcours «P5-P6-1C» et 5,2% se trouvent encore en P6 trois ans après, à la suite d'un redoublement soit en P5 soit en P6. Parmi les élèves en retard à l'entrée de la P5, seuls 63,4% ont un parcours «P5-P6-1C» et 5,5 % se trouvent en P6 en 2008-2009, après un nouveau redoublement. Dans cette cohorte d'élèves entrés en retard en P5, 15,8 % sont orientés vers l'enseignement différencié², en majorité à la sortie d'une P6 et 9,5 % se trouvent en 2P après avoir un parcours «P5-1B-2P».

La figure 15.2 présente la répartition des parcours pour les filles et les garçons, à l'heure et en retard. Le parcours le plus fréquent («P5-P6-1C») est le fait de 91,9 % des filles à l'heure et de 64,7 % des filles en retard pour 90,9 % des garçons à l'heure et 62,3 % des garçons en retard. Dans les autres parcours, ce sont les garçons qui sont majoritairement présents.

La figure 15.2 présente enfin l'indice socioéconomique moyen (ISE⁴) des élèves selon le parcours suivi : l'ISE moyen est de +0,05 pour l'ensemble de cette cohorte, de +0,11 pour les élèves ayant un parcours «P5-P6-1C» et de -0,33 pour les autres parcours.

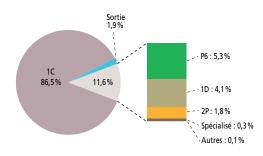
Pour conclure, les élèves entrés en retard en P5 connaissent plus de redoublement dans les trois ans qui suivent que les élèves entrés à l'heure. L'entrée dans le secondaire peut s'accompagner dès le départ d'une orientation vers un parcours différencié : 3 élèves sur 20 entrés en 5e primaire en 2006-2007 ne se trouvent pas en 1C en 2008-2009 et ce phénomène s'observe plus fréquemment encore chez les garçons et chez les élèves entrés en retard en 5e primaire.

¹ Les élèves comptabilisés comme «sortis» sont les élèves qui ne figurent plus en 2006-2007 ou 2008-2009 dans la base de données des effectifs de l'enseignement fondamental et secondaire de la Communauté française.

² L'entrée en 1D (1^{re} année différenciée) est possible pour les élèves âgés de 12 ans au 31 décembre, qui n'ont pas terminé la 6^e primaire ou qui ne sont pas titulaires du CEB.

³ Voir l'indicateur 11 traitant du retard scolaire.

⁴ L'indice socioéconomique moyen des élèves (ISE) est calculé à partir des indices socioéconomiques attribués aux quartiers de résidence des élèves (voir indicateur 9).



5,3 % des élèves entrés en 2006-2007 en 5e primaire (P5) se retrouvent en 6e primaire (P6) 2 ans plus tard.

Parcours de 2006-2007 à 2008-2009		Répartition Pour les élèves à l'heure de la cohorte (10 ans ou moins en 2006) selon les				etard 2006)	ISE*			
En 06-07	En 07-08	En 08-09	parcours	тот	Filles	Garçons	TOT	Filles	Garçons	
	P6	1C	86,2%	91,4%	91,9%	90,9%	63,4%	64,7%	62,3%	+0,11
	P5	P6	3,7%	3,6%	3,3%	3,9%	4,1%	4,1%	4,2%	
	P6	1D	3,2%	1,2%	1,1%	1,2%	12,3%	12,5%	12,2%	
P5	1B	2P	1,8%	0,0%	0,0%	0,0%	9,5%	9,0%	10,0%	
	P6	P6	1,6%	1,6%	1,7%	1,6%	1,4%	1,4%	1,5%	0.22
	P6	Sortie	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	1,1%	1,1%	1,1%	-0,33
	P5	1D	0,9%	0,3%	0,2%	0,3%	3,5%	3,3%	3,7%	
Au	utres parco	urs	0,7%	0,2%	0,2%	0,3%	3,0%	2,4%	3,5%	
A	Autres sortie	es	1,0%	0,8%	0,8%	0,8%	1,6%	1,4%	1,7%	
	TOTAL		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	ISE*
	Effectifs		46 286	37 771	19 177	18 594	8 515	3 866	4 649	moyen =
			100 %	81,6%			18,4 %			+0,05

Parmi les filles entrées à l'heure en 5e primaire (P5) en 2006-2007, 91,9 % se retrouvent en 1^{re} année secondaire commune (1C) 2 ans plus tard, en 2008-2009, après avoir fréquenté une 6e primaire (P6) et c'est le cas de 62,3 % des garçons entrés en retard en 5e primaire en 2006-2007.

[★]ISE = indice socioéconomique moyen des élèves

Parcours sur 5 ans des élèves entrant en 1^{re} année de l'enseignement secondaire ordinaire

Parmi les élèves inscrits en 1^{re} année A durant l'année scolaire 2004-2005, quatre années plus tard, 37 % sont en 5^e année de transition et 15 % en 5^e année de qualification, tandis que 32 % de ces élèves sont encore en 4^e année. Le parcours le plus fréquent, suivi par 33 % du groupe, est celui qui mène à la 5^e année de l'enseignement général.

Parmi les élèves inscrits en 1^{re} année B en 2004-2005, quatre années plus tard, 21 % sont en 5^e année de qualification, tandis que 22 % sont encore en 4^e année ; 17 % se sont dirigés vers l'enseignement en alternance (CÉFA) et 24 % ont quitté l'enseignement de la Communauté française. Pour les élèves de 1^{re} B en 2004-2005, le parcours le plus fréquent est celui qui mène, quatre ans plus tard, à la sortie de l'enseignement de la Communauté.

de cinq années d'études, soit en 2008-2009, les parcours les plus fréquents des élèves inscrits en 2004-2005 dans les années d'études 1A et 1B de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice. Seuls les élèves issus de l'enseignement primaire l'année qui précède ont été retenus. Ne sont donc pas comptabilisés les élèves entrants en 1A ou en 1B dont on ne connait pas l'année d'étude antérieurement suivie ou qui se trouvaient déjà dans le secondaire.

En 2004-2005, 90,8 % de ces élèves étaient inscrits en 1A et 9,2 % en 1B. La ventilation par sexe était de 49,8 % de filles et 50,2 % de garçons en 1A, et de 42,8 % de filles et 57,2 % de garçons en 1B.

La figure 16.1 illustre les parcours suivis par au moins 1 % des élèves de la cohorte de départ (en 1A ou en 1B), classés par ordre décroissant d'importance; tous les autres parcours ont été regroupés dans la catégorie « autres parcours ».

Pour les élèves ayant démarré l'enseignement secondaire en 1A, le parcours 1A-2C-3G-4G-5G est le parcours le plus fréquent et concerne 32,9 % d'entre eux, parmi lesquels 56,9 % de filles. Le deuxième parcours le plus fréquent est composé d'élèves redoublant en 4G (5,1 %), avec une majorité de garçons (55,5 %). Le troisième cheminement (1A-2C-3TQ-4TQ-5TQ) indique une orientation vers l'enseignement qualifiant au terme de la 2^e année et concerne 4,7 % des élèves. Enfin, le quatrième parcours (1A-2C-3G-3G-4G) concerne 4,5 % des élèves issus de 1A et indique le redoublement dans la forme générale au cours du 2^e degré.

Pour les élèves de la cohorte qui, en 2004-2005 débutent leur cursus par la 1B, le parcours 1B-2P-3P-4P-5P est le plus fréquent, avec 19,9 % des élèves dans ce parcours (dont 50,1 % de filles). Le deuxième cheminement le plus fréquent est 1B-2P-3P-3P-4P qui concerne 7,7 % de la cohorte et compte une majorité de filles (53,0 %). Le troisième parcours (1B-2P-3P-3P-3P) montre que 5,9 % des élèves de la cohorte 1B redoublent à deux reprises en début de 2e degré. Parmi eux, une majorité de garçons (58,3 %). Le quatrième parcours le plus fréquent est celui qui, après un redoublement de la 3P, mène à l'enseignement qualifiant en alternance (CÉFA). Ce cursus concerne 5,4 % des élèves, avec une majorité de garçons (62,6 %).

La différenciation entre sexes est particulièrement nette pour les élèves qui ont débuté l'enseignement secondaire par la 1B. Ainsi, les filles sont majoritaires sur seulement quatre cursus : le parcours 1B-2P-3P-3P-4P (52,8 % de filles) et les trois parcours au fil desquels a lieu, en fin de 1B, un passage par la 1A (en 2005-2006) avant un retour vers l'enseignement qualifiant.

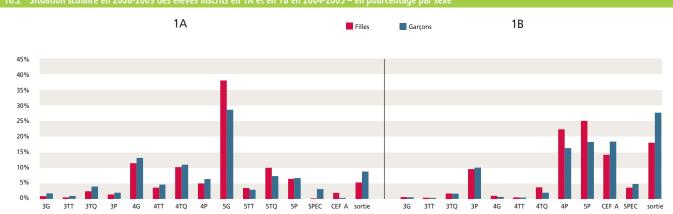
La figure 16.2 – composée de deux graphiques – indique la position des élèves au terme de leur parcours sur 5 années. Ces graphiques reprennent d'une part le résultat de la cohorte de départ en 1A et d'autre part, celui de la cohorte de départ en 1B, en distinguant les filles et les garçons.

Parmi les élèves inscrits en 1A en 2004-2005, 57,8 % des filles et 45,2 % des garçons effectuent leur parcours sans redoublement (présence en 5e année en 2008-2009) tandis que 30,0 % des filles et 34,8 % des garçons l'effectuent avec un redoublement (présence en 4e année en 2008-2009) et que 4,9 % des filles et 8,1 % des garçons l'effectuent en redoublant à deux reprises (présence en 3e année en 2008-2009). Ceci indique une meilleure réussite des filles au cours de ce parcours sur cinq années. On constate aussi que 54,6 % des élèves ayant commencé en 1A sont dans la section de transition cinq ans plus tard. Le petit effectif restant se distribue après cinq ans dans l'enseignement en alternance (1,9 % des filles et 3,1 % des garçons) et dans l'enseignement spécialisé (3,1 %). Les sorties concernent 5,3 % des filles et 8,7 % des garçons.

Parmi les élèves inscrits en 1B en 2004-2005, 25,1% des filles et 18,2% des garçons effectuent leur parcours sans redoublement (présence en 5° année en 2008-2009) alors que 27,2% des filles et 19,0% des garçons l'effectuent avec un redoublement (présence en 4° année en 2008-2009) et que 12,0% des filles et 12,1% des garçons l'effectuent avec deux redoublements (présence en 3° année en 2008-2009). Il est à noter que 54,0% des élèves ayant commencé en 1B sont dans une section de qualification. L'effectif restant se distribue comme suit au terme des cinq années : 14,2% des filles et 18,3% des garçons se trouvent en CÉFA tandis que 3,5% des filles et 4,7% des garçons fréquentent l'enseignement spécialisé. Le fait le plus marquant, après cinq ans, est le taux de sorties de l'enseignement de la Communauté française : il est de 18,0% pour les filles et 27,7% pour les garçons (contre respectivement 5,3% et 8,7% pour les filles et garçons ayant débuté en 1A).

		Parcours				Effectifs			%		0/ 1 / / 1
2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	F+G	F	G	F+G	F	G	% du total
	2C	3G	4G	5G	15 313	8 719	6 594	32,9%	56,9%	43,1%	29,9%
	2C	3G	4G	4G	2 393	1 066	1 327	5,1%	44,5%	55,5%	4,7%
	2C	3TQ	4TQ	5TQ	2 175	1 224	951	4,7%	56,3%	43,7%	4,2%
	2C	3G	3G	4G	2 085	978	1 107	4,5%	46,9%	53,1%	4,1%
	2P	3P	4P	5P	1 072	494	578	2,3%	46,1%	53,9%	2,1%
	2C	3P	4P	5P	953	465	488	2,1%	48,8%	51,2%	1,9%
	2C	3TT	4TT	5TT	742	388	354	1,6%	52,3%	47,7%	1,4%
	2C	2CC	3TQ	4TQ	732	368	364	1,6%	50,3%	49,7%	1,4%
1A	1AC	2C	3TQ	4TQ	717	336	381	1,5%	46,9%	53,1%	1,4%
	2C	2CC	3G	4G	714	352	362	1,5%	49,3%	50,7%	1,4%
	2C	3G	4TQ	5TQ	635	401	234	1,4%	63,1%	36,9%	1,2%
	2C	3G	3TQ	4TQ	566	280	286	1,2%	49,5%	50,5%	1,1%
	2C	3G	4G	5TQ	532	325	207	1,1%	61,1%	38,9%	1,0%
	1AC	2C	3P	4P	517	209	308	1,1%	40,4%	59,6%	1,0%
	2C	3TQ	3TQ	4TQ	507	226	281	1,1%	44,6%	55,4%	1,0%
	2C	sortie	sortie	sortie	475	226	249	1,0%	47,6%	52,4%	0,9%
		autres parcours	s		16 410	7 121	9 289	35,3%	43,4%	56,6%	32,0%
		Total			46 538	23 178	23 360	100,0%	49,8%	50,2%	90,8%
	2P	3P	4P	5P	943	472	471	19,9%	50,1%	49,9%	1,8%
	2P	3P	3P	4P	364	193	171	7,7%	53,0%	47,0%	0,7%
	2P	3P	3P	3P	278	116	162	5,9%	41,7%	58,3%	0,5%
	2P	3P	4P	4P	272	120	152	5,8%	44,1%	55,9%	0,5%
	2P	3P	CEFA	CEFA	254	95	159	5,4%	37,4%	62,6%	0,5%
	2P	3P	sortie	sortie	238	67	171	5,0%	28,2%	71,8%	0,5%
	2P	sortie	sortie	sortie	189	57	132	4,0%	30,2%	69,8%	0,4%
	2P	3P	3P	CEFA	179	79	100	3,8%	44,1%	55,9%	0,3%
	2P	3P	3P	sortie	150	56	94	3,2%	37,3%	62,7%	0,3%
	2P	CEFA	CEFA	CEFA	123	39	84	2,6%	31,7%	68,3%	0,2%
1B	sortie	sortie	sortie	sortie	96	29	67	2,0%	30,2%	69,8%	0,2%
	2P	3P	4P	sortie	94	39	55	2,0%	41,5%	58,5%	0,2%
	2P 1A	3P 2C	4P 3P	CEFA 4P	81 75	38 42	43 33	1,7%	46,9%	53,1%	0,2%
								1,6%	56,0%	44,0%	0,1%
	SPEC	SPEC 2C	SPEC 3TQ	SPEC 4TQ	72 71	24 40	48 31	1,5% 1,5%	33,3%	66,7% 43,7%	0,1% 0,1%
	1A 2P	3P	CEFA		58	20	38		56,3%		
	2P 2P	SPEC	SPEC	sortie SPEC	58 58	20 23	38 35	1,2% 1,2%	34,5% 39,7%	65,5% 60,3%	0,1% 0,1%
	1A	3P	SPEC 4P	SPEC 5P	58 47	23 31	35 16	1,2%	39,7% 66,0%	34,0%	0,1%
	2P	CEFA	CEFA	sortie	47	14	33	1,0%	29,8%	70,2%	0,1%
	2P 2P	3P	CEFA	3P	47	16	33	1,0%	34,0%		0,1%
		autres parcour		35	992	413	579	21,0%	41,6%	66,0% 58,4%	1,9%
		Total	•		4 728	2 023	2 705	100,0%	42,8%	57,2%	9,2%
		Total cohorte			51 266	25 201	26 065	100,070	49.2%	50.8%	100.0%
		lotal colloite			31 200	23 201	20 005		75,2 /0	30,870	100,0 /0

Pour les élèves entrant en 1A en 2004-2005, le parcours 1A-2C-3G-4G-5G est le fait de 32,9% d'entre eux (29,9% de l'ensemble des élèves entrant en 1re année).



Parmi les élèves entrant en 1A en 2004-2005, 38,1% des filles et 28,6% des garçons se retrouvent en 5G en 2008-2009.

Attestations d'orientation délivrées par les Conseils de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice

En fin d'année scolaire 2007-2008, parmi les attestations délivrées aux élèves de 2° année du 1° degré, 75,1 % sont des attestations A (attestations de réussite). De même, 70,9 % des élèves du 2° degré et 84,0 % des élèves du 3° degré reçoivent l'attestation A. Les attestations B (attestations de réussite avec restriction) concernent 14,5 % des élèves de 2° année du 1° degré et 10,4 % des élèves du 2° degré. Les attestations C (attestations d'échec) touchent 10,3 % des élèves du 2° année du 1° degré, 18,6 % des élèves du 2° degré et 16,0 % des élèves du 3° degré.

En comparaison avec l'année 2006-2007, la part des attestations A par rapport au total d'attestations délivrées a augmenté de 0,7 % tandis que la part d'attestations B a diminué de 0,7 % et celle des attestations C de 0,2 %.

Trois types d'attestations sont délivrés dans l'enseignement secondaire ordinaire, à partir de la 2e année du 1er degré : l'attestation de réussite (AOA), l'attestation d'échec (AOC) et l'attestation de réussite avec restriction (AOB). Cette dernière permet à l'élève d'accéder à l'année supérieure si et seulement s'il s'oriente vers une autre forme, section ou option. Le refus de la réorientation, par l'élève ou son tuteur, se traduit par le redoublement de l'élève. Plus spécifiquement, l'attestation BG soumet l'accès à l'année supérieure à une réorientation du général vers le technique de transition, le technique de qualification ou le professionnel. L'attestation BT propose une réorientation de la section de transition vers la section de qualification. L'attestation BQ dirige l'élève vers l'enseignement professionnel. Enfin, les attestations BA sont des attestations d'orientation vers d'autres options.

Au 3° degré, seules les attestations de réussite (AOA) ou d'échec (AOC) sont délivrées puisque les élèves doivent effectuer tout ce degré au sein d'une même section, forme et option.

La figure 17.1 présente, pour chaque année d'études, le nombre total d'attestations A, B et C délivrées ainsi que leur distribution.

Les attestations A (attestations de réussite) sont délivrées à 75,1 % des élèves de 2e année du 1er degré, 70,9 % des élèves du 2e degré et 84,0 % des élèves du 3e degré. Selon la forme d'enseignement, dans les 2e et 3e degrés, les attestations A concernent 80,4 % des élèves dans le général, 71,6 % dans le technique de transition, 75,6 % dans le technique de qualification et 73,0 % dans le professionnel.

Les attestations C (attestations d'échec) touchent 10,3 % des élèves de 2° année du 1° degré, 18,6 % des élèves du 2° degré et 16,0 % des élèves du 3° degré. Selon la forme d'enseignement, dans les 2° et 3° degrés, les attestations C concernent 12,3 % des élèves dans le général, 18,7 % dans le technique de transition, 19,2 % dans le technique de qualification et 25,6 % dans le professionnel. Dans l'enseignement général, technique de transition et professionnel, c'est au 2° degré que la proportion d'attestations C délivrées est la plus importante. Par contre, dans l'enseignement technique de qualification, 17,9 % d'attestations C sont délivrées au 2° degré contre 20,3 % au 3° degré.

Les filles reçoivent systématiquement plus d'attestations A et moins d'attestations C que les garçons, quels que soient la forme et le degré d'enseignement.

Les attestations B (attestations de réussite avec restriction) sont délivrées à 14,5 % des élèves de 2e année du 1er degré et 10,4 % des

élèves du 2^e degré. Selon la forme d'enseignement au 2^e degré, les attestations B touchent 12,7 % des élèves dans le général, 17,4 % dans le technique de transition, 11,1 % dans le technique de qualification et 2,5 % dans le professionnel.

Dans la figure 17.2, la distribution des attestations B est détaillée selon le type de restriction (BG, BT, BQ et BA). Plus la forme laisse de possibilités d'orientation, plus grande sera évidemment la diversité des types d'attestations B délivrées. Ainsi, l'enseignement général délivre les quatre types d'attestations B tandis que l'enseignement professionnel ne délivre que des attestations BA.

En 2e année du 1er degré, les attestations BG représentent 14,5 % des attestations B délivrées, les attestations BT 45,8 %, les attestations BQ 32,2 % et les attestations BA 7,5 %. Au 2e degré, les attestations BG représentent 11,1 % des attestations B délivrées, les attestations BT 32,7 %, les attestations BQ 23,7 % et les attestations BA 32,4 %.

Pour le 2e degré, selon la forme, les attestations B délivrées dans l'enseignement général se répartissent en 18,4 % de BG, 41,5 % de BT, 8,2 % de BQ et 31,9 % de BA. Dans l'enseignement technique de transition, 59,1 % des attestations B sont de type BT, 19,7 % de type BQ et 21,2 % de type BA. Dans l'enseignement technique de qualification, 76,6 % des attestations B sont de type BQ et 23,4 % de type BA. Par définition, dans l'enseignement professionnel, 100 % des attestations sont de type BA.

Glossaire

AOA: Attestation d'Orientation A ou attestation de réussite de l'année d'études délibérée.

AOB: Attestation d'Orientation B ou attestation de réussite avec, pour le passage à l'année supérieure, restriction sur le choix de la section, de la forme ou de l'option.

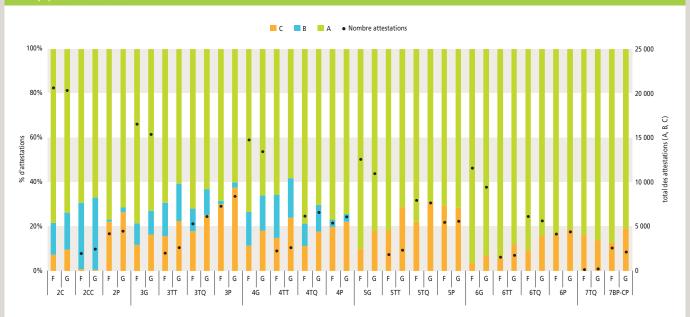
AOC: Attestation d'Orientation C ou attestation d'échec.

BG: AOB dont la restriction porte sur l'enseignement général.

BT: AOB avec restriction sur toute la section de transition.

BQ: AOB orientant l'élève vers l'enseignement professionnel.

BA: AOB «Autre» qui propose à l'élève un changement d'option.



En 2008, 7,2% des filles inscrites en 2C reçoivent une attestation C, 14,4% une attestation B et 78,4% une attestation A, le total des attestations (A, B, C) étant de 20 629.



En 2008, 2 964 attestations B ont été délivrées aux filles inscrites en 2C ; 14,6% sont de type BG, 50,7% de type BT, 28,5% de type BQ et 6,1% de type BA.

Situations scolaires en 2008-2009 des élèves entrés en 4° année secondaire en 2007-2008

En Communauté française, les élèves entrés en 4º secondaire ordinaire de plein exercice en 2007-2008 ont en 2008-2009 des taux de passage en 5º année de 80 % dans les formes générale et technique de qualification et de 70 % dans les autres formes. Des réorientations importantes ont lieu, principalement en technique de transition et dans une moindre mesure dans les formes générale et technique de qualification. Dans la forme professionnelle, on observe aussi des départs vers l'alternance ou encore des sorties de l'enseignement.

Le taux de passage en 5° est plus faible, les réorientations et les redoublements plus importants pour les élèves en retard scolaire et pour les garçons.

5 ont présentées ici les situations scolaires en 2008-2009 des élèves entrés en 4° année secondaire en 2007-2008. La cohorte étudiée comprend les 47 408 élèves entrés pour la première fois en 4° année secondaire ordinaire de plein exercice en 2007-2008 après avoir fréquenté l'enseignement secondaire ordinaire de la Communauté française en 2006-2007. Cette cohorte comprend 48,9 % de garçons et 56,4 % d'élèves à l'heure (c'est-à-dire âgés d'au plus 15 ans en 2007). Les données ont été traitées par forme d'enseignement, en prenant en compte le retard scolaire et le sexe.

La figure 18.1 présente les situations scolaires en 2008-2009 des 24 321 élèves entrés en 2007-2008 en 4G. Plus de 80 % de ces élèves fréquentent une 5e en 2008-2009 : 73,6 % sont en 5G et 7,6 % dans une autre forme. Ces derniers connaissent donc une réorientation à la fin du 2º degré, probablement à la suite d'une attestation d'orientation restrictive (AOB1). Le taux de redoublement est de 17,6 %: 13,2 % redoublent en 4G et 4,4 % dans une autre forme. Le tableau décompose ces données en fonction du retard scolaire et du sexe. Dans cette cohorte de 4G, il y a 79,6 % d'élèves à l'heure et 20,4 % d'élèves en retard. Pour ces deux groupes, le taux de passage en 5G est respectivement de 79,6% et 50,6% et le taux de passage dans une autre forme de 4,9 % et de 18,1 %. Le redoublement est de 14,9 % pour les élèves à l'heure et de 28,0 % pour les élèves en retard, avec pour ces derniers un redoublement important dans une autre forme. Le taux de passage en 5^e est systématiquement plus élevé pour les filles (87,3 % pour les filles à l'heure) et le taux de redoublement des garçons est plus important (33,7 % pour les garçons en retard scolaire).

La figure 18.2 présente les situations scolaires en 2008-2009 des 3 568 élèves entrés en 2007-2008 en 4TT. Seuls 72,7 % de ces élèves fréquentent une 5° en 2008-2009 : 45,6 % sont en 5TT et 27,1 % dans une autre forme (principalement en 5TQ). La réorientation est ici plus importante qu'en 4G, signe possible d'une orientation inadéquate dans le 2° degré. Le taux de redoublement est de 24,9 % : 16,1 % redoublent en 4TT et 8,8 % dans une autre forme. Le tableau détaille les situations des élèves à l'heure (50,2 %) et en retard scolaire (49,8 %). Pour ces deux groupes, le taux de passage en 5TT est respectivement de 52,0 % et 39,1 % et le taux de passage dans une autre forme de 25,9 % et de 28,3 %. Le redoublement est de 21,2 % pour les élèves à l'heure et de 28,6 % pour les élèves en retard. Le taux de passage en 5° est systéma-

tiquement plus élevé pour les filles (81,6 % pour les filles à l'heure) et le taux de redoublement des garçons est plus important que celui des filles (34,7 % pour les garçons en retard scolaire).

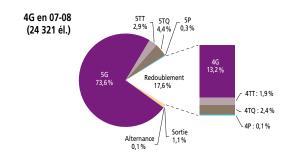
La figure 18.3 présente les situations scolaires en 2008-2009 des 9 895 élèves entrés en 2007-2008 en 4TQ. Près de 80 % de ces élèves fréquentent une 5e en 2008-2009 : 71,9 % sont en 5TQ et 6,9 % dans une autre forme. Le taux de redoublement est de 15,6 % : 14,1 % redoublent en 4TQ et 1,5 % dans une autre forme. En 2008-2009, 0,9 % de cette cohorte se retrouve dans l'enseignement en alternance et 4,6 % ne fréquentent plus l'enseignement de la Communauté française². Le tableau détaille les situations scolaires des élèves à l'heure (32,0 %) et en retard scolaire (68,0 %). Pour ces deux groupes, le taux de passage en 5TQ est respectivement de 78,9 % et 68,7 % et le taux de passage dans une autre forme de 5,4% et de 7,6%. Le redoublement est de 13,6 % pour les élèves à l'heure et de 16,5 % pour les élèves en retard. Les sorties du système scolaire sont également plus importantes pour les élèves entrés en retard en 4°. Le taux de passage en 5° est systématiquement plus élevé pour les filles (85,8 % pour les filles à l'heure), alors que pour les garçons le taux de redoublement est supérieur à celui des filles (20,4 % pour les garçons en retard scolaire) de même que le taux de sortie du système.

La figure 18.4 présente les situations scolaires en 2008-2009 des 9 624 élèves entrés en 2007-2008 en 4P. Seuls 68,6 % de ces élèves fréquentent une 5^e en 2008-2009, tous dans la forme professionnelle puisqu'aucune réorientation n'est possible. Le taux de redoublement est de 15,1 %: 13,8 % redoublent en 4P et seulement 1,3 % dans une autre forme. En 2008-2009, 4,4 % de cette cohorte se retrouve dans l'enseignement en alternance et 11,4% ont quitté l'enseignement secondaire². Dans cette cohorte de 4P, il y a 25,2 % d'élèves à l'heure et 74,8% d'élèves en retard. Pour ces deux groupes, le taux de passage en 5P est respectivement de 74,4 % et 66,6 %. Le redoublement est de 14,0 % pour les élèves à l'heure et de 15,5 % pour les élèves en retard. Le passage dans l'alternance et les sorties du système scolaire sont également plus importants pour les élèves entrés en retard en 4e. Le taux de passage en 5° est systématiquement plus élevé pour les filles (75,9 % pour les filles à l'heure), et le taux de redoublement des garçons est légèrement supérieur à celui des filles (15,8 % pour les garçons en retard scolaire) ainsi que le taux de sortie du système.

¹ Voir l'indicateur 17 « Attestations d'orientation délivrées par les Conseils de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice ».

² Les élèves comptabilisés comme « sortis » sont les élèves qui ne figurent plus en 2008-2009 dans la base de données des effectifs de l'enseignement secondaire de la Communauté française.

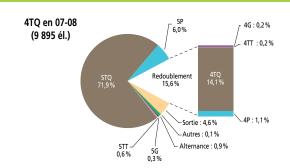
18.1 Situations scolaires en 2008-2009 des élèves entrés en 2007-2008 en 4G,



Situation scolaire			Secondaire de		Sec.	Autre		
	008-2009		E	n 5 ^e	En	1 4 ^e	en Alt.	(dont
	(en%)		5G	Autres formes	4G	Autres formes	(CÉFA)	sortie)
Entrée à	Filles	(55,3%)	82,0	5,3	9,8	2,4	0,0	0,5
l'heure en 4G	Garçon	s (44,7%)	76,6	4,5	15,2	3,1	0,0	0,6
(79,6%)	Total	(100%)	79,6	4,9	12,2	2,7	0,0	0,6
Entrée	Filles	(47,2%)	55,0	20,8	13,4	8,4	0,1	2,3
en retard en 4G	Garçon	s (52,8%)	46,6	15,7	20,1	13,6	0,4	3,6
(20,4%)	Total	(100%)	50,6	18,1	16,9	11,1	0,3	3,0
TOT	AL (100%)	73,6	7,6	13,2	4,4	0,1	1,1

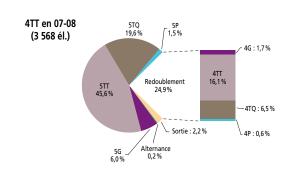
Parmi les 24 321 élèves entrés en 4G en 2007-2008, 73,6% fréquentent la 5G en 2008-2009 et c'est le cas de 82 % des filles à l'heure.

18.3 Situations scolaires en 2008-2009 des élèves entrés en 2007-2008 en 4TQ,



Situation scolaire			Secondaire de	plein exercice		Sec.	Autre
			En 5e	Er	1 4e	en Alt.	(dont
en 2008-2009 (en %)		5TQ	Autres formes	4TQ	Autres formes	(CÉFA)	sortie)
Entrée à	Filles (55,0%	6) 81,4	4,4	11,3	1,2	0,7	1,0
l'heure en 4TO	Garçons (45,0%	5) 75,8	6,5	13,1	1,8	0,4	2,3
(32,0%)	Total (100%	78,9	5,4	12,1	1,5	0,6	1,6
Entrée	Filles (48,0%	5) 73,2	8,7	11,0	1,3	0,8	5,1
en retard en 4TQ (68,0%)	Garçons (52,0%	64,5	6,5	18,7	1,7	1,3	7,3
	Total (100%	68,7	7,6	15,0	1,5	1,1	6,2
TOTA	AL (100%)	71,9	6,9	14,1	1,5	0,9	4,7

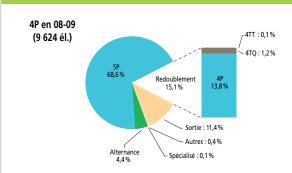
Parmi les 9 895 élèves entrés en 4TQ en 2007-2008, 71,9 % fréquentent la 5TQ en 2008-2009 et c'est le cas de 81,4% des filles à l'heure.



ı	Situation scolaire en 2008-2009 (en %)		iro		Secondaire de	plein exercice			Autre	
1			Er	1 5e	Er	1 4 ^e	Sec. en Alt.	(dont		
ı			,	5TT	Autres formes	4TT	Autres formes	(CÉFA)	sortie)	
	Entrée à	Filles	(51,2%)	55,7	25,9	12,4	5,7	0,0	0,3	
	l'heure en 4TT	Garçor	ıs (48,8%)	48,0	25,8	17,9	6,7	0,0	1,6	
	(50,2%)	Total	(100%)	52,0	25,9	15,0	6,2	0,0	0,9	
	Entrée	Filles	(44,8%)	42,7	33,2	11,4	9,5	0,1	3,0	
	en retard en 4TT (49,8%)	Garçor	ıs (55,2%)	36,3	24,3	21,9	12,8	0,5	4,2	
		Total	(100%)	39,1	28,3	17,2	11,4	0,3	3,7	
	TOTAL (100%)		45,6	27,1	16,1	8,8	0,2	2,3		

Parmi les 3 568 élèves entrés en 4TT en 2007-2008, 45,6 % fréquentent la 5TT en 2008-2009 et c'est le cas de 55,7 % des filles à l'heure.

18.4 Situations scolaires en 2008-2009 des élèves entrés en 2007-2008 en 4P,



Situation scolaire en 2008-2009 (en %)			Secondaire de	Sec.	Autre			
		Er	1 5e	En	14e	en Alt.	(dont	
			5P	Autres formes	4P	Autres formes	(CÉFA)	sortie)
Entrée à	Filles	(48,3%)	75,9	0,0	11,8	1,8	5,0	5,4
l'heure en 4P	Garçons	(51,7%)	72,9	0,0	13,2	1,2	5,8	6,8
(25,2%)	Total	(100%)	74,4	0,0	12,5	1,5	5,5	6,1
Entrée	Filles	(45,9%)	68,5	0,0	13,8	1,2	3,2	13,2
en retard en 4P	Garçons	(54,1%)	65,0	0,0	14,7	1,1	4,9	14,3
(74,8%)	Total	(100%)	66,6	0,0	14,3	1,2	4,1	13,8
TOTA	AL (100%)		68,6	0,0	13,8	1,3	4,4	11,9

Parmi les 9 624 élèves entrés en 4P en 2007-2008, 68,6 % fréquentent la 5P en 2008-2009 et c'est le cas de 75,9 % des filles à l'heure.

Taux d'accès à l'enseignement supérieur

Pour les générations d'élèves nés entre 1982 et 1986, le «taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves présents à 17 ans dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice» a augmenté aux cours de la période observée (de 2004-2005 à 2008-2009), passant de 54,3 % pour la génération de 1982 à 56,1 % pour la génération de 1986 avec un écart de 10 points de pourcentage entre les hommes et les femmes et des écarts marqués selon la forme d'enseignement secondaire fréquentée.

Le «taux d'accès à l'enseignement supérieur des détenteurs du CESS de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice» est, pour les étudiantes ayant obtenus leur CESS en 2006, de 77,5 % et de 74,4 % pour les étudiants (hommes) s'inscrivant dans l'enseignement supérieur.

e taux d'accès à l'enseignement supérieur est abordé sous deux angles, chacun apportant un éclairage spécifique sur la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

La première approche présente le suivi de cinq générations de jeunes nés entre 1982 et 1986 qui, à l'âge de 17 ans, sont présents dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en Communauté française¹. La figure 19.1 montre la proportion de chacune de ces générations qui accède à l'enseignement supérieur. La cohorte a été subdivisée selon le sexe et la forme d'enseignement secondaire choisie par l'élève (à l'âge de 17 ans). Ainsi définie, la génération née en 1986 entre dans l'enseignement supérieur à partir de l'année académique 2004-2005 et les observations² s'étendent jusqu'à l'année 2008-2009, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de 22 ans inclus.

La figure 19.1 montre que le «taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves présents à 17 ans dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice» augmente pour les dernières générations observées. Il passe chez les hommes de 49,2 % pour la génération de 1982 à 51 % pour la génération de 1986 (- 0,5 point de pourcentage par rapport au taux de la génération de 1985) et, chez les femmes de 59,1 % à 61 % (- 1,6 point de pourcentage). Selon la forme d'enseignement secondaire fréquentée par les élèves, le taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves présents à 17 ans dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice varie fortement. Pour la génération de 1986, il s'élève, chez les jeunes issus du secondaire général, à 96,3 % pour les femmes et à 89,1 % pour les hommes, tandis qu'il se

limite, chez les jeunes issus du secondaire professionnel, à 6,1 % pour les femmes et 2,4 % pour les hommes.

La seconde approche consiste à évaluer la proportion d'élèves détendeurs du CESS qui entre dans l'enseignement supérieur. Les élèves pris en compte dans la figure 19.2 ont obtenu leur CESS entre 2002 et 2006 dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en Communauté française³. Ils ont été subdivisés selon le sexe et la forme d'enseignement secondaire fréquentée. Tout à fait logiquement, vu qu'on ne tient compte que des élèves du secondaire ayant obtenu le droit d'accéder à l'enseignement supérieur, la figure 19.2⁴ présente des taux supérieurs à la première approche.

Le «taux d'accès à l'enseignement supérieur des détenteurs d'un CESS de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice délivré en 2006 » s'élève à 74,4 % pour les hommes et à 77, 5 % pour les femmes. Les étudiants de sexe masculin détenteurs d'un CESS délivré par l'enseignement secondaire général sont 99,5 % à accéder à l'enseignement supérieur. Les étudiantes issues de la même forme d'enseignement secondaire sont 98,8 % à accéder à l'enseignement supérieur. Le taux d'accès des détenteurs d'un CESS du secondaire technique de transition est, quant à lui, de 88,4 % (89,3 % pour les hommes et 87,4 % pour les femmes), celui des détenteurs d'un CESS du secondaire technique de qualification de 52,2 % (48,3 % pour les hommes et 55,7 % pour les femmes) et celui des détenteurs d'un CESS du secondaire professionnel de 12,9 % (9,1 % pour les hommes et 16 % pour les femmes).

¹ Source : base de données comptage reprenant les élèves de l'enseignement fondamental et secondaire des écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

² Source : base de données du CRef pour les étudiants des universités et base de données SATURN pour l'enseignement supérieur dans les Hautes Écoles et les Instituts supérieurs d'architecture. Les étudiants des Écoles supérieures des arts ne sont pas pris en compte par manque de données disponibles pour certaines variables nécessaires au calcul de l'indicateur. Les mêmes sources sont également utilisées pour la 2° approche.

³ Source : base de données construites à partir de la collecte de données « certificats et diplômes » réalisée par l'Etnic auprès des établissements de l'enseignement secondaire organisés et subventionnés par la Communauté française.

⁴ Les étudiants ayant obtenu leur CESS en 2006 et pour lesquels la forme d'enseignement secondaire n'est pas connue dans les bases de données du CRef et SATURN, ont été répartis dans les mêmes proportions que les étudiants pour lesquels l'information est connue. Pour les années de délivrance du CESS précédentes, les inconnus étaient assimilés aux étudiants issus de l'enseignement secondaire général.

19.1 Taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves présents à 17 ans dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice – Générations 1982 à 1986





Compétences en éveil des élèves de 2^e primaire (2009)

En 2º primaire, 81% des élèves atteignent au moins un score de 80%. Environ un cinquième des élèves sont en difficulté ou, dans le meilleur des cas, n'ont pas stabilisé leurs acquis. C'est d'autant plus préoccupant que l'épreuve portait sur des savoir-faire de base et était relativement simple. Ces élèves pourraient accumuler des retards s'ils ne reçoivent pas une aide appropriée. Des différences non négligeables se marquent (tant au niveau des scores élèves que des scores classes) en fonction de certaines caractéristiques individuelles et scolaires.

epuis 2006-2007, les évaluations externes non certificatives sont organisées chaque année en 2° et 5° années primaires et en 2° secondaire dans une discipline. Elles concernent l'ensemble des établissements d'enseignement en Communauté française.

Les trois épreuves sont d'une difficulté inégale. Les compétences évaluées et le mode de questionnement sont en partie différents et aucun procédé ne permet de comparer directement les résultats d'une année d'études à l'autre (entre la 2° et 5° primaires, par exemple) ou entre deux domaines (géographie et sciences, par exemple).

Les acquis en éveil – formation historique et géographique et en éveil – initiation scientifique des élèves de 2º primaire¹ ont été évalués en novembre 2009. L'épreuve comportait des questions relevant de différentes compétences. En éveil – formation historique et géographique : utiliser des repères et des représentations du temps et de l'espace, lire un paysage, une image géographique ; en éveil – initiation scientifique : rencontrer et appréhender une réalité complexe, investiguer des pistes de recherche. L'épreuve était principalement constituée de questions simples puisqu'elle visait à vérifier la maitrise de savoirfaire de base.

Le score moyen à l'ensemble de l'épreuve est de 87 %. La figure 20.1 détaille les scores moyens des deux domaines de l'éveil. Parmi les questions les plus complexes, se retrouvent celles qui demandent une maitrise en profondeur des outils de représentation du temps et de l'espace.

Les bons résultats obtenus par la majorité des élèves ne doivent pas occulter les difficultés qu'éprouvent environ un cinquième d'entre eux. Comme l'illustre la figure 20.2, 19 % des élèves obtiennent des résultats inférieurs à 80 % pour l'ensemble de l'épreuve. Plus précisément, ils se maintiennent au-dessus des 80 % de réussite pour les items les plus faciles, restent sous les 80 % pour les items de niveau moyen et peuvent descendre à 30 % de réussite ou moins pour les items les plus complexes. En outre, ces élèves omettent de répondre plus souvent que les autres. Ces élèves pourraient accumuler des retards s'ils ne reçoivent pas une aide appropriée.

La figure 20.3 permet de comparer les résultats en éveil des élèves en fonction de leurs caractéristiques individuelles et scolaires. Elle montre qu'en 2^e primaire, des différences dans les résultats apparaissent lorsque les élèves sont d'origine immigrée (- 7%), qu'ils accusent un retard scolaire (- 6%), qu'ils ont peu ou pas de livres à la maison (-6%) et lorsqu'ils ne parlent pas toujours français chez eux (- 4%). Les différences sont négligeables entre les filles et les garçons (-1%).

La figure 20.4 se centre sur les différences entre classes. Elle permet de contraster ces dernières selon les caractéristiques des élèves qu'elles accueillent. Ainsi, dans les classes où l'on rencontre moins d'un quart d'élèves d'un milieu socioculturel modeste, les résultats sont en moyenne supérieurs aux classes où une proportion importante d'élèves présente ou cumule des caractéristiques socioculturelles défavorables, ce qui montre l'intérêt de favoriser l'hétérogénéité des classes pour améliorer les résultats de tous.

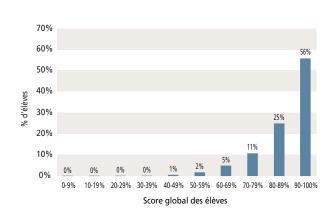
¹ L'évaluation externe concerne tous les élèves fréquentant la 2° année de l'enseignement primaire. En 2009-2010, les résultats en éveil présentés ici sont calculés à partir d'un échantillon représentatif composé de 3 138 élèves de l'enseignement ordinaire provenant de 222 classes et 120 écoles. Les carnets de test, les résultats et les pistes didactiques sont disponibles sur le site www.enseignement.be.

20.1 Score moyen à l'ensemble de l'épreuve d'éveil et scores selon les domaines, 2° primaire - 2009

Score moyen à l'ensemble de l'épreuve d'éveil	Score pour le domaine « Formation historique et géographique »	Score pour le domaine « Initiation scientifique »
(60 items)	(39 items)	(21 items)
87 %	87 %	87 %

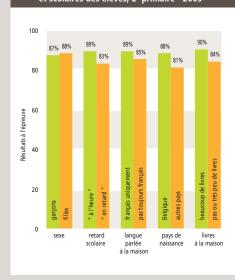
Le score moyen à l'épreuve d'éveil de 2e primaire est de 87 %. Les scores spécifiques dans les deux domaines de l'éveil sont également de 87%.

20.2 Répartition des élèves de 2e primaire en fonction de leurs pourcentages de réussite en éveil - 2009

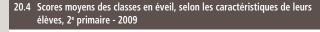


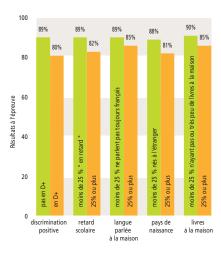
En 2e primaire, 11% des élèves obtiennent entre 70 et 79% à l'ensemble de l'épreuve d'éveil.

20.3 Scores moyens des élèves en éveil, selon les caractéristiques individuelles et scolaires des élèves, 2e primaire - 2009



Chaque série de deux barrettes présente les scores moyens en éveil de catégories d'élèves contrastées. Ainsi, les deux premières barrettes indiquent que les garçons de 2e primaire ont un score de 87% en éveil, et que le score des filles est de 88%.





Chaque série de deux barrettes présente les scores moyens en éveil de catégories de classes contrastées. Ainsi, les deux premières barrettes indiquent que les classes de 2e primaire qui ne sont pas en discrimination positive ont un score de 89 % en éveil, et que le score des classes en discrimination positive est de 80%.

Compétences en éveil des élèves de 5^e primaire (2009)

21

En 5° primaire, l'exploitation de documents variés dans le cadre d'une recherche – qu'elle soit à caractère historique, géographique ou scientifique – est assez bien maitrisée lorsqu'il s'agit de mener une exploitation globale des documents. En revanche, les difficultés sont manifestes lorsque les élèves sont amenés à réaliser des analyses plus fines (reformulations d'informations, prélèvements d'éléments significatifs sur des photos ou des illustrations) ou des traitements plus approfondis de l'information (réalisation d'inférences et d'interprétations locales).

epuis 2006-2007, les évaluations externes non certificatives sont organisées chaque année en 2° et 5° primaires et en 2° secondaire dans une discipline. Elles concernent l'ensemble des établissements d'enseignement en Communauté française.

Les trois épreuves sont d'une difficulté inégale. Les compétences évaluées et le mode de questionnement sont en partie différents et aucun procédé ne permet de comparer directement les résultats d'une année d'études à l'autre (entre la 2° et la 5° primaires, par exemple) ou entre deux domaines (géographie et sciences, par exemple).

Les acquis en éveil – formation historique et géographique et en éveil – initiation scientifique des élèves de 5° primaire¹ ont été évalués en novembre 2009. L'épreuve comportait des questions relevant principalement de différentes compétences. En éveil – formation historique et géographique : utiliser des repères et des représentations du temps et de l'espace, lire et exploiter une trace du passé, une source historique et une image géographique ; en éveil - initiation scientifique : investiguer des pistes de recherche et structurer les résultats, les communiquer, les valider et les synthétiser.

Le score moyen à l'ensemble de l'épreuve est de 77 %. La figure 21.1 détaille les scores moyens des deux domaines de l'éveil. Elle indique que les différences entre domaines sont globalement peu marquées. Ces scores globaux laissent à penser que la majorité des compétences sont en bonne voie d'acquisition par les élèves. La plupart des élèves parviennent effectivement bien à utiliser des repères et des représentations tant du temps que de l'espace : utiliser une ligne du temps ou une carte légendée ne pose pas de problèmes en soi. En revanche, des difficultés se manifestent lorsque l'information n'est pas fournie explicitement mais qu'elle doit être sélectionnée ou inférée à partir de supports variés. La lecture et l'exploitation de documents dans le cadre d'une recherche à caractère historique, géographique ou scientifique montre que les élèves sont capables d'exploiter de manière globale des documents variés (textes courts, gravures, schémas, photos, radiographies). Tout comme en 2e primaire, ce sont les traitements plus approfondis de l'information qui doivent encore être travaillés : reformuler une information, prélever des détails dans une illustration, réaliser des inférences ou des interprétations locales. Dans le domaine scientifique,

il apparait que les élèves éprouvent en outre quelques difficultés à appréhender les informations impliquant un vocabulaire plus spécifique (tibia, nom des organes de sens,...) et à exploiter des données issues d'une recherche expérimentale (imaginer une hypothèse explicative, observer finement des résultats d'une expérience, dégager un constat à partir de données à caractère scientifique).

La dispersion des scores globaux des élèves est présentée dans la figure 21.2. Elle témoigne d'une bonne maitrise, par près de la moitié des élèves, des compétences évaluées dans l'épreuve : 46 % ont en effet un score égal ou supérieur à 80 %. En revanche, 11 % des élèves n'atteignent pas un score de 60 % : ces élèves sont en difficulté face à une majorité des questions, qu'elles relèvent de l'histoire, de la géographie ou des sciences.

La figure 21.3 permet de comparer les résultats en éveil des élèves en fonction de leurs caractéristiques individuelles et scolaires. Elle indique que la relation entre les résultats au test et certaines variables contextuelles, telles que le retard scolaire, le pays de naissance ou le nombre de livres à la maison, est confirmée, même si elle est relativement réduite. À l'inverse, on ne constate que très peu voire pas de différence en fonction du sexe ou de la langue parlée à la maison.

Les figures 21.4 et 21.5 se centrent sur les différences entre classes. Elles permettent de contraster ces dernières selon les caractéristiques des élèves qu'elles accueillent. La figure 21.4 montre que la différence la plus marquée se situe au niveau des classes en discrimination positive (en moyenne, le score global de ces classes s'écarte de 6 % du score global des autres classes), les autres différences sont de l'ordre de 3-4%. La figure 21.5 permet d'affiner l'analyse en montrant l'impact isolé de chacune des variables, une fois tenues sous contrôle les autres variables. Cet impact se trouve réduit par rapport à celui observé sur la figure 21.4 : le fait d'être dans une implantation en discrimination positive, de réunir dans une même classe une proportion importante d'élèves en retard scolaire, ou ne parlant pas toujours le français à la maison n'engendre pas en soi des résultats beaucoup plus faibles que ceux obtenus pour l'ensemble des classes. Les deux autres variables (pays de naissance et nombre de livres à la maison) ont un peu plus de poids (de l'ordre de 3%).

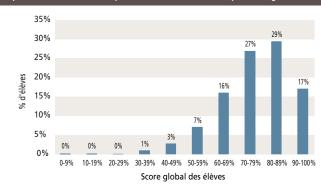
¹ L'évaluation externe concerne tous les élèves fréquentant la 5° année de l'enseignement primaire. En 2009-2010, les résultats en éveil présentés ici sont calculés à partir d'un échantillon représentatif composé de 2 951 élèves de l'enseignement ordinaire provenant de 205 classes et 121 écoles. Les carnets de test, les résultats et les pistes didactiques sont disponibles sur www.enseignement.be.

21.1 Score moyen à l'ensemble de l'épreuve d'éveil et scores selon les domaines, 5° primaire - 2009

Score mo à l'ensemble de l'é		Score pour le domaine « Formation historique et géographique »	Score pour le domaine « Initiation scientifique »
(92 iten	ns)	(61 items)	(31 items)
77 %		78 %	75 %

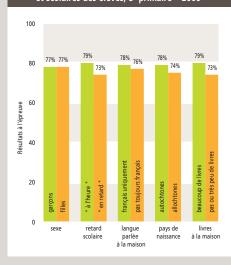
Le score moyen à l'épreuve d'éveil de 2e primaire est de 77 %. Les scores spécifiques dans les deux domaines de l'éveil sont respectivement de 78% et 75%.

21.2 Répartition des élèves de 5e primaire en fonction de leurs pourcentages de réussite en éveil - 2009



En 5e primaire, 27% des élèves obtiennent entre 70 et 79% à l'ensemble de l'épreuve d'éveil.

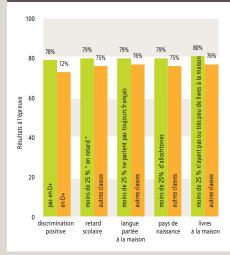
21.3 Scores moyens des élèves en éveil, selon les caractéristiques individuelles et scolaires des élèves, 5° primaire – 2009



Chaque série de deux barrettes présente les scores moyens en éveil de catégories d'élèves contrastées.

Ainsi, les deux premières barrettes indiquent que les garçons de 5e primaire ont un score de 77 % en éveil, et que le score des filles est également de 77%.

21.4 Scores moyens des classes en éveil, selon les caractéristiques de leurs élèves, 5e primaire - 2009



Chaque série de deux barrettes présente les scores moyens en éveil de catégories de classes contrastées. Ainsi, les deux premières barrettes indiquent que les classes de 5e primaire qui ne sont pas en discrimination positive ont un score de 78% en éveil, et que les classes en discrimination positive ont un score de 72%.

21.5 Influence de caractéristiques de classes sur les performances en éveil en 5° primaire. Analyse de régression – 2009

Variable	Différence (%)
Être dans une implantation en discrimination positive	2%
Comprendre au moins 25% d'élèves « en retard »	1%
Comprendre au moins 25% d'élèves ne parlant pas toujours le français à la maison	1%
Comprendre au moins 25% d'élèves allochtones	3%
Comprendre au moins 25% d'élèves dont la famille ne possède que très peu ou pas de livres (de 0 à 20 livres)	3%

Chaque score montre l'effet propre de chacune des variables introduites dans l'analyse une fois tenu sous contrôle l'effet des autres variables. Ainsi, pour deux classes présentant des caractéristiques comparables, mais dont l'une comprendrait au moins 25 % d'élèves allochtones et l'autre pas, la différence serait de 3%.

Compétences en éveil des élèves de 2e secondaire (2009)

22

En 2° secondaire commune et complémentaire, 15 % des élèves sont en situation préoccupante : leur score global inférieur à 50 % indique des difficultés même dans les questions les plus simples. Une proportion importante d'élèves est mise en difficulté quand il s'agit d'analyser des documents en profondeur, de sélectionner et de traiter l'information, de mobiliser des savoirs en situation et de structurer les résultats de ses recherches. En 2° différenciée, près d'un élève sur trois fait preuve de compétences très limitées, qu'il ne peut mobiliser que dans des situations directes et non ambigües et quand les exigences sont faibles. Les clivages sociaux se marquent au niveau des résultats en éveil, tant au niveau individuel qu'au niveau des classes qui accueillent un nombre significatif d'élèves défavorisés.

pepuis 2006-2007, les évaluations externes non certificatives sont organisées chaque année en 2° et 5° primaires et en 2° année secondaire dans une discipline. Elles concernent l'ensemble des établissements d'enseignement en Communauté française.

Les trois épreuves sont d'une difficulté inégale. Les compétences évaluées et le mode de questionnement sont en partie différents et aucun procédé ne permet de comparer directement les résultats d'une année d'études à l'autre (entre la 2° secondaire et la 5° primaire, par exemple) ou entre deux domaines (la géographie et les sciences, par exemple).

Les acquis en éveil – formation historique et géographique et en éveil – initiation scientifique des élèves de 2e secondaire¹ ont été évalués en novembre 2009. L'épreuve comportait des questions relevant de différentes compétences. En éveil – formation historique et géographique : utiliser des représentations et des repères du temps et de l'espace, rechercher et exploiter des informations et structurer les résultats de sa recherche. En éveil – initiation scientifique : appréhender une réalité complexe, investiguer des pistes de recherche et structurer les résultats, les communiquer, les valider, les synthétiser. En 2e différenciée, l'épreuve a été construite à partir des épreuves externes communes liées à l'octroi du CEB.

Le score moyen de 2° commune et complémentaire (2C) à l'ensemble de l'épreuve est de 65 %. En 2° différenciée (2D), il s'élève à 56 %. Ces scores ne sont pas comparables dans la mesure où il s'agit de deux épreuves distinctes. La figure 22.1 détaille les scores moyens des trois domaines de l'éveil.

En 2C, l'analyse des résultats indique que de nombreux élèves examinent les documents fournis sur la base d'indices superficiels, incomplets voire incorrects. Tout ce qui n'est pas clairement explicite et qui nécessite une inférence (même légère) est souvent source de difficulté. Dans les trois domaines évalués, alors que les élèves sont invités à s'interroger sur une problématique sur la base de plusieurs documents, on constate un traitement tout à fait cloisonné des questions et des documents. En 2D, les élèves sont en difficulté ou ils renoncent à répondre (comme l'indiquent les taux d'omission importants) quand il s'agit de sélectionner et d'exploiter des informations présentes dans des supports variés impliquant des compétences en compréhension à la lecture et la maitrise d'un vocabulaire spécifique.

Les figures 22.2 et 22.3 présentent la répartition du score global des élèves. En 2C (figure 22.2), la grande majorité des élèves (85%) obtiennent un score moyen supérieur à 50 %. Plus d'un tiers des élèves (37%) font preuve d'une très bonne maitrise des savoirs et savoir-faire évalués, avec un score global compris entre 70 % et 100 %. Vu la nature de l'épreuve, un score global inférieur à 50 % indique des difficultés même dans les questions les plus simples : 15 % des élèves sont dans cette situation. En 2D (figure 22.3), 66 % des élèves obtiennent un score supérieur à 50 %. Un peu plus de 14 % des élèves font preuve d'une bonne maitrise des compétences évaluées avec un score global supérieur à 70 %. La situation des 34 % d'élèves qui obtiennent un score inférieur à 50 % est très préoccupante.

Les figures 22.4 et 22.5 permettent de comparer les scores des classes en éveil en fonction de certaines de leurs caractéristiques comme par exemple le fait d'être ou non en D+. En 2C (figure 22.4), les différences de résultats à l'épreuve entre classes sont particulièrement marquées selon que les écoles sont ou non en D+ (15% de différence), selon la proportion d'élèves en retard (11%) et d'élèves disposant de peu de livres à la maison (11%). En 2D (figure 22.5), le fait d'être une classe en D+ ou d'accueillir plus de 25% d'élèves allochtones conduit à une différence de résultats de 7%. Notons que dans l'échantillon, il n'existe pas de classe accueillant moins de 25% d'élèves en retard.

La figure 22.6 présente une analyse complémentaire montrant l'impact propre de chacune des variables «classes» prises séparément, une fois tenu sous contrôle l'effet des autres variables. Il existe en effet un recouvrement partiel entre ces différentes variables, par exemple, un élève allochtone, ne parlant pas toujours le français à la maison a une probabilité plus grande qu'un autre de disposer de peu de livres à la maison, de fréquenter une implantation en discrimination positive. Le fait d'être dans une implantation en D+ est, en 2C, la variable qui joue le plus dans les différences de performances en éveil (8%). Accueillir une proportion importante d'élèves en retard ou d'élèves possédant peu ou pas de livres à la maison intervient également (5%). Quand les quatre autres facteurs sont «tenus sous contrôle», l'impact de la variable «comprendre au moins 25% d'élèves ne parlant pas toujours le français à la maison» est nul.

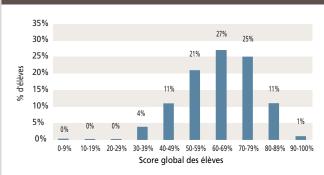
¹ L'évaluation externe concerne tous les élèves fréquentant la 2° année de l'enseignement secondaire. En 2009-2010, les résultats en éveil présentés ici sont calculés à partir de deux échantillons représentatifs composés de 1 861 élèves provenant de 98 classes de 2° commune et complémentaire (dans 98 écoles) et de 919 élèves provenant de 101 classes de 2° différenciée (dans 101 écoles). Les carnets de test, les résultats et les pistes didactiques sont disponibles sur le site www.enseignement.be.

22.1 Score moyen à l'ensemble de l'épreuve d'éveil, et scores selon les domaines, 2° secondaire - 2009

	Score moyen à l'ensemble de l'épreuve d'éveil	Score pour le domaine «éveil – formation historique»	Score pour le domaine «éveil – formation géographique »	Score pour le domaine «éveil – initiation scientifique»
2C	(109 items)	(38 items)	(42 items)	(29 items)
	65 %	67 %	63 %	65 %
2D	(84 items)	(53	(31 items)	
	56 %	5	61 %	

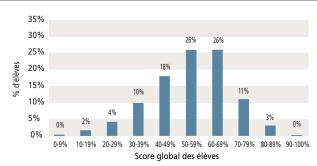
Le score moyen à l'épreuve d'éveil de 2º secondaire commune ou complémentaire est de 65 %. Le sous-score spécifique en « formation historique » est de 67 %, tandis que le sousscore « formation géographique » est de 63%.

22.2 Distribution du score global des élèves de 2e commune à l'ensemble de l'épreuve d'éveil - 2009



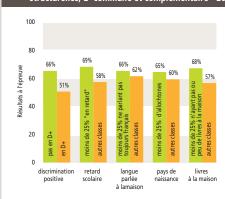
En 2e secondaire commune ou complémentaire, 25% des élèves ont un score global à l'épreuve d'éveil compris entre 70 et 79%.

22.3 Distribution du score global des élèves de 2º différenciée à l'ensemble de l'épreuve d'éveil - 2009



En 2e secondaire différenciée, 11 % des élèves ont un score global à l'épreuve d'éveil compris entre 70 et 79%.

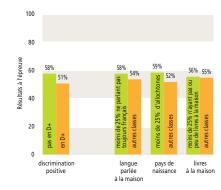
22.4 Scores moyens des classes en éveil, selon leurs caractéristiques structurelles, 2e commune et complémentaire - 2009



Chaque série de deux barrettes présente les scores moyens en éveil de catégories de classes contrastées.

Ainsi, les deux premières barrettes indiquent que les classes de 2e commune ou complémentaire qui ne sont pas en discrimination positive ont un score de 66 % en éveil, et que les classes en discrimination positive ont un score de 51 %.

22.5 Scores moyens des classes en éveil, selon leurs caractéristiques structurelles, 2e différenciée- 2009



Chaque série de deux barrettes présente les scores moyens en éveil de catégories de classes contrastées.

Ainsi, les deux premières barrettes indiquent que les classes de 2e différenciée qui ne sont pas en discrimination positive ont un score de 58 % en éveil, et que les classes en discrimination positive ont un score de 51 %.

22.6 Scores moyens des classes de 2° commune et complémentaire, selon leurs caractéristiques structurelles. Analyse de régression - 2009

Caractéristiques des classes	Impact isolé sur le score moyen
Être dans une implantation en discrimination positive	8%
Comprendre au moins 25% d'élèves « en retard »	5%
Comprendre au moins 25% d'élèves ne parlant pas toujours le français à la maison	0%
Comprendre au moins 25% d'élèves allochtones	2%
Comprendre au moins 25% d'élèves dont la famille ne possède que très peu ou pas de livres (de 0 à 20 livres)	5%

Chaque score montre l'effet propre de chacune des variables introduites dans l'analyse une fois tenu sous contrôle l'effet des autres variables. Ainsi, pour deux classes présentant des caractéristiques comparables, mais dont l'une comprendrait au moins 25 % d'élèves allochtones et l'autre pas, la différence serait de 2%.

Obtention du Certificat d'Études de Base



En 2008, 43 955 élèves de 6e année de l'enseignement primaire ordinaire, soit plus de 93 % de l'effectif, ont obtenu le Certificat d'Études de Base (CEB). Entre 1999 et 2005, ce taux variait autour des 93 % et depuis 2006, il est en augmentation.

Sur les 49 014 élèves inscrits en 5° primaire en 2006-2007, 87 % obtiennent le CEB en 2 ans, pour 93 % en 3 ans et 3 511 élèves guittent le primaire sans

L'enseignement secondaire octroie également le CEB : en 2008 à 2 765 élèves de 1B et 1 149 élèves de 2P. En 1B, ces élèves ont un âge moyen de 14 ans et en 2P de 15 ans.

ans l'enseignement ordinaire, le Certificat d'Études de Base (CEB) peut être octroyé en fin de 6e primaire mais aussi en 1re et 2e années de l'enseignement secondaire1. Dans l'enseignement spécialisé, le CEB est parfois délivré en fin de primaire, parfois au cours du secondaire.

L'obtention du CEB est envisagée ici sous quatre angles. La figure 23.1 fournit, par sexe, le nombre de CEB délivrés au terme de chaque année d'études et dans chaque type d'enseignement : en 2008, dans l'enseignement primaire ordinaire, 43 955 enfants obtiennent le CEB; dans le 1^{er} degré du secondaire, c'est le cas pour 2 765 élèves de 1B et 1 149 de 2P; quant à l'enseignement spécialisé, il délivre très peu de CEB en primaire (161), plus en secondaire (274 pour les garçons et 154 pour les filles).

La figure 23.2 présente l'évolution sur 10 ans (1999-2008) du taux d'obtention du CEB à l'issue de la 6e primaire. Le taux moyen d'obtention du CEB des élèves de 6e est de 93,3 %. Il varie peu : l'écart le plus grand est de 2,1 points (94,0 % en 2004, 91,9 % en 2000). En 2008, le taux passe à 92,9 % (93,5 % pour les filles et 92,3 % pour les garçons). La différence entre les sexes est le plus souvent à l'avantage des filles.

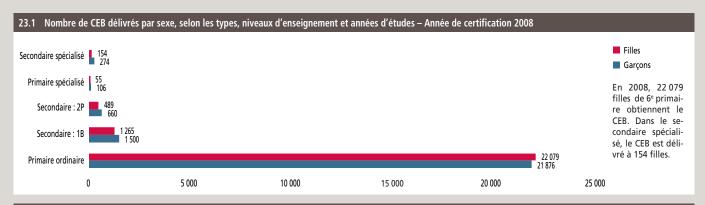
L'obtention du CEB n'étant pas systématique en primaire, une analyse du parcours et de la certification d'élèves inscrits en 5e primaire a été réalisée² (figure 23.3). Sur l'ensemble de la cohorte des 49 014 élèves de 5^e année en 2005-2006, 1 315 quittent le primaire en fin d'année scolaire, 2 047 redoublent et 45 652 passent en 6e. Parmi ces derniers,

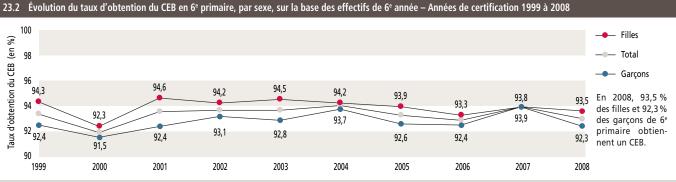
en 2006-2007, 42 846 obtiennent le CEB, 1 994 quittent le primaire et 1 881 redoublent la 6e. De ce fait en 2007-2008, de la cohorte de départ, 2 841 élèves se trouvent encore en 6e primaire, dont 2 640 obtiennent le CEB et 201 quittent le primaire sans CEB. On peut ainsi calculer, pour la cohorte de 5^e primaire de 2005-2006, un taux de certification. Il est de 86,7 % en 2 ans et de 92,1 % en 3 ans. L'approche permet aussi d'évaluer le nombre d'élèves qui, en 5° ou en 6°, quittent l'enseignement primaire sans CEB : de la cohorte de départ, 3,0 % quittent à la fin de la 5e et 4,9 % à la fin de la 6e. On peut émettre l'hypothèse qu'une majorité de ces 3 899 élèves sans CEB a gagné l'enseignement secondaire.

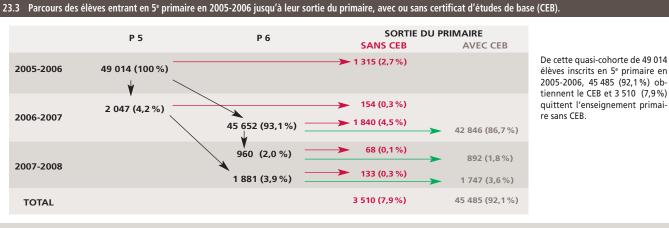
Une étude de l'obtention du CEB est possible par âge pour les deux premières années de l'enseignement secondaire ordinaire. En 2008, 3 914 CEB ont en effet été octroyés en 1B et 2P, dont plus des deux tiers en 1B. La figure 23.4 présente la répartition des âges en fonction de l'année d'études au terme de laquelle les élèves obtiennent ce certificat. En 1re année, 54,8 % des élèves qui obtiennent le CEB ont 14 ans, soit 2 ans de retard sur l'âge habituel d'obtention de ce certificat (12 ans en fin de 6e primaire). En 2e année, 54,7 % des élèves qui obtiennent le CEB ont 15 ans et 17,4% ont 16 ans. Dans l'enseignement secondaire, le CEB est donc majoritairement délivré en 1B et ce, à des élèves ayant 14 ans.

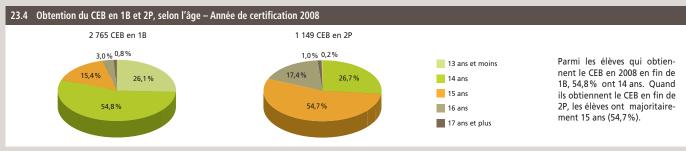
¹ Il faut toutefois noter que, depuis l'année scolaire 2008-2009, les élèves inscrits en 6e primaire sont soumis à une épreuve externe commune octroyant le certificat d'études de base (décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire). Une épreuve externe commune a été administrée sur base volontaire en 2007 et 2008. Ce n'est qu'en juin 2009 qu'elle est devenue obligatoire pour tous les élèves inscrits en 6° année primaire, en 1° ou en 2° années différenciées de l'enseignement secondaire. Cette épreuve est également accessible aux élèves de l'enseignement primaire spécialisé et à tout mineur âgé d'au moins 11 ans au 31 décembre de l'année civile de l'épreuve.

² Cette analyse consiste en la reconstitution du parcours d'élèves inscrits en 5° primaire en 2005-2006, reposant sur les hypothèses suivantes : le système est considéré comme fermé (pas d'entrée de nouveaux élèves en 5e ou 6e primaire, pas de sortie par émigration ou décès); les élèves redoublent au plus une fois en 5º ou en 6º primaire ; les taux de certification sont les mêmes pour tous les élèves d'une année d'études, pour une année scolaire donnée (redoublants ou non) et le CEB est supposé être obtenu uniquement à l'issue d'une 6e primaire.









Rythmes scolaires individuels et types de certification en 6° année de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice.

Lorsqu'ils obtiennent un certificat de 6º année du secondaire, nombre d'élèves ont accumulé au moins un an de retard: c'est le cas de plus de la moitié des garçons. Des différences dans ce rythme individuel existent cependant entre les sections d'enseignement : dans la section de transition, une majorité d'élèves sont « à l'heure » alors que l'image est inversée pour la section de qualification.

Par ailleurs, deux traits caractérisent la section de qualification: d'abord, la majorité des élèves de cette section se dotent de la double certification (certificat de qualification et certificat d'études ou d'enseignement); ensuite, un lien se dessine, tant en technique de qualification qu'en professionnel, entre la double certification et le rythme scolaire individuel, les plus jeunes étant plus nombreux à décrocher les deux certificats.

e rythme scolaire individuel est la présence ou l'absence de retard scolaire. Les élèves qui ont 18 ans ou moins l'année où ils obtiennent leur certificat de 6e sont dits « au moins à l'heure », ceux qui ont 19 ans sont dits «en retard d'un an» et ceux qui ont plus de 19 ans « en retard de plus d'un an ». Par ailleurs, la finalité de l'enseignement et la certification diffèrent selon la section et la forme d'enseignement. L'enseignement général, artistique de transition et technique de transition délivre le CESS, l'enseignement artistique et technique de qualification délivre le CESS et/ou un CQ6, l'enseignement professionnel permet d'obtenir un CE et/ou un CQ6. Ces certificats n'ont en principe pas les mêmes débouchés : c'est l'éventualité d'une valorisation sur le marché de l'emploi pour les CQ6, l'enseignement supérieur pour le CESS, la 7^e professionnelle pour le CE. Les calculs concernant ces certificats ont été effectués pour l'année scolaire 2007-2008.

La figure 24.1 montre que, toutes sections et formes d'enseignement confondues, sont à l'heure 53,2 % des filles et 42,2 % des garçons qui obtiennent un certificat de fin de 6e année. En distinguant les sections, on voit que les diplômés à l'heure sont majoritaires seulement dans l'enseignement de transition (72,5 % des filles et 60,5 % des garçons) et que la différence en faveur des filles à l'heure persiste dans toutes les sections. Le ralentissement du rythme scolaire individuel montre par contre des nuances selon le sexe dans les formes de qualification. Ainsi, au terme du technique de qualification, la majeure partie des filles affiche un retard d'un an tandis que la majeure partie des garçons a un retard d'au moins deux ans. En professionnel, les diplômés de 6°, filles et garçons, ont le plus souvent un retard d'au moins deux ans.

La figure 24.2 indique la proportion d'élèves qui, dans les formes qualifiantes, obtiennent les différents types de certificats¹. On voit que la majorité des élèves ont la double possibilité d'accéder à l'emploi (CQ6) et soit à la 7^e année professionnelle (CE), soit à l'enseignement supérieur (CESS). Quand un seul certificat est obtenu, il s'agit, en professionnel, du CE, en technique de qualification, du CESS. Ceux qui n'obtiennent que le CQ6 sont au plus 5,3 %. Ainsi, dans cette section censée préparer à un métier, 94,7 % des élèves peuvent théoriquement poursuivre des études, même si la majorité d'entre eux s'arme aussi de la possibilité d'un accès à l'emploi. Une différence apparait pourtant lorsqu'on compare les diplômes obtenus par les filles et par les garçons, surtout dans l'enseignement professionnel : les garçons sont plus nombreux à obtenir la double certification (81,8% contre 62,2%) et les filles plus nombreuses (34,2% contre 13,0%) à obtenir le seul CE qui peut donner accès à des études supplémentaires. Des profils similaires, quoique moins marqués, apparaissent dans l'enseignement technique de qualification.

La possibilité d'accéder au marché de l'emploi offerte par la qualification pourrait lier l'obtention d'un CQ6 à l'âge des élèves, les plus âgés étant peut-être davantage pressés de s'engager dans la vie active. La figure 24.3 détaille donc la figure 24.2 en fonction du rythme scolaire individuel des élèves. D'abord, quelle que soit la forme et quel que soit le sexe, on voit que même si l'obtention d'un CQ6 seul est rare, c'est pour le groupe des élèves en retard qu'elle est la plus fréquente. Mais le constat est identique pour l'obtention du CE seul ou du CESS seul : comparés aux élèves à l'heure, les élèves en retard sont plus nombreux à recevoir le certificat d'études sans la qualification. Il est donc difficile de lier le retard scolaire à l'obtention préférentielle d'une qualification professionnelle. Tout au plus peut-on dire que les élèves ayant accumulé le plus grand retard ont, plus que les autres, tendance à n'obtenir qu'un seul certificat.

Parallèlement, la figure 24.3 indique un lien global entre rythme scolaire individuel et double certification. Dans l'enseignement technique de qualification, la double certification est en effet obtenue par 50,3 % des filles et 74,1 % des garçons à l'heure, par 51,1 % des filles et 65,3 % des garçons en retard d'un an, et par 50,3 % des filles et 55,4 % des garçons en retard de deux ans et plus. Dans l'enseignement professionnel, une même tendance à la double certification des plus jeunes se dessine aussi, mais seulement chez les garçons: reçoivent simultanément le CE et le CQ6 88,0 % des garçons à l'heure, 83,7 % des garçons en retard d'un an, 77,4 % des garçons en retard d'au moins deux ans.

Glossaire

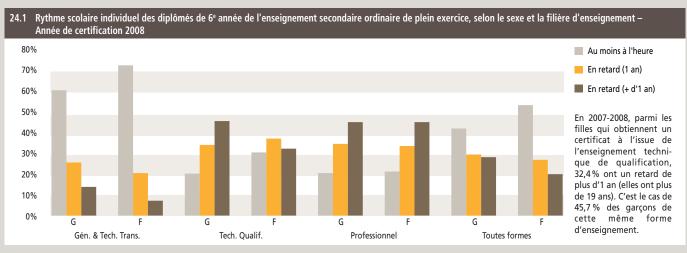
Sections et formes d'enseignement : dans l'enseignement secondaire ordinaire, deux sections existent. La section de transition regroupe les formes générale, artistique de transition et technique de transition qui préparent à l'enseignement supérieur. La section de qualification regroupe les formes artistiques de qualification, technique de qualification et professionnelle, dont la finalité est davantage de préparer à la vie professionnelle.

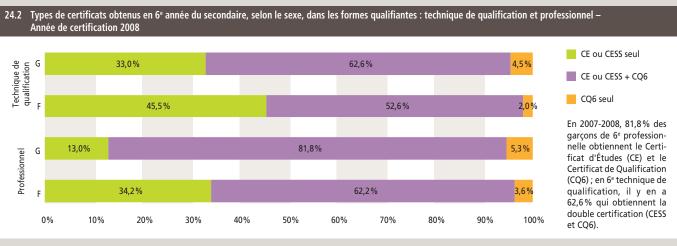
Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur délivré en 6e année de l'enseignement de transition ou de l'enseignement artistique et technique de qualification. Il donne accès à l'enseignement supérieur de type court et de type long.

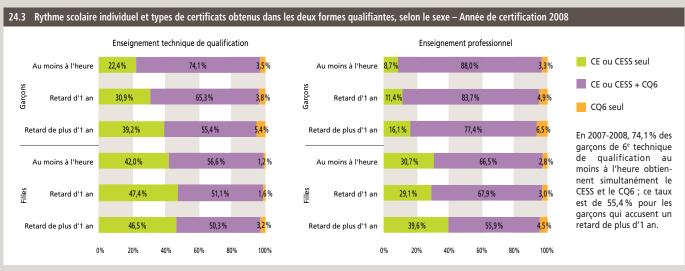
CE: Certificat d'Études délivré en 6e année de l'enseignement professionnel, sanctionnant une année d'études réussie sans obtention du CQ6. Le CE peut donner accès à la 7e année de l'enseignement professionnel.

CQ6: Certificat de Qualification obtenu au terme d'une 6e année de l'enseignement professionnel ou de l'enseignement artistique et technique de qualification¹. Le CQ6 est spécifique à l'option choisie et peut être valorisé sur le marché de l'emploi. La présentation de l'examen qui le délivre est optionnelle.

¹ Quatre options de l'enseignement technique de qualification ne donnent cependant pas accès à un CQ6. Il s'agit des options « Arts plastiques », « Art et structure de l'habitat », « Techniques sociales » et « Aspirant en nursing ». Ces options, sans profil de qualification, donnent accès au seul CESS au terme de la 6e année.







Taux de certification en 6° année de l'enseignement secondaire de plein exercice

En 2008, les taux de certification en 6° année de l'enseignement secondaire de plein exercice, sur base des effectifs de cette année d'études, montrent un ordonnancement des taux de certification entre les formes d'enseignement secondaire, en faveur du général et au détriment du professionnel. Le suivi d'une cohorte d'élèves de 5° secondaire pendant 4 ans révèle des taux de certification de 82,0 % pour toutes les formes d'enseignements confondus, mais un taux de 63,8 % dans l'enseignement professionnel.

e taux de certification en fin de 6e année de l'enseignement secondaire est ici approché de deux façons : d'abord, par un taux de certification au terme de la 6^e sur la base des effectifs y afférents, puis par le suivi d'une cohorte d'élèves durant le 3e degré. Les types de certificats délivrés par les différentes formes d'enseignement de même que l'âge d'obtention de ces certificats font l'objet de l'indicateur 24. Ici, dans les calculs des taux de certification, un élève est comptabilisé comme « certifié» dès lors qu'il obtient au moins un des certificats de 6e existant dans la forme d'enseignement qu'il fréquente.1

Sur la base des effectifs de 6e année, la figure 25.1 fournit, pour 2008, un «instantané» des taux de certification selon les formes d'enseignement. Ces taux s'ordonnent comme suit : l'enseignement général a le plus haut taux de réussite (94,8 % des élèves) puis viennent le technique de transition (90,2 %), le technique de qualification (88,7 %) et enfin le professionnel dont le taux de certification des élèves de 6e est de 82,2 %. La différence entre les sexes est à l'avantage des filles dans toutes les formes d'enseignement.

Les figures 25.2 et 25.3 présentent les résultats du suivi de la cohorte des élèves présents, en 2004-2005, en 5e année du secondaire de plein exercice, dans son cheminement vers la certification de fin de 6e. La figure 25.2 présente ce parcours pour toutes sections et formes d'enseignement confondues. En effet, les élèves qui redoublent la 5e changent trop souvent de section et/ou de forme pour qu'une analyse par forme soit possible. En cela, l'enseignement professionnel fait exception puisque, dans ce dernier, la réorientation n'est pratiquement possible qu'à l'intérieur de la forme. La figure 25.3 lui est donc consacrée. Dans ces figures, les flèches noires désignent les redoublements, les bleues les passages en 6^e, les vertes l'accès aux certificats et les rouges les sorties, sans certificat, de l'enseignement de plein exercice.² Entre parenthèses figurent les pourcentages de la cohorte que représentent les nombres bruts.

La figure 25.2 montre que des 55 692 élèves inscrits dans toutes les 5^{es} années du secondaire de plein exercice en 2004-2005, 73,6 % passent en 6e l'année suivante, 17,1 % redoublent la 5e et 9,2 % quittent l'enseignement de plein exercice. Parmi ces élèves passés en 6^e, 36 304 soit 65,2 % obtiennent un certificat au terme de l'année scolaire 2005-2006. Durant cette même année scolaire, les sorties du plein exercice sans certificat se dénombrent d'une part en 5e (2 438), d'autre part en 6e (1 662). L'année scolaire 2006-2007 accueille, en 6e, 3 024 redoublants et 7 120 élèves de 5° de la cohorte cible. Parmi ces 10 144 élèves.

8 919 décrochent un certificat en fin d'année, alors que 716 élèves quittent le plein exercice sans certificat. Enfin, en 2007-2008, il subsiste de la cohorte 0,9 % d'élèves, c'est-à-dire 509 redoublants de 6e. Parmi eux, 460 obtiennent le certificat cette année-là. Le taux de certification de l'ensemble de la cohorte s'élève donc à 82,0 % pour les 3 années de certification. Quant au taux de sortie sans certificat, il est de 13,6 % en 5e et de 4,3 % en 6e. Ainsi, 18,0 % de la cohorte ont quitté, sans certificat, l'enseignement de plein exercice durant le 3^e degré du secondaire.

Le suivi des élèves de l'enseignement professionnel de plein exercice fournit les résultats de la figure 25.3. En 2004-2005, l'effectif est de 13 088 élèves en début de 5°. L'année suivante, 61,0 % de ces élèves sont en 6°, 18,5 % redoublent la 5° et 20,5 % ont quitté l'enseignement de plein exercice. En 2005-2006, 48,8 % de la cohorte décrochent un certificat alors que 846 élèves de 5e et 733 élèves de 6e arrêtent le cursus sans certificat. En 2006-2007, il reste 2 430 élèves de la cohorte en 6e professionnelle : 1 832 d'entre eux obtiennent un certificat en fin d'année alors que 442 abandonnent. Enfin, les 156 élèves de la cohorte (1,2%) qui, en 2007-2008, redoublent la 6e sont 128 à recevoir un certificat en fin d'année et 28 à quitter sans certificat. Le taux de certification pour la cohorte est donc, en professionnel, de 63,8 %, le taux d'abandon en 5°, de 27,0 % et en 6°, de 8,2 %. Durant le 3° degré de l'enseignement professionnel, 36,2 % des élèves de la cohorte ont donc quitté l'enseignement de plein exercice sans certificat.3

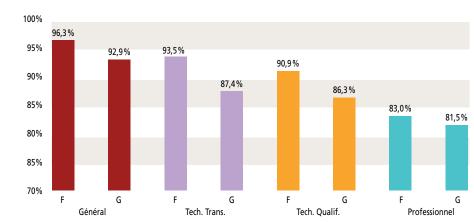
En conclusion, l'évaluation des taux de certification en 6e année de l'enseignement secondaire (figure 25.1) et le suivi d'une cohorte d'élèves du 3e degré (figures 25.2 et 25.3) révèlent un contraste entre l'enseignement professionnel et les autres formes d'enseignement secondaire. Ainsi, toutes formes d'enseignement confondues, 82,0 % des élèves du 3^e degré obtiennent un certificat de fin de 6^e et, dans l'ensemble, les abandons sont de 12,7 % en 5e et 3,9 % en 6e. Par contre, dans l'enseignement professionnel, 68,2 % des élèves décrochent un certificat de fin de 6°, 23,6 % des élèves abandonnent en 5° et 8,2 % quittent sans certificat la 6e. Cette tendance à l'abandon de la forme professionnelle pourrait être liée, d'une part, au fait qu'elle accueille les élèves les plus âgés qui, à partir de 18 ans, ne sont plus soumis à l'obligation scolaire, d'autre part, au fait que ces élèves ont la possibilité de poursuivre leur cursus dans l'enseignement en alternance (CÉFA, IFAPME).

¹ Les certificats de 6° sont : le CESS (Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur) délivré en 6° année de l'enseignement de transition ou de l'enseignement artistique et technique de qualification ; le CE (Certificat d'Études) délivré en 6° année de l'enseignement professionnel, sanctionnant une année d'études réussie sans obtention du CQ6 ; le CQ6 (Certificat de Qualification) optionnel obtenu au terme d'une 6e année de l'enseignement professionnel ou de l'enseignement artistique et technique de qualification.

² L'élève abandonne l'enseignement de plein exercice mais peut poursuivre sa scolarité dans l'enseignement en alternance (CÉFA, IFAPME).

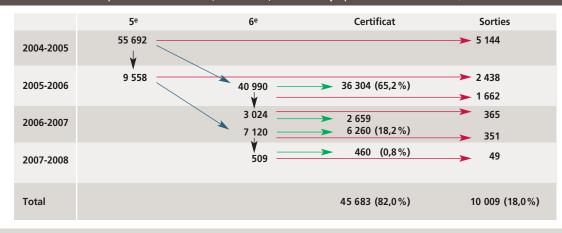
³ ETNIC – calculs propres (les postulats sont basés sur un système fermé).

25.1 Certification en 6° secondaire, par sexe et par forme d'enseignement, en fonction des effectifs de 6° année – Année de certification 2008



En 2008, 96,3 % des filles de 6e année de l'enseignement général décrochent un certificat en fin d'année. C'est le cas de 83,0 % des filles de 6e professionnelle de plein exercice.

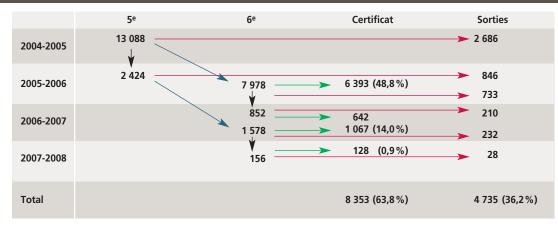
25.2 Parcours des élèves présents en 5° secondaire (toutes formes) en 2004-2005 jusqu'à leur sortie du secondaire, avec ou sans certificat de 6°



Des 55 692 élèves de 5e secondaire en 2004-2005, 65,2% obtiennent un certificat de 6e en fin d'année 2005-2006

Les traits noirs désignent les redoublements, les bleus les passages en 6e, les verts l'accès aux certificats et les rouges les sorties, sans certificat, de l'enseignement de plein exercice.

25.3 Parcours des élèves présents en 5° professionnelle en 2004-2005 jusqu'à leur sortie du secondaire, avec ou sans certificat de 6°



Des 13 088 élèves de 5e professionnelle en 2004-2005, 48,8% obtiennent un certificat de 6e en fin d'année 2005-2006.

Les traits noirs désignent les redoublements, les bleus les passages en 6e, les verts l'accès aux certificats et les rouges les sorties, sans certificat, de l'enseignement de plein exercice.

Taux de réussite en première année des étudiants de 1^{re} génération dans l'enseignement supérieur

En fin d'année académique 2007-2008, dans l'enseignement supérieur hors universités, le taux de réussite moyen en première année des étudiants de première génération issus du secondaire de la Communauté française ou germanophone et inscrits dans l'enseignement supérieur de type court est de 40,6 %, contre 40,1 % en 2003-2004. Dans l'enseignement supérieur hors université de type long, le taux de réussite est de 40,7 % en 2007-2008 contre 40,9 % en 2003-2004. Dans l'enseignement universitaire, le taux de réussite moyen des étudiants de première génération issus du secondaire de la Communauté française ou germanophone est de 39 % en fin 2007-2008 contre 42,8 % en fin 2003-2004.

Parmi les variables dont on dispose, le sexe, l'âge ainsi que la forme d'enseignement secondaire fréquentée s'inscrivent comme des caractéristiques influencant la réussite.

L'étude des taux de réussite en 1^{re} année dans l'enseignement supérieur¹ porte sur les étudiants de première génération dont le titre d'accès à l'enseignement supérieur est le CESS délivré par la Communauté française ou germanophone de Belgique. Elle concerne les résultats des années académiques 2003-2004 à 2007-2008. Les populations étudiantes ont été distinguées en fonction du type d'études supérieures – type court et type long, universitaire et hors universités – et réparties en fonction de trois critères – le sexe, l'âge et la forme d'enseignement secondaire suivie.

Dans l'enseignement supérieur de type court (figure 26.1), le taux de réussite des étudiants de 1^{re} génération en 2007-2008 est de 31,7 % pour les hommes et de 46,8 % pour les femmes. Ces taux sont demeurés stables sur la période étudiée.

L'âge semble avoir un effet important sur la réussite : les étudiants entrant « à l'heure » (18 ans et moins) réussissent mieux que les étudiants entrant « en retard » (19 ans et plus). Globalement, en 2007-2008, le taux de réussite des étudiants « à l'heure » est de 53,5 % tandis que celui des étudiants « en retard » est de 32,4 %. L'écart entre les deux groupes s'est légèrement amenuisé en 2007-2008 du fait d'une moindre réussite des étudiants « à l'heure » et d'une meilleure réussite des étudiants en retard.

Le troisième critère de répartition des étudiants – la forme d'enseignement secondaire suivie – se révèle également déterminant pour le taux de réussite : les étudiants issus du secondaire général (dont le taux global de réussite en 2007-2008 est de 51,2 %) réussissent mieux que ceux issus du secondaire technique de transition (42,7 % de réussite), qui, à leur tour, réussissent mieux que ceux issus du secondaire technique de qualification (27,3 % de réussite). Ces derniers réussissent mieux que les étudiants issus du secondaire professionnel (13,3 % de réussite). Ces différences de taux sont demeurées relativement stables au cours de la période, à l'exception du taux de réussite des étudiants issus de l'enseignement technique de qualification qui a crû pour passer de 23,8 % à 27,3 %.

Dans l'enseignement supérieur de type long hors universités (figure 26.2), le taux de réussite des étudiants de 1^{re} génération en 2007-2008 est de 34,6 % pour les hommes et de 47,1 % pour les femmes.

L'âge s'inscrit aussi comme un déterminant important de la réussite. Chez les étudiants issus de l'enseignement général², ceux entrant « à l'heure » présentent, en 2007-2008, un taux de réussite de 47,8 % (hommes et femmes confondus) tandis que les étudiants entrant « en retard » réussissent à concurrence de 36,2 %.

La forme d'enseignement secondaire suivie se révèle encore plus discriminante pour le taux de réussite. Les étudiants issus du secondaire général présentent un taux de réussite de 42,8 %, en 2007-2008, ceux issus du secondaire technique de transition obtiennent un taux de 26,9 % et ceux issus du secondaire technique de qualification un taux de 14,3 %, soit des écarts plus grands que ceux constatés dans l'enseignement supérieur de type court.

Dans l'enseignement universitaire (figure 26.3), le taux de réussite des étudiants de 1^{re} génération en 2007-2008 est de 33,8 % pour les hommes et de 43,6 % pour les femmes. L'écart hommes-femmes est moindre que dans les deux autres types d'enseignement supérieur.

Comme pour l'enseignement supérieur hors universités, l'âge et la forme d'enseignement secondaire suivie constituent des déterminants importants de la réussite. Les étudiants entrant « à l'heure » (hommes et femmes confondus, issus du secondaire général) présentent, en 2007-2008, un taux de réussite de 47,4 % et les étudiants entrant « en retard » un taux de 27,5 %. On relève en outre sur toute la période de très faibles taux de réussite, de l'ordre de 10 %, pour les étudiants issus de l'enseignement secondaire technique de qualification, soit un taux encore inférieur à celui, déjà bas, enregistré dans l'enseignement supérieur de type long hors université.

Glossaire

Étudiant de première génération : étudiant qui s'inscrit pour la première fois dans un enseignement supérieur.

Taux de réussite: pourcentage d'étudiants passant, l'année académique suivante, dans une année d'études supérieure (dans ce cas, en 2° année).

¹ Les Écoles Supérieures des Arts n'entrent pas en compte, par manque de données disponibles sur leur provenance et le type d'enseignement secondaire fréquenté.

² Les étudiants de première génération issus des autres formes d'enseignement secondaire représentent 19 % dans l'enseignement supérieur de type long hors université et 8 % dans l'enseignement universitaire.

26.1 Évolution du taux de réussite en première année des étudiants de 1^{re} génération dans l'enseignement de type court en Hautes écoles

	Hommes					Femmes						
	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007	-2008	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-	-2008
			TAUX			Effectifs			TAUX			Effectifs
Général - à l'heure	51,5%	51,0%	50,1%	50,3%	50,5%	1 159	64,7%	67,2%	63,9%	64,7%	65,5%	2 729
Général - en retard	31,6%	35,0%	30,6%	31,9%	32,4%	1 501	47,1%	48,1%	44,8%	47,8%	45,5%	1 759
Technique de transition - à l'heure	45,3%	43,2%	39,3%	43,9%	40,9%	279	52,0%	54,1%	52,4%	60,3%	59,7%	372
Technique de transition - en retard	26,6%	28,2%	26,1%	30,1%	30,4%	599	35,3%	39,1%	37,7%	39,2%	45,8%	493
Technique de qualification - à l'heure	27,5%	28,9%	30,4%	35,6%	27,7%	524	30,5%	35,1%	35,1%	39,2%	38,4%	964
Technique de qualification - en retard	18,0%	16,0%	17,0%	17,7%	19,8%	1 625	23,9%	24,7%	24,3%	26,7%	27,9%	1 877
Professionnel - tout âge	10,3%	13,6%	7,3%	14,3%	12,0%	158	11,9%	18,4%	12,9%	16,5%	14,0%	299
Total	31,8%	32,0%	30,3%	32,2%	31,7%	5 845	45,6%	47,6%	45,0%	47,4%	46,8%	8 493

En fin d'année 2007-2008, le taux de réussite des femmes de première génération provenant du secondaire général et entrées à l'heure (18 ans ou moins) en 1re année de l'enseignement supérieur de type court est de 65,5%; il est de 50,5% chez leurs homologues masculins.

26.2 Évolution du taux de réussite en première année des étudiants de 1^{re} génération dans l'enseignement de type long en Hautes écoles et Instituts Supérieurs d'Architecture

	Hommes					Femmes						
	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007	-2008	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007	-2008
			TAUX			Effectifs			TAUX			Effectifs
Général - à l'heure	43,2%	54,4%	48,5%	48,3%	43,7%	673	55,4%	63,2%	57,9%	61,0%	51,3%	781
Général - en retard	26,7%	35,8%	26,8%	26,9%	29,3%	600	40,5%	42,1%	45,8%	43,3%	44,5%	499
Technique de transition - tout âge	27,1%	22,4%	25,4%	26,6%	33,3%	159	23,2%	19,4%	31,7%	34,0%	41,2%	119
Technique de qualification - tout âge	16,3%	23,2%	17,4%	18,6%	17,9%	168	13,3%	9,1%	17,4%	5,0%	38,0%	137
Total	34,8%	43,2%	36,6%	36,3%	34,6%	1 600	48,8%	52,5%	50,8%	52,2%	47,1%	1 536

En fin d'année 2007-2008, le taux de réussite des hommes de première génération provenant du secondaire général et entrés à l'heure (18 ans ou moins) en 1re année de l'enseignement supérieur de type long hors universités est de 43,7 %; chez les hommes issus du secondaire technique de qualification, il est de 17,9% (tous âges confondus).

26.3 Évolution du taux de réussite en première année des étudiants de 1^{re} génération dans l'enseignement supérieur universitaire

	Hommes					Femmes						
	2003-2004 2004-2005 2005-2006 2006-2007 2007-2008 2				2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-	-2008		
			TAUX			Effectifs			TAUX			Effectifs
Général - à l'heure	47,8%	50,0%	45,3%	46,0%	43,8%	3 147	54,9%	57,2%	53,7%	52,7%	50,1%	4 180
Général - en retard	24,1%	24,8%	20,7%	22,3%	21,6%	1 593	32,5%	34,0%	34,0%	31,8%	34,8%	1 302
Technique de transition - tout âge	10,4%	14,4%	11,9%	9,4%	8,7%	312	13,2%	17,5%	15,7%	15,8%	16,0%	268
Technique de qualification - tout âge	4,8%	6,0%	5,4%	4,5%	4,7%	148	9,6%	10,3%	6,8%	4,8%	5,7%	212
Total	37,8%	39,4%	35,0%	35,8%	33,8%	5 200	46,9%	49,1%	46,3%	44,5%	43,6%	5 962

En fin d'année 2007-2008, le taux de réussite des hommes de première génération provenant du secondaire général et entrés à l'heure (18 ans ou moins) en 1re année de l'enseignement supérieur universitaire est de 43,8%; chez les hommes issus du secondaire technique de qualification, il est de 4,7 % (tous âges confondus).

Formation initiale des enseignants de l'enseignement obligatoire



Après une chute de fréquentation des filières de formation initiale des enseignants dans la deuxième moitié des années 1990, on a observé par la suite une reprise des inscriptions. Si les trois dernières années semblent indiquer un retournement de tendance avec une baisse de 6,1% du nombre total d'étudiants entre 2005-2006 et 2007-2008, l'année 2008-2009 amorce une reprise des inscriptions en 1^{re} année (+1,6% par rapport à 2007-2008). S'agissant du nombre de diplômés, en 2008, 938 AESS (-13% par rapport à 2007) et 2 597 titres de bacheliers (-16% par rapport à 2007) ont été délivrés, soit un nombre de diplômés en nette diminution par rapport à l'année précédente, suite logique de la baisse des inscriptions. L'année 2007-2008 s'est soldée par un accroissement important d'abandons et de redoublements et donc par une diminution du nombre de réussites.

ans la première moitié des années 1990, on a observé une croissance des inscriptions (figure 27.1) dans les différentes filières d'enseignement de la formation initiale des enseignants¹, à l'exception de la section normale technique moyenne, d'emblée extrêmement peu fréquentée et en baisse continue sur toute la période observée. Le total des inscriptions, toutes filières confondues, est ainsi passé de 14 169 étudiants en 1992-1993 à 17 308 étudiants en 1995-1996. Cette période correspond aussi à une période de croissance globale de la population dans l'enseignement supérieur, principalement dans les Hautes Écoles qui ont vu leur population passer de 57 731 étudiants à 64 893 étudiants.

Dans la seconde moitié des années 1990, alors que la population étudiante continue d'augmenter au sein des Hautes Écoles (67 904 étudiants en 1999-2000) et se met à décroitre dans les universités (60 300 étudiants en 1999-2000), on assiste à une chute générale de la fréquentation des domaines de la formation initiale des enseignants, dont le total des inscriptions, toutes filières confondues, passe de 17 308 étudiants en 1995-1996 à 12 404 étudiants en 1999-2000, soit une diminution de 28 % en quatre années. La détérioration du climat social, stigmatisée par plusieurs grèves, ainsi que la polémique sur l'excès d'étudiants dans les métiers de l'enseignement n'y sont certainement pas étrangères.

Au début des années 2000, différentes mesures et plans d'action – parmi lesquels les augmentations salariales, l'alignement du salaire des instituteurs de l'enseignement fondamental sur celui des régents de l'enseignement secondaire inférieur, les décrets en faveur de la revalorisation du métier d'enseignant et les campagnes médiatiques axées sur la prévision d'une pénurie d'enseignants dans les années à venir – ont sans doute contribué au redressement du nombre d'inscriptions. Entre 2000-2001 et 2005-2006, le total des inscriptions dans les domaines de la formation initiale des enseignants est ainsi passé de 12 535 à 16 953 étudiants.

Depuis 2006-2007, on semble toutefois assister à un retournement de tendance des inscriptions. Tous les domaines de formation, hors les sections normale secondaire et technique moyenne qui ont légèrement augmentés, ont vu leurs inscriptions se réduire par rapport à 2005-2006 : de 2 246 à 1 535 inscriptions en AESS, de 3 429 à 3 076 inscriptions en normale préscolaire, de 5 809 à 5 055 inscriptions en normale primaire et de 5 305 à 5 482 inscriptions en normale secondaire et de 164 à 180 en technique moyenne.

La figure 27.2 présente l'évolution des effectifs de 1^{re} année dans les sections normales entre 1992-1993 et 2008-2009. Cette représentation permet de capter d'une manière plus rapide les variations d'attractivité du domaine de la formation initiale des enseignants à travers l'entrée dans ses différentes filières. Ainsi, par exemple, si en 2005-2006 les effectifs totaux de la section normale préscolaire (3 429 étudiants) augmentaient encore par rapport à 2004-2005 (3 267 étudiants), les effectifs de 1^{re} année de cette même section, dans ce même temps, diminuaient déjà, passant de 1 639 à 1 620 étudiants et la tendance à la baisse se poursuit pour ces mêmes inscriptions en 1^{re} année de la section normale préscolaire (1 428 en 2008-2009) alors qu'une reprise s'amorce pour la section normale secondaire (de 2 623 en 2007-2008 à 2 857 en 2008-2009). Le nombre total d'inscriptions en 1^{re} année, toutes sections confondues, est cependant en diminution (de 7 125 en 2005-2006 à 6 798 en 2008-2009).

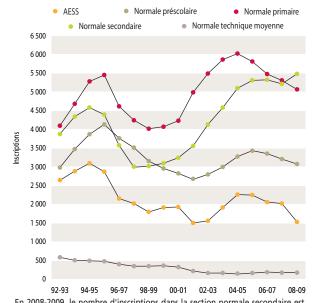
L'observation des diplômes délivrés (figure 27.3) indique qu'en 1993 (fin d'année académique 1992-1993) 1 019 AESS et 2 376 graduats avaient été délivrés. Sur la période étudiée, le maximum de d'AESS délivrés a été atteint en 1995 (1 309 AESS) et le maximum de graduats délivrés a été atteint en 1997 (3 308 graduats). En 2007, 1 081 AESS et 3 092 titres de bacheliers ont été délivrés, soit un nombre de diplômés encore en progression par rapport à l'année précédente. Mais 2008 montre une baisse très nette du nombre de diplômés et les chiffres sont revenus à ceux atteints en 2004 (3 571 diplômés en 2008).

Enfin, la figure 27.4 s'intéresse aux taux de réussite, de redoublement et d'abandon – toutes années confondues – dans les sections normales, entre 2002-2003 et 2006-2007. Après trois années successives de baisse des taux de réussite, les résultats de fin d'année académique 2006-2007 indiquent une amélioration de ces derniers, qui se redressent au niveau des taux de réussite observés en fin d'année 2004-2005. Cependant la dernière année observée (2007-2008) indique un accroissement important des abandons et redoublements.

¹ La formation initiale des enseignants en Communauté française relève de l'ensemble des institutions organisant l'enseignement supérieur. L'enseignement de niveau universitaire (les universités ainsi que les Hautes Écoles et les Écoles Supérieures des Arts organisant l'enseignement de type long) organise et délivre l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) formant les enseignants du secondaire supérieur. Les universités ont également instauré des masters à finalité didactique. L'enseignement de type court de la catégorie pédagogique des Hautes Écoles forme les bacheliers instituteurs préscolaires et primaires ainsi que les agrégés de l'enseignement secondaire inférieur. L'enseignement de promotion sociale du niveau supérieur de type court organise et délivre le certificat d'aptitude pédagogique (CAP) destiné à la formation des enseignants des cours techniques et de pratique professionnelle qui ne sont pas pris en compte dans cet indicateur.

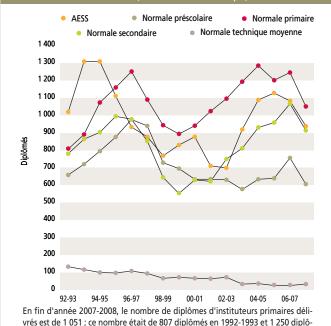
PERSONNELS

27.1 Nombre total d'étudiants inscrits en AESS et en sections normales de 1992-1993 à 2008-2009



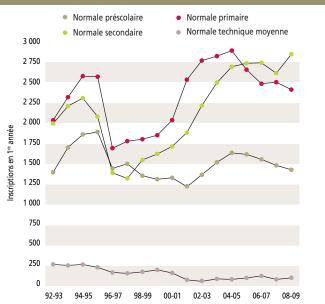
En 2008-2009, le nombre d'inscriptions dans la section normale secondaire est de 5 482 étudiants alors que ce nombre était de 3 867 étudiants en 1992-1993 et 4 578 étudiants en 1994-1995.

27.3 Nombre de diplômes délivrés en AESS et dans les sections normales de 1992-1993 à 2007-2008 (en fin d'année académique)



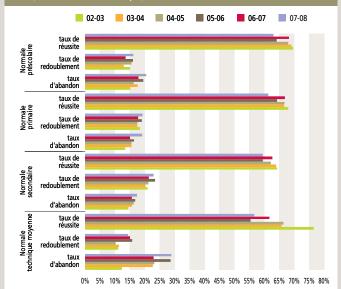
més en 1996-1997.

27.2 Nombre d'étudiants inscrits en 1^{re} année des sections normales de 1992-1993 à 2008-2009



Entre 1996-1997 et 2007-2008, le nombre d'inscriptions en 1^{re} année dans la section normale primaire est passé de 1 698 étudiants à 2 511 étudiants. En 2008-2009, ce nombre est de 2 419 étudiants.

27.4 Taux de réussite, de redoublement et d'abandon – toutes années confondues - dans les sections normales de 2002-2003 à 2007-2008 (en fin d'année académique)



En normale préscolaire, le taux de réussite, toutes années confondues, est passé de 64,3 % en 2005-2006 à 63,1 % en 2007-2008 tandis que le taux de redoublement est passé de 16,1 % à 16,3 % et le taux d'abandon de 19,6 % à 20,6 %.

Nombre de charges enseignantes de l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire

De 1994-1995 à 2008-2009, la population enseignante, exprimée en équivalents temps-plein, a augmenté de 5 % dans l'enseignement fondamental ordinaire et a chuté de 8 % dans l'enseignement secondaire ordinaire.

Le décret du 20/07/2005 portant sur l'amélioration de l'encadrement maternel et primaire apporte ses effets positifs sur l'encadrement dans la mesure où le ratio «élèves/enseignant» a diminué ces trois dernières années dans tous les réseaux.

a population étudiée concerne les enseignants dénombrés en «équivalents temps-plein» (ETP), prestés ou non, rémunérés par la Communauté française². Toutefois, les personnes ayant opté pour un départ anticipé à la retraite³ ont été exclues des statistiques, leur choix étant irréversible.

Les figures 28.1 et 28.3 présentent l'évolution des effectifs enseignants (ETP) par réseau, pour chaque niveau d'enseignement. À titre indicatif, cette évolution est mise en parallèle avec celle des élèves (figures 28.2 et 28.4). Eu égard à la population étudiée, il est primordial de garder à l'esprit que le rapport «élèves/enseignant (ETP) » proposé ci-dessous ne représente pas le nombre moyen d'élèves par classe. D'abord, l'horaire d'un élève nécessite plus d'un équivalent tempsplein d'enseignant (cette différence d'horaire pouvant sensiblement varier selon le niveau et la forme). Ensuite, la détermination du nombre d'équivalents temps-plein n'est pas issue d'une relation linéaire construite à partir du nombre d'élèves (attributions par palier), ce qui implique des situations assez différentes d'une structure à l'autre. Peut-être est-il également nécessaire de rappeler qu'une moyenne par niveau d'enseignement peut masquer une grande variabilité de cas de figure.

En ce qui concerne l'enseignement fondamental ordinaire, la fiqure 28.1 montre l'évolution du nombre d'enseignants (ETP) recensés par réseau, de 1994-1995 à 2008-2009. Tous réseaux confondus, ce nombre a augmenté de 5 %, passant de 31 040 à 32 675 ETP durant les années étudiées. En revanche, sur cette période, le réseau de la Communauté a connu une décroissance importante (-21 %) de son personnel enseignant. Ces mêmes effectifs ont augmenté assez légèrement dans le libre (+2 %) et plus significativement dans l'officiel communal et provincial (+14 %). Pour ce niveau d'enseignement, la figure 28.2 met en regard l'évolution des enseignants (ETP) et celle des élèves, de 1994-1995 à 2008-2009. Elle fait logiquement apparaître un rapport constant entre les deux populations, l'encadrement étant réglementé sur base du nombre d'élèves présents dans le système. Ce rapport s'élève à environ 15 élèves par enseignant (ETP) dans le réseau libre et à environ 14 élèves dans les autres réseaux. Cette différence provient du fait que les charges comprennent celles que génèrent les professeurs de cours philosophiques. En effet, les cours philosophiques n'interviennent pas de la même façon dans l'enseignement libre confessionnel et dans l'enseignement officiel. Dans le libre confessionnel, les deux périodes hebdomadaires de religion sont assurées par un enseignant,

dans l'officiel, elles sont assurées par autant d'enseignants qu'il y a de cours philosophiques demandés par les parents. Par conséquent, six cours philosophiques potentiels peuvent engendrer la présence de six enseignants en parallèle, ce qui a un impact sur le ratio élèves/enseignants. Depuis 2005-2006, une réduction continue du ratio «élèves/enseignant (ETP)» peut être observée, passant de 15,2 en 2004-2005 à 14,5 en 2008-2009, soit une réduction de 4,5 % en 4 ans. Celle-ci reflète un accroissement du nombre d' «équivalents temps-plein» (+ 5,9 %) pour un accroissement de la population scolaire plus modéré (+1,1 %) et trouve certainement son explication dans le décret du 20/07/2005 portant sur l'amélioration de l'encadrement maternel et primaire.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire ordinaire, la figure 28.3 représente l'évolution du nombre d'enseignants (ETP) par réseau, de 1994-1995 à 2008-2009. Après les baisses importantes du nombre d'enseignants (de 40 229 à 35 282 ETP) enregistrées jusqu'en 1997-1998, on observe une croissance annuelle régulière dans les réseaux libre et officiel subventionné (respectivement +9,2 % et +5,5 % de 1997-1998 à 2008-2009), alors qu'une décroissance est observée dans le réseau de la Communauté française (-3,3 % de 1997-1998 à 2008-2009). La figure 28.4 compare l'évolution du nombre d'enseignants (ETP) à celle du nombre d'élèves pour ce niveau d'enseignement par réseau, de 1994-1995 à 2008-2009. Contrairement aux années antérieures, ces trois dernières années sont marquées par une diminution sensible du ratio « élève/enseignant (ETP) », passant de 9,8 à 9,4 (-3,7 %) et reflétant un accroissement du personnel (+1,6 %) conjointement à une diminution de la population scolaire (-2,2%). Dans le réseau de la Communauté française, contrairement aux autres réseaux, une décroissance de 2,8 % en «équivalents temps-plein» accompagne une diminution de près de 7,3 % de la population scolaire permettant de réduire le ratio « élève/enseignant (ETP) » de 5,4 %, passant de 9,7 à 9,2. En 2008-2009, ce ratio se situe aux environs de 8 dans l'officiel subventionné, de 9 en Communauté française et de 10 dans le libre. La comparaison de ces ratios doit également être nuancée en tenant compte ici aussi du poids relatif des charges des professeurs des cours philosophiques par réseau. Une autre hypothèse, en ce qui concerne l'enseignement officiel subventionné, est la part d'élèves plus importante dans les sections qualifiantes (26,3 % alors que ce réseau rassemble 16,2 % des élèves de l'enseignement secondaire en 2007-20084) qui bénéficient d'un taux d'encadrement plus favorable.

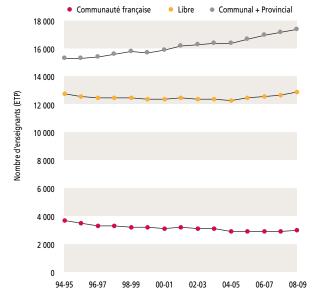
¹ Un « équivalent temps-plein » représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire.

² Le nombre d'enseignants «équivalents temps-plein » correspond au nombre de charges «équivalents temps-plein » rémunérées par la Communauté française au 15 janvier de l'année scolaire. Il concerne non seulement les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maternité, etc.; soit 2 % du personnel considéré.

³ Ces mesures de fin de carrière sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite telles que le permettent les mesures des articles 7 à 10 de l'Arrêté Royal du 31 mars 1984.

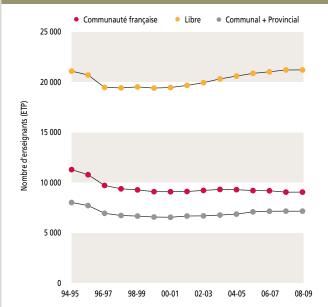
⁴ Voir l'indicateur 30 « Population scolaire par réseau dans l'enseignement fondamental et secondaire en 2008-2009 ».

28.1 Évolution du personnel enseignant (ETP) de l'enseignement fondamental ordinaire par réseau - Années 1994-1995 à 2008-2009



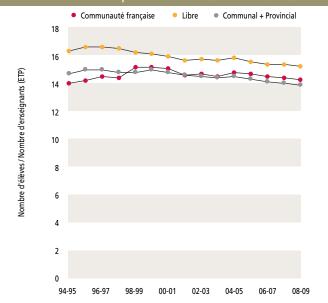
En 2008-2009, le nombre d'équivalents temps-plein du personnel enseignant s'élève à 2703 dans le réseau de la Communauté française, 17 224 dans le réseau officiel subventionné «communal et provincial» et 12 749 dans le réseau libre subventionné.

28.3 Évolution du personnel enseignant (ETP) de l'enseignement secondaire ordinaire par réseau - Années 1994-1995 à 2008-2009



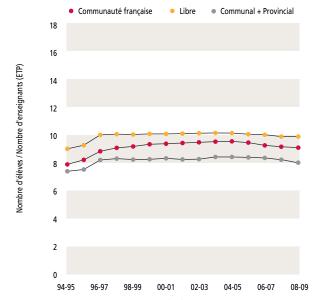
En 2008-2009, le nombre d'équivalents temps-plein du personnel enseignant s'élève à 8 462 dans le réseau de la Communauté française, 6 953 dans le réseau officiel subventionné « communal et provincial » et 21 200 dans le réseau libre subventionné.

Évolution du ratio «élèves/enseignants (ETP)» de l'enseignement fondamental ordinaire par réseau - Années 1994-1995 à 2008-2009



En 2008-2009, le ratio «élève/enseignants (ETP) » s'élève à 14,3 dans le réseau de la Communauté française, 14,0 dans le réseau officiel subventionné « communal et provincial» et 15,3 dans le réseau libre subventionné.

28.4 Évolution du ratio «élèves/enseignants (ETP)» de l'enseignement secondaire ordinaire par réseau - Années 1994-1995 à 2008-2009



En 2008-2009, le ratio «élèves/enseignants (ETP) » s'élève à 9,2 dans le réseau de la Communauté française, 8,0 dans le réseau officiel subventionné « communal et provincial» et 10,0 dans le réseau libre subventionné.

Âge et féminisation du personnel enseignant de l'enseignement obligatoire

En 2008-2009, le personnel enseignant se caractérise par une prédominance de femmes chez les jeunes et une présence masculine plus importante parmi le personnel plus âgé. L'enseignement poursuit sa féminisation, particulièrement au niveau secondaire, celle-ci étant déjà établie depuis bien longtemps au niveau de l'enseignement fondamental.

Par ailleurs, la plupart des membres du personnel enseignant profitent du départ anticipé à la retraite à partir de 55 ans, quittant ainsi l'enseignement avant l'âge officiel de départ à la retraite et ce, de façon plus prononcée chez les femmes. Dans les 10 prochaines années, en moyenne 2 600 enseignants atteindront l'âge de 55 ans chaque année.

e personnel de l'enseignement pris en considération correspond à l'ensemble des enseignants rémunérés par la Communauté française, que la charge d'enseignement soit prestée ou non¹. Toutefois, les personnes ayant opté pour un départ (à temps plein) précédant la pension de retraite² ont été exclues des statistiques, leur choix étant irréversible.

La figure 29.1 représente les distributions par âge³ du personnel enseignant de l'enseignement obligatoire (y compris le maternel), en 2008-2009, globalement et selon le genre. Typiquement, ces distributions montrent un vieillissement du personnel masculin et un apport de jeune personnel féminin. Les raisons qui peuvent expliquer cette évolution sont multiples. On évoquera notamment le fait que le métier permet de travailler à temps partiel, que le temps partiel est plus prisé par les femmes qui apportent généralement un appoint dans le revenu du ménage et que les hommes ont davantage tendance à s'orienter vers d'autres professions souvent plus lucratives. Le creux qui s'observe entre 40 et 45 ans peut s'expliquer par les différentes réformes des années 90 qui ont réduit le nombre de charges enseignantes et ont conduit à une diminution des redoublements au premier degré. Ces paramètres, associés à la chute des effectifs des élèves du secondaire apparue simultanément, ont freiné les recrutements. En 2008-2009, le personnel enseignant se caractérise par une prédominance des femmes chez les jeunes et une présence masculine plus importante parmi le personnel plus âgé; chez les femmes la médiane se situe à 40 ans alors que la moitié des hommes ont plus de 45 ans.

Avec une part plus importante de femmes qui terminent les études menant à cette profession sur l'ensemble des personnes qui terminent les études proposées par les Hautes Écoles (21,28 % des femmes contre 11,59 % des hommes), il semble bien que l'enseignement soit devenu un choix professionnel plutôt féminin, phénomène également observé dans de nombreux autres systèmes scolaires européens⁴.

La figure 29.2 présente la distribution par âge de la proportion de femmes parmi le personnel enseignant, et ce dans l'enseignement obligatoire, maternel compris. Elle permet de visualiser l'importance de la féminisation qui touche tous les âges au niveau primaire ordinaire (jusqu'à 63 ans). L'enseignement primaire précisément est féminisé à 80% en 2008-2009. Ce taux se situe à 62 % dans l'enseignement

secondaire ordinaire et à 67 % dans l'enseignement spécialisé. Le cas de l'enseignement maternel est toutefois atypique : longtemps exclusivement féminin, il connait désormais une légère masculinisation (2,5% en 2008-2009), due surtout à l'engagement de maitres de psychomotricité depuis 2003.

Dans l'enseignement secondaire ordinaire et dans l'enseignement spécialisé, l'âge avançant, la proportion de femmes décroit, particulièrement à partir de 55 ans. Dans le secondaire ordinaire, de 76% à 22 ans, cette proportion n'est plus que de 55 % à 55 ans et chute à 25 % à 65 ans. Ces taux montrent que le phénomène de féminisation est encore en cours, d'une part, et que les mesures de fin de carrière sont davantage prisées par les enseignantes, d'autre part.

La figure 29.3 représente, séparément, le maintien du personnel enseignant masculin et féminin, à partir de 55 ans. Le taux de maintien correspond à la proportion des enseignants de 54 ans encore en fonction les années suivantes. La figure montre que la plupart des enseignants optent pour le départ précédant la pension de retraite entre 55 et 60 ans, de façon sensiblement plus prononcée chez les femmes et donc au niveau fondamental ordinaire. En effet, tous niveaux confondus, de 55 à 60 ans, elles sont 11 % de plus que les hommes à opter pour un départ anticipé à la retraite. Ainsi, de 100 femmes âgées de 54 ans, il n'en reste plus que 13 à 61 ans ; alors que de 100 hommes âgés de 54 ans, il en reste encore 24 à 61 ans. Après 61 ans, ce constat se poursuit et les femmes ont alors aussi davantage tendance à partir à la retraite. Dans l'enseignement fondamental, sur l'ensemble du personnel enseignant de 54 ans, on peut considérer qu'ils seront 13% encore en fonction à 61 ans. Dans le secondaire et le spécialisé, ces taux sont respectivement de 19 % et 22 %.

En moyenne, sur les dix ans à venir, environ 2 600 enseignants atteindront l'âge de 55 ans chaque année (900 dans le fondamental ordinaire, 1 500 dans le secondaire ordinaire et 200 dans le spécialisé) et, à mesures inchangées, pourront opter pour un départ anticipé dans le cadre des mesures d'aménagement de fin de carrière. Par ailleurs, l'indicateur 28 montre que 3 571 personnes⁵ ayant suivi des formations pédagogiques de niveau supérieur de plein exercice ont été diplômées en 2007. Parmi elles, un certain nombre seulement embrasseront la carrière d'enseignant.

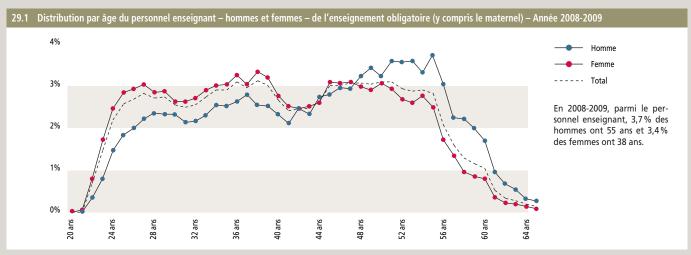
¹ Le nombre d'enseignants comptabilisés correspond au nombre de personnes (travaillant à temps plein ou à temps partiel) rémunérées par la Communauté française au 15 janvier de l'année scolaire. Il concerne non seulement les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maternité, etc.; soit 2 % du personnel considéré.

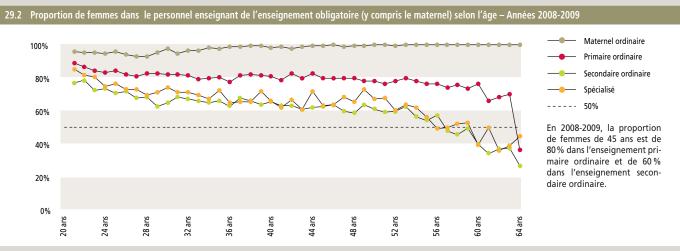
² Ces mesures de fin de carrière sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite que permettent les mesures des articles 7 à 10 de l'Arrêté Royal du 31 mars 1984.

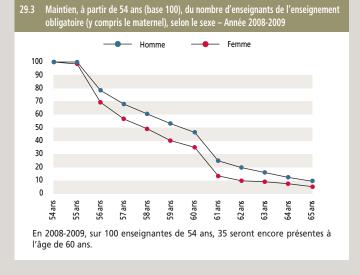
³ L'âge considéré est celui atteint au 31 décembre 2009 pour l'année scolaire 2008-2009, soit, par exemple, 40 ans pour les personnes nées en 1969.

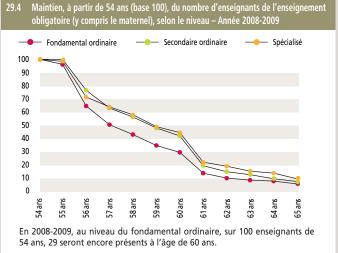
⁴ En 2009, le taux de féminisation moyen de l'enseignement en Europe était de 84% dans le fondamental et 63% dans le secondaire (Source : Eurostat, UOE).

^{5 1 655} diplômés des sections Normales préscolaire et primaire des Hautes Écoles, 942 diplômés des sections Normales secondaires des Hautes Écoles et 974 Agrégés de l'Enseignement Secondaire Supérieur.









Population scolaire, par réseau, dans l'enseignement fondamental et secondaire en 2008-2009

En 2008-2009, la population scolaire de l'enseignement ordinaire et spécialisé se répartit à parts quasi égales entre, d'une part, les réseaux officiels (enseignement organisé par la Communauté française et enseignement officiel subventionné) et, d'autre part, le réseau libre subventionné. Cette répartition n'est pas identique à tous les niveaux d'enseignement. Ainsi, dans les niveaux maternel et primaire de l'enseignement ordinaire, la part majoritaire du réseau officiel l'emporte sur le réseau libre alors que dans le secondaire, la situation s'inverse au profit du réseau libre subventionné. Les parts diffèrent dans l'enseignement spécialisé où le réseau de la Communauté française est davantage représenté.

l'enseignement est une compétence des trois Communautés de Belgique. La Communauté française organise un enseignement et subventionne l'enseignement organisé par différents pouvoirs organisateurs. Ainsi, les pouvoirs organisateurs sont d'une part, la Communauté elle-même, des personnes morales de droit public (les Provinces, les Communes et la Cocof) qui organisent l'enseignement officiel et d'autre part, des personnes morales de droit privé (associations, congrégations religieuses), qui organisent l'enseignement libre, confessionnel ou non confessionnel. Ce mode d'organisation découle de la liberté d'enseignement inscrite dans la Constitution qui garantit également aux parents le libre choix de l'école dans laquelle ils scolarisent leur enfant.

Les figures 30.1 et 30.3 présentent la répartition, par réseau, de la population scolaire en 2008-2009, respectivement dans l'enseignement ordinaire et dans l'enseignement spécialisé. Dans l'enseignement ordinaire, l'enseignement libre subventionné accueille 49,0 % (406 083 élèves) de la population scolaire, l'enseignement officiel 51,0 % dont 36,3 % (300 921) dans l'officiel subventionné et 14,7 % (121 503) dans l'enseignement organisé par la Communauté française. La répartition entre les réseaux officiels diffère dans l'enseignement spécialisé : l'enseignement de la Communauté française accueille 25,7 % (8 057 élèves) de la population et l'enseignement officiel subventionné 26,0 % (8 138 élèves).

Les figures 30.2 et 30.4 présentent la répartition, par réseau et par niveau d'enseignement, de la population scolaire en 2008-2009 respectivement dans l'enseignement ordinaire et dans l'enseignement spécialisé. Dans l'enseignement maternel ordinaire, le réseau officiel subventionné scolarise plus de la moitié des élèves (54,0 %). Ce taux diminue faiblement dans l'enseignement primaire (48,9%) puis de manière significative dans l'enseignement secondaire (16,2 %). Dans le secondaire ordinaire, le réseau libre subventionné accueille plus de la moitié des élèves (60,1%). Ces proportions diffèrent dans l'enseignement spécialisé : le réseau libre, en maternel, scolarise plus de la moitié des élèves (51,4%) et l'enseignement organisé par la Communauté

française, à tous les niveaux, est plus fréquenté dans l'enseignement spécialisé que dans l'enseignement ordinaire.

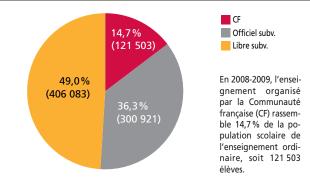
Dans les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire (figure 30.5), on remarque que le réseau libre subventionné rassemble près des 2/3 des élèves de la section de transition (64,3 %). Ce taux est plus bas dans l'enseignement de qualification (54,4%; 58 819 élèves) et dans l'enseignement en alternance (48,2 %; 4374 élèves). Le réseau officiel subventionné scolarise un faible taux d'élèves dans la section de transition : 10,0 % (11 973 élèves). Il scolarise un taux beaucoup plus élevé d'élèves dans l'enseignement de qualification soit 26,3 % (28 043 élèves) dans la section de qualification de plein exercice et 30,5 % (2 772 élèves) dans la section de qualification en alternance (CÉFA), prenant ainsi une part plus importante dans l'enseignement qualifiant que dans l'ensemble de l'enseignement secondaire.

En résumé, la répartition des effectifs scolaires entre les réseaux se caractérise comme suit :

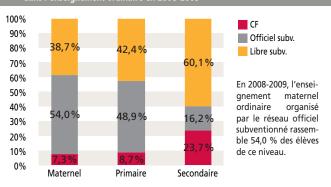
- pour l'ensemble de l'enseignement ordinaire, le réseau de la Communauté française compte 1 élève sur 7, l'officiel subventionné 1 sur 3 et le libre subventionné 1 sur 2;
- pour l'ensemble de l'enseignement spécialisé, le réseau de la Communauté française et l'officiel subventionné accueillent chacun 1 élève sur 4 et le libre 1 sur 2 :
- le réseau libre subventionné scolarise 3 élèves sur 5 de l'enseignement secondaire ordinaire;
- le réseau officiel subventionné accueille plus de la moitié des élèves du maternel et se distingue, au niveau secondaire, par une proportion d'élèves plus importante dans l'enseignement de qualification que dans l'ensemble de l'enseignement secondaire;
- l'enseignement organisé par la Communauté française accueille, dans l'enseignement secondaire ordinaire, proportionnellement au moins 3 fois plus d'élèves qu'en maternel ordinaire et ce réseau est plus particulièrement fréquenté dans l'enseignement spécialisé.

ORGANISATIONS

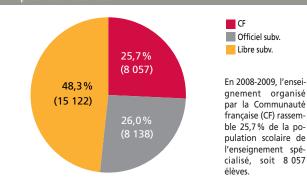
30.1 Répartition, par réseau, de la population scolaire dans l'enseignement ordinaire en 2008-2009



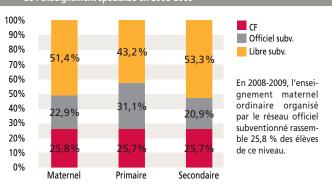
30.2 Répartition, par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement ordinaire en 2008-2009



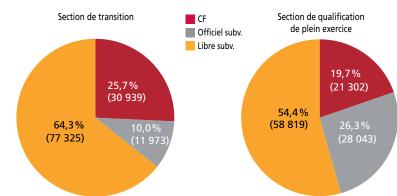
30.3 Répartition, par réseau, de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé en 2008-2009



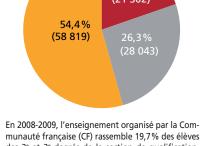
30.4 Répartition, par réseau et par niveau de la population scolaire de l'enseignement spécialisé en 2008-2009



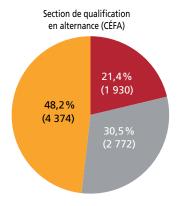
30.5 Répartition, par réseau, de la population scolaire des 2° et 3° degrés dans l'enseignement ordinaire en 2008-2009



En 2008-2009, l'enseignement libre rassemble 64,3 % des élèves des 2e et 3e degrés de la section de transition, soit 77 325 élèves.



des 2e et 3e degrés de la section de qualification, soit 21 302 élèves



En 2007-2008, l'enseignement organisé par le réseau officiel subventionné rassemble 30,5 % des élèves participant à l'enseignement en alternance (CÉFA), soit 2 772 élèves.

Sources des indicateurs

SOURCES COMMUNES

Concernant l'enseignement maternel, primaire, secondaire et supérieur non universitaire en Communauté française.

Données statistiques portant sur les années scolaires 1998-1999 à 1993-1994

Service des Statistiques. Annuaires statistiques, Bruxelles: Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation, Communauté française de Belgique.

Données statistiques portant sur les années scolaires 1994-1995 à 2003-2004

Service général de l'informatique et des Statistiques. *Annuaires statistiques*, Bruxelles : Ministère de la Communauté française de Belgique.

Données statistiques portant sur les années scolaires 1996-1997 et suivantes

AGERS (DGEO et DGENORS) et ETNIC, Service des Statistiques http://www.statistiques.cfwb.be/

SOURCES SUPPLÉMENTAIRES PAR INDICATEUR

INDICATEUR 1

Institut national de Statistique, Statistiques démographiques, Bruxelles, Ministère des Affaires économiques, Direction générale Statistique et Information économique.

OCDÉ (1997 à 2005). Regards sur l'Éducation, Les

indicateurs de l'OCDÉ, OCDÉ - CERI, Paris : OCDÉ.

INDICATEUR 2

Institut national de Statistique, *Statistiques démographiques*, Bruxelles, Ministère des Affaires économiques, Direction générale Statistique et Information économique.
Conseil des recteurs francophones.

INDICATEUR 3

Direction générale Statistique et Information économique et Bureau fédéral du Plan (Mai 2008). Perspectives de population 2007-2060. Bruxelles.

INDICATEUR 5

Ministère de la Communauté française (1997 à 2008). Regroupement économique des dépenses de la Communauté française.

INDICATEUR 8

Eurydice (2005). *Chiffres clés de l'éducation en Europe 2005*. Luxembourg : office des publications officielles des Communautés européennes.

INDICATEUR 9

Demeuse, M. (2000). La politique de discrimination positive en Communauté française de Belgique: une méthode d'attribution des moyens supplémentaires basée sur des indicateurs objectifs. Les Cahiers du Service de Pédagogie expérimentale, 1-2, 115-135

INDICATEUR 19

Conseil des recteurs francophones.

INDICATEUR 20

Ministère de la Communauté française, Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, Service général du Pilotage du Système éducatif (2010). Évaluation externe non certificative. Éveil - Formation historique et géographique. Éveil - Initiation scientifique. 2e année de l'enseignement primaire. Résultats et commentaires. Bruxelles: Auteur.

INDICATEUR 21

Ministère de la Communauté française, Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, Service général du Pilotage du Système éducatif (2010). Évaluation externe non certificative. Éveil - Formation historique et géographique. Éveil - Initiation scientifique. 5e année de l'enseignement primaire. Résultats et commentaires. Bruxelles: Auteur.

INDICATEUR 22

Ministère de la Communauté française, Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, Service général du Pilotage du Système éducatif (2010). Évaluation externe non certificative. Éveil - Formation historique et géographique. Éveil - Initiation scientifique. 2e année de l'enseignement secondaire. Résultats et commentaires. Bruxelles: Auteur.

INDICATEUR 26

Conseil des recteurs francophones.

INDICATEUR 27

Beckers J., Jaspar S. et Voos M.-C. (2003). Attirer, former et retenir des enseignants de qualité. Rapport présenté par la Communauté française dans le cadre de l'étude thématique de l'OCDE.

INDICATEURS 28 ET 29

ETNIC, Service des Statistiques, fichiers historiques de la cellule de calcul des traitements.

Cette série d'indicateurs de l'enseignement n'aurait pu être réalisée sans la collaboration de nombreuses personnes : les auteurs, les membres du groupe du projet, les relecteurs ainsi que les membres de la Commission de Pilotage du système éducatif.

AUTEURS DES INDICATEURS

Ariane BAYE, Unité d'Analyse des Systèmes et des Pratiques d'Enseignement de l'Université de Liège

Julien DANHIER, Service des Statistiques, ETNIC

Eric DENY, Service des Statistiques, ETNIC

Philippe DIEU, Service des Statistiques, ETNIC

Béatrice GHAYE, Service général du Pilotage du système éducatif

Catherine LEFEVRE, Service des Statistiques, ETNIC

Jean TAYMANS, Service des Statistiques, ETNIC

MEMBRES DU GROUPE DU PROJET

Stéphan CATY, Direction générale de l'enseignement obligatoire

Béatrice GHAYE, Service général du Pilotage du système éducatif

Martine HERPHELIN, Service général du Pilotage du système éducatif

Jean-Luc LEROY, Direction générale de l'enseignement obligatoire

Stephan MASSY, Service des Statistiques, ETNIC

Georges VANLOUBBEEK, Service général de l'Inspection

RELECTEURS

Les personnes dont les noms suivent ont eu la gentillesse de relire un ou plusieurs indicateurs de la présente édition.

Alain BERGER, Administration générale des personnels de l'enseignement

Sébastien DELATTRE, Service général du Pilotage du système éducatif

Roger GODET, Service général de l'Inspection

Nathalie JAUNIAUX, Observatoire de l'enseignement supérieur

Renaud MOENS, Direction générale du budget et des finances

Christian MONSEUR, Unité des Approches Quantitatives des Faits Éducatifs de l'Université de Liège

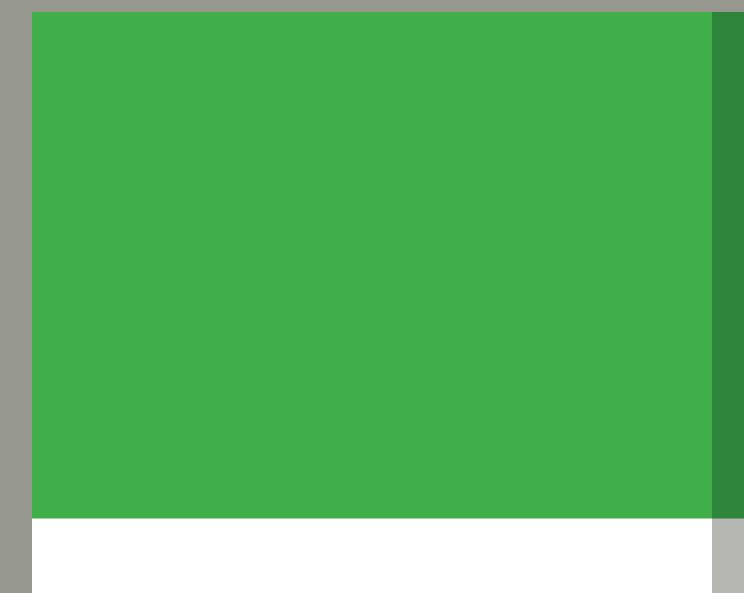
Valérie SCHMITZ, Centre de recherches en Economie Régionale et Politique Economique des Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur

Georges VANLOUBBEECK, Service général de l'Inspection

Arlette VANDERKELEN, Service général de l'Inspection

Cette publication est conforme à la nouvelle orthographe.

Service du médiateur de la Communauté française Rue des Poissonniers 11 – 13 / bte 7 - 1000 Bruxelles Tél. 02/548.00.70 Fax 02/548.00.80 courrier@mediateurcf.be





www.enseignement.be

Téléphone vert de la Communauté française 0800/20.000

Editeur responsable : Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 1000 Bruxelles